

Conseil Municipal

du

29 JUIN 2022

Conseil Municipal du 29 JUIN 2022

TOME 1 Les débats

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022 À 16 H00

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

ORDRE DU JOUR

I - QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT12

COMMISSION 1 :

Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

N° 1 Compte de gestion 2021 du trésorier municipal.....	12
N° 2 Compte administratif 2021	29
N° 3 Rapport annuel de la dette	29
N° 4 Budget supplémentaire 2022 / Décision modificative n° 2 - 2022	30
N° 5 Revoyure du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à la Ville de Clermont-Ferrand	30
N° 6 Avis de la convention citoyenne de Clermont-Ferrand en réponse au mandat donné par le conseil municipal du 25 juin 2021	35

COMMISSION 2 :

Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

N° 7 Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2024	42
--	----

COMMISSION 4 :

Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Education – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

N° 8 Plan local pour la jeunesse.....	58
N° 9 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association "fédération du secours populaire français du département du Puy-de-Dôme"	66

II - QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT70

COMMISSION 1 :

Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

N° 10 Affectation des résultats 2021.....	70
N° 11 Actualisation des autorisations de programme.....	71
N° 12 Admissions en non valeur	71
N° 13 Demandes de garanties d'emprunt.....	71

N° 14 Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure TLPE pour les dispositifs publicitaires dépendants des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain.....	72
N° 15 Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics	73
N° 16 Règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	73
N° 17 Commission Consultative des Services Publics Locaux - information sur l'état des travaux en 2021.....	74
N° 18 Fonds de concours du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé - convention de financement 2022	74
N° 19 Avenant n°1 à la convention de financement 2021 par fonds de concours du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé datant du 27 octobre 2021.....	75
N° 20 Dispositif expérimental de rupture conventionnelle.....	75
N° 21 Actualisation de la tarification des vacataires	76
N° 22 Contrats d'assurance des risques statutaires	76
N° 23 Rémunération des agents de la filière police municipale et conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).....	77
N° 24 Elargissement des conditions d'attribution de l'indemnité horaire pour travail de nuit et de sa majoration	78
N° 25 Avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association Clermont Massif Central 2028 portant modification du périmètre des missions de l'agent Ville mis à disposition de l'Association	79
N° 26 Labellisation territoire engagé transition écologique - climat air énergie - 2023-2026 - groupement de commande	80
N° 27 Réforme de véhicules.....	81
N° 28 Subvention exceptionnelle à un comité de quartier	81

COMMISSION 2 :

Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

N° 29 Mutualisation du secteur "Actions partenariales de prévention de la délinquance"	82
N° 30 Plan de déploiement de la vidéo-protection.....	82
N° 31 Stade Montpied - Transfert foncier partiel.....	83
N° 32 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Diverses parcelles [REDACTED]	83
N° 33 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles MX38 et MX39.....	84
N° 34 Cession de garages - Rue Bompard.....	84
N° 35 Constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle HV7.....	85
N° 36 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles MZ19 et MZ29	85
N° 37 Quartier Champratel - Régularisations foncières - Rénovation urbaine	86
N° 38 Côtes de Clermont - Acquisitions foncières - Parcelles KX124, MY181 et MZ13	87
N° 39 Convention d'Incubation PIA "Démonstrateur Villes Durables"	88
N° 40 Bamba La Grande Plaine - Appel à porteurs de projets pour co-concevoir et faire bâtir son habitat "sur mesure" avec l'attribution d'un terrain à bâtir en vue de sa cession par la Ville - Cession des lots de terrain à bâtir attribués - Condition de la vente	88
N° 41 Côtes de Clermont – acquisition foncière– parcelles KX 51, KX 263 et KY54	90
N° 42 Information du Conseil municipal sur les acquisitions murs commerciaux déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption.....	91
N° 43 Secteur Saint-Jean - Cession du 77 avenue Edouard Michelin	91
N° 44 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles KY57 et KY97.....	94
N° 45 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelle AC39.....	96

N° 46 Projet de ZAC Saint-Jean - Approbation du bilan de la concertation préalable	97
N° 47 Extension du crématorium - Cession à titre gratuit de parcelles à la Métropole	97
N° 48 Information du Conseil municipal sur les acquisitions par exercice ou délégation du Droit de Prémption Urbain	98
N° 49 Information du Conseil municipal sur les acquisitions par exercice du droit de préemption commercial	98
N° 50 Mise à disposition des parcelles 53 rue du Pré la Reine et 43 rue des Chandiot à l'attention du Collectif Partage et Projets (CPP)	99
N° 51 Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022	99
N° 52 Contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain	100
N° 53 Foire exposition de Clermont-FD/Cournon - Convention de partenariat	103
N° 54 Convention du projet Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).....	103

COMMISSION 3 : Relations internationales – Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture

N° 55 Appel à projet Musique.....	104
N° 56 Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles.....	104
N° 57 Aide à la diffusion pour la Compagnie La Transversale	105
N° 58 Information du Conseil Municipal relative à une décision prise en matière de legs	105
N° 59 Tarifs des activités adultes des équipements culturels de proximité à partir du 1er septembre 2022.....	106
N° 60 DSP Coopérative de Mai - Attribution de la subvention d'équipement à l'association Pop'Art	106
N° 61 Itinérance des dispositifs de Mille formes.....	106
N° 62 Subvention d'équipement à une association sportive	107
N° 63 Tarifs applicables dans le cadre de l'utilisation des installations sportives saison 2022-2023..	107
N° 64 Subventions de fonctionnement à des associations sportives	108
N° 65 Subventions exceptionnelles à des associations sportives.....	108
N° 66 Dénomination du nouveau complexe sportif et associatif du quartier Saint-Jean	108
N° 67 Subventions exceptionnelles aux projets internationaux.....	110
N° 68 Soutien à la vie étudiante et universitaire.....	112

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

N° 69 Subvention exceptionnelle Ville apprenante UNESCO	113
N° 70 Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement.....	113
N° 71 Soutien à la vie associative - jardins partagés	114
N° 72 Soutien à la vie associative - subventions sur projet.....	115
N° 73 Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé.....	115
N° 74 Convention entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour l'octroi d'un équipement informatique et la mise en œuvre d'un accompagnement formatif à destination des familles en situation de précarité	116
N° 75 Dépôt de candidature pour la labellisation "France Services" des équipements du centre social municipal sud.....	116
N° 76 Financement exceptionnel de l'association Espoir de Femmes	117
N° 77 Financement du mouvement français pour le planning familial association départementale du Puy-de-Dôme dite "planning familial 63"	117

N° 78 Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social.....	118
N° 79 Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social	118
N° 80 Subvention à l'association Concordia.....	119
N° 81 Subvention à l'Agence Régionale d'Orientation	119
N° 82 Contrat de Ville 2022 - programmation complémentaire	120
N° 83 Associations œuvrant dans le domaine de l'enfance - Demande de subventions exceptionnelles.....	120
N° 84 Subvention à l'association Lire la Ville dans le Puy-de-Dôme.....	121
N° 85 Lire et faire lire : attribution d'une subvention exceptionnelle	121

Monsieur le Maire procède à l'appel.

M. LE MAIRE :

Mesdames et Messieurs, bonjour. Chers Collègues, si vous voulez bien, on va commencer cette séance du conseil municipal. Je vais d'abord commencer par faire l'appel.

Monsieur BIANCHI, présent,

Madame DULAC, présente,

Monsieur BONNET va arriver,

Madame CANALES, présente,

Monsieur CINEUX, est excusé, il a donné pouvoir à Madame MIZOULE.

Madame LAVEST, présente.

Monsieur BERNARD, présent

Madame AUDET, présente

Monsieur AUSLENDER, présent

Monsieur DUBREUIL,

Madame BERNARD a donné pouvoir à Madame AUDET.

Monsieur MAQUAIRE, présent

Madame GALLAIS, présente.

Monsieur CERVANTES est là, il donnera pouvoir à Monsieur MIQUEL avant la fin du Conseil municipal, comme convenu.

Madame TARDIEU, présente.

Monsieur MIQUEL, présent.

Madame MIZOULE, présente.

Monsieur EL BAKKALI, présent

Madame LAFAYE, présente

Monsieur SABATIER, présent

Madame AUBOIS a donné pouvoir à Monsieur Lucas PEYRE.

Monsieur PILAUD, présent

Madame KATCHOUDRIAN, présente

Monsieur ADENOT, présent

Madame BRIAT, présente

Monsieur. PEYRE, présent

Madame EL HAFIDHI, présente

Monsieur MULLER, présent

Madame FERREIRA, présente

Monsieur GODARD, présent

Madame JOSEPH, va arriver. Jusqu'à son arrivée, c'est Monsieur GODARD qui a son pouvoir.

Monsieur BERTUCAT, présent

Monsieur CHABRILLAT a donné pouvoir à Madame BARRAUD.

Madame VIGNAL, présente

Madame STANISLAS, présente

Monsieur WEIBEL, présent

Madame BARRAUD, présente

Monsieur BLONDEAU, présent

Madame BISMIR, nous sommes arrivés ensemble

Monsieur RENIE, présent

Monsieur FAIDY a donné pouvoir à Monsieur BLONDEAU.

Madame JALICON, présente

Monsieur BONY, présent

Madame LAPORTE, présente.

Les trois autres... C'est la règle habituelle. Je vous signale quand même – comme cela commence à se voir – que ce ne sont pas des délégués suppléants et des délégués titulaires. Moi, je dis ça, ce n'est pas pour nous mais surtout pour vos électeurs. C'est le roulement, on connaît le système.

Madame BASTIEN a donné pouvoir à Madame LAPORTE

Monsieur BRENAS a donné pouvoir à Monsieur BONY et Madame PINET-TALLON a donné pouvoir à Madame JALICON

Madame CHENNOUF-TERRASSE, présente

Monsieur COSKUN, présent

Madame MAXIMI a donné pouvoir à Monsieur LANDIVAR et Monsieur LANDIVAR ne devrait pas tarder.

Madame BEN SADOK, présente. Elle arrive.

Monsieur VIGIGNOL a donné pouvoir à Madame STANISLAS

Madame BRUANT, présente

Monsieur SOULIGNAC, présent.

Le quorum est complet, on va donc pouvoir commencer. Madame LAFAYE Wendy va s'occuper du secrétariat comme d'habitude, je la remercie.

C'est la première fois que nous nous retrouvons dans la salle du Conseil depuis le début du mandat. Il faut bien que tout ait une fin, on est serrés mais c'est plus chaleureux et convivial. Comme moi, je suis pour réduire les frais de fonctionnement, installer une grande salle de l'autre côté demande des heures et des gens. Le soir, après que l'on a fini, ils débarrassent. Je suis pour que la Ville soit bien gérée, donc je suis attentionné. Que l'on ait un peu de contraintes et que l'on soit serrés les uns sur les autres n'est pas très grave.

Nous attaquons les questions avec débat et d'abord, je vais donner la parole à Madame CANALES sur le compte de gestion 2021 et ensuite, on aura le compte administratif. Je vous rappellerai comment on fonctionne et je vous quitterai pour laisser se dérouler le débat.

I

QUESTIONS PROPOSEES

AVEC DEBAT

M. le Maire :

I - QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

N° 1 Compte de gestion 2021 du trésorier municipal

Mme CANALES :

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Rien de particulier sur ce compte de gestion. On va rentrer assez vite dans le vif du sujet avec le compte administratif. Vous voyez le résultat de clôture de l'exercice 2021 que vous constatez à 29 472 120,85 €.

M. LE MAIRE :

*Y a-t-il des demandes de précisions ? Aucune. Je soumetts aux voix.
Qui s'oppose à ce compte de gestion ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
--

- d'émettre un avis favorable sur ce compte de gestion.

TOTAL VOTANTS :	51	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	4 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	=	Pour : 51	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

M. LE MAIRE :

Je vais laisser la présidence de séance pour le compte administratif à Madame la Première adjointe. Je pense que tout le monde sera d'accord et je vais laisser la parole à Madame CANALES pour évoquer les débats qui suivent, c'est à dire le deux, le trois et le quatre. Oui, il faut faire voter, mais à la Métropole, on ne fait pas voter. Moi, ce que j'adore chez les juristes, c'est que comme vous êtes un service juridique mutualisé, je ne sais pas comment vous faites pour avoir une idée à la Métropole et ne pas l'avoir à la Ville. L'usage est que l'on ne fasse pas voter.

Donc, personne ne remet en cause le fait que Madame DULAC-ROUGERIE soit Présidente de séance pendant mon absence ? C'est donc acté. Non, Parce que des fois, le formalisme... C'est bon ! Alors je vais vous laisser pour la présentation. Donc je rappelle qu'il y aura les points deux, trois et quatre et ensuite, vous voterez et je reviendrai après le vote du compte administratif. Merci Madame la Première adjointe, je vous laisse la présidence.

Mme DULAC-ROUGERIE :

Mon rôle de Présidente est très important puisque je vais passer directement la parole à Madame CANALES pour le diaporama sur le compte de gestion.

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme CANALES :

Merci. Alors le compte administratif de l'année 2021. Nous sommes tous à l'époque, mes chers collègues, des fins d'exercice de nos associations, assemblées et institutions. Donc, vous le savez, nous allons regarder en arrière et regarder toute cette année 2021 qui est passée et que j'ai intitulée « Entre crise et reprise ». C'est bien la photographie de tout ce que l'on a fait en 2021.

Entre crise et reprise

Il y a évidemment des choses qui vont vous parler, puisqu'on en a longuement débattu au budget 2021 et au budget prévisionnel. C'est également l'occasion de dresser le bilan de la Collectivité en fonction des hypothèses que nous avons bâties pour 2021.

Je vous ai simplement indiqué sur le côté de ce diaporama, les retombées d'un service public efficace : on a été classé troisième ville ayant le mieux résisté à la crise sanitaire, on a obtenu un prix Unesco, un classement 2021 par le magazine Challenges, dont on a déjà parlé dans cette assemblée, comme ville attractive pour les ménages, verte et pour l'attractivité des entreprises. On a également obtenu le Label d'or Territoire Innovant 2021.

De Delta à Omicron, l'année 2021 a toujours été très complexe sur le plan sanitaire, même si elle s'est un peu plus calmée que l'année 2020. Elle a amorcé d'autres crises : la crise sociale et économique et il a fallu faire face à la cinquième vague de la crise sanitaire, cela a un peu été le fin mot de l'histoire de cette année 2021, avec la réaffirmation de l'impérieuse nécessité de nos services publics et le rôle majeur que nous avons tenu à l'égard des citoyens, mais aussi à l'égard du secteur économique.

Pour rappel, nous avons monté ce centre de vaccination qui s'est tenu à la Maison des sports. En 2021, nous avons vacciné près de 82 000 personnes. En 2021, nous avons également organisé un double scrutin : le scrutin des élections départementales et régionales ; exercice que je qualifierai de pour le moins folklorique, compte tenu du temps qui nous a été laissé pour organiser ce double scrutin. Il a fallu doubler notre matériel : on a donc investi 140 000 € pour pouvoir avoir suffisamment d'urnes. On a également investi 150 000 € de fonctionnement, pour tenir ce double scrutin.

Nous avons dû faire appel à plus de 1 000 bénévoles : assesseurs, présidents, vice-présidents de bureaux de vote pour pouvoir opérer ces opérations électorales.

L'année 2021 a aussi été une année où nous avons réalisé, dans le même temps, près de 86 % de nos investissements, ce qui a permis de continuer à accompagner, grâce à nos marchés publics et aux entreprises locales qui en bénéficient, le secteur économique.

Nous avons déployé plusieurs dispositifs pour amortir la crise sociale.

Retour sur les événements 2021

Je vais vous en faire un bref récapitulatif avec un rapport d'activité de la Ville, en tout cas de tous les événements qui ont marqué 2021.

Je pense que c'est le moment de le faire pour se rappeler quand même que tout au long de cette année, la Collectivité a largement assumé ses missions, et bien au-delà.

Début janvier, nos unités de préparation culinaire de la Ville ont confectionné et livré les premiers repas dans nos crèches, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. À partir du 7 16 janvier 2021, nous avons eu le couvre-feu.

Nous avons enchaîné avec l'ouverture du centre de vaccination et la mise en place de la cellule de soutien psychologique dans le cadre de la crise.

Dans le même temps, du 15 janvier au 31 janvier, on a lancé la deuxième édition du budget participatif. Nous avons continué, en mettant à disposition à la maison de quartier de Champratel, des locaux pour le dépistage parce qu'en même temps que la vaccination, nous étions toujours dans un contexte de dépistage.

Nous avons été labellisés – Champratel et la Grande Plaine – ÉcoQuartiers. Le 15 février, nous avons enchaîné avec des mesures de soutien à nos étudiants avec « Clermont aide ses étudiants », et du soutien à la culture pour les adhérents Cité jeunes qui ont eu des bons Culture.

Le 24 février, nous avons distribué plus de 120 000 masques aux petits Clermontois. En même temps, nous avons lancé le second repas végétarien dans les cantines scolaires. Nous avons obtenu le Label d'Or Innovant dans la catégorie Relations aux usagers. Nous avons enchaîné avec un deuxième marché solidaire mensuel, en proximité avec les maisons de quartier et en partenariat avec le Secours populaire et le Département.

En mars, nous avons réouvert les bassins extérieurs des piscines. Le 3 avril, nous avons été reconfinés et nous avons déployé l'accueil spécifique des enfants pour le personnel prioritaire. Dans le même temps, il y a eu des ateliers collaboratifs avec les parents qui se sont tenus pour notre projet « On respire à la récré » et nous avons lancé nos premiers permis de végétaliser.

Le 6 mai, nous avons supprimé l'arrêté anti poules en ville. C'est important et cela peut paraître anecdotique, mais on a beaucoup de gens qui nous demandaient pourquoi cet arrêté de 1936 était toujours en vigueur par le Maire : il est des actes aussi importants que l'on a pris le 6 mai.

Le 7 mai, dans le cadre du projet « Demos », nous avons eu la création des classes passerelles qui permettront aux enfants de continuer à apprendre la musique au Conservatoire. On en a parlé depuis, au cours de délibérations.

Le 15 mai, le Clermont Foot était en Ligue 1 et le 17 mai, nous signions la charte du réseau LGBTI+.

Le 19 mai, le couvre-feu est tombé à 21 h. Il y a eu la réouverture des commerces et le lancement de notre campagne de soutien au commerce « Consommons à Clermont ». Nous inaugurons la Scène nationale le 28 mai et nous lançons le centre-ville 100 % piéton mi-juin. Nous inaugurons la Halle gourmande le 9 et l'esplanade Annette Kellermann le 1^{er} juin ; la fin du couvre-feu le lancement de la déconstruction de l'allée des Dômes qui a quand même marqué une grande signature dans le cadre de notre projet du quartier Saint-Jacques. Nous avons inauguré le stade Philippe-Marcombes dont le succès ne désemplit pas, le 9 juillet et la place des Carmes le 10 juillet. Nous avons signé notre contrat de sécurité intégrée.

Ensuite, en août 2021, nous avons fermé notre centre de vaccination. Pendant tout l'été, nous avons entrepris tous les travaux dans les groupes scolaires pour améliorer le confort des enfants mais aussi de nos agents et des enseignants. Je vous rappelle que l'on a investi près de 2,8 millions d'euros dans les groupes scolaires, je reviendrai tout à l'heure là-dessus.

Nous avons été labellisés Cité Educative pour le quartier La Gauthière le 2 septembre ; nous avons fêté les 900 ans de Montferrand et nous avons lancé la structure associative et sportive « bio-conçue » à Saint-Jean le 1^{er} octobre.

Nous avons soutenu nos athlètes olympiques et paralympiques dans leur préparation aux J.O. Nous avons présenté les prochains rendez-vous « Capitale Européenne de la Culture », inauguré le pôle Petite enfance de La Gauthière, projet qui avait été lancé au précédent mandat et inauguré le terrain de padel dans le cadre du budget participatif. Je l'ai mis parce que c'est le premier en France, accessible et géré par une commune.

Nous avons eu le prix Ville apprenante Unesco, nous avons lancé la concertation jeunesse, la convention citoyenne, inauguré l'archipel des Salins, lancé l'expérimentation de la gratuité des transports, mis en place les 30 km/h sur 86 % de nos voies, réactivé la cellule de crise municipale de Covid puisque le 8 décembre, c'était le lancement de la cinquième vague.

Je vous ai fait ce petit compte rendu parce que certains de nos collègues, au cours du budget prévisionnel 2021, étaient circonspects et avaient considéré que ce budget prévisionnel que nous avons lancé n'était pas celui des promesses de campagne et n'était pas celui de réalisations à venir, un peu une sorte de reflet de l'attentisme de la majorité.

On voit dans ce rapport d'activité assez bref de la ville de Clermont-Ferrand dans tous les aspects, que l'on a assumé en même temps ce rôle d'amortisseur de la crise sanitaire très important en déployant énormément de moyens. Je remercie évidemment tous les services de la Ville qui ont été extrêmement mobilisés là-dessus.

Nous avons assumé de grands équipements, nous avons assumé des dispositifs de soutien dans les quartiers à l'égard des citoyens pour l'action sociale, nous avons lancé – et on s'y était engagés – la démocratie participative sur un nouveau volet.

Bref, 2021, c'est l'année 1 de notre mandat et je pense avoir fait la démonstration, en tout cas je l'espère, qu'en terme de réalisations, nous avons largement engagé les promesses que nous avons prises auprès des citoyens clermontois et des électeurs qui nous ont fait confiance.

Zoom sur la fiscalité directe locale

Basculons directement sur les diagrammes de l'évolution de la fiscalité directe locale parce que le compte administratif, c'est aussi ce moment-là.

En 2021, nous avons 59 millions de taxe foncière perçus par la Ville. C'est une taxe qui n'est dynamique que par la revalorisation des bases, puisque nous n'augmentons pas notre taux d'imposition pendant le mandat.

La petite partie en jaune est une nouvelle partie mais que vous verrez désormais, puisque c'est la part départementale de taxe foncière qui nous est reversée depuis la réforme de la taxe d'habitation.

Les petits 3,3 millions, ce sont les derniers habitants qui payent encore vaillamment leur taxe d'habitation jusqu'à l'exonération totale.

Recettes

Nous avons des recettes de fonctionnement avec un niveau de réalisation qui est supérieur à nos prévisions de 1,3 %. Je le dis parce que lors du budget prévisionnel 2021, Julien BONY avait indiqué que les hypothèses de recettes en hausse étaient totalement irréalistes. Force est de constater que nos services ne se sont pas trop trompés puisqu'il y a bien une hypothèse de recettes en hausse, soit 3,7 millions de plus que ce que l'on avait même inscrit au budget prévisionnel.

Cela a même été au-delà de l'optimisme sur les recettes dont nous avons débattu pendant le budget.

Dans le service des Domaines, il y a une certaine reprise : ce sont tous nos tarifs et toute notre tarification municipale. Le niveau est bien en deçà des années que l'on appelle normales, avant la crise. Habituellement, dans le produit des services des Domaines, on obtient 15 millions d'euros. Ce sont nos stationnements et nos services divers et variés, on est aujourd'hui à 12,7 M€ contre 11,1 M€. Tout ceci s'explique par les confinements, déconfinements et reconfinements je vous l'ai dit, et par des habitudes qui n'ont pas forcément été reprises.

On a une augmentation de nos subventions et de nos dotations, notamment compte tenu de la hausse de la dotation de solidarité urbaine.

Sur les recettes d'investissement, on a un niveau de réalisation de 50 millions d'euros. On a des recettes qui ne sont pas encore tombées de la part du Département et de la Région, puisque l'on a obtenu simplement 30 % des subventions d'investissement normalement dues par le Département et 62 % de la Région.

On mettra cela sur le compte de la transition des gouvernances qui a marqué 2021 puisqu'ils ont changé d'exécutif à partir du mois de juillet : les exécutifs se sont mis en place et les dossiers reprennent tranquillement leur cours.

Côté emprunts, nous avons levé 13,2 millions d'euros sur les 20 millions prévus au BP. Là encore, nous avons eu une grande discussion sur le montant envisagé sur les emprunts. Il est en baisse de 13 % par rapport à 2020.

Dépenses

Les dépenses sont en diminution par rapport à 2020. Pour les dépenses de fonctionnement, il y a environ 1,2 million qui sont identifiés comme des surcoûts Covid. Nous avons prévu 165 millions et les dépenses réelles et « réalisées » ont été de 158,7 M€.

Les charges à caractère général que l'on regarde très souvent représentent 16 % de nos dépenses réelles. Les autres charges de gestion courante sont de 22 millions. Les charges financières sont en baisse puisque forcément, moins on fait d'emprunts, moins on a de coûts financiers des emprunts, c'est mécanique.

Quant à nos dépenses d'investissements, les dépenses d'équipement sont quand même à hauteur de 42,8 millions d'euros. Là encore, nous avons eu un grand échange avec Madame MAXIMI ou avec Monsieur BONY qui considéraient que l'on n'était peut-être pas à la hauteur de la résistance ou du soutien à l'investissement. Je pense que c'est un niveau extrêmement important pour une ville de notre taille et nos dépenses financières sont de 19,8 millions.

C'est tout petit, je ne sais pas si vous voyez quelque chose, mais j'ai essayé de mettre un diagramme qui vous donne une idée par camembert. Alors, le petit camembert, c'est pour 100€, combien on a investi et dans quoi.

Je vais vous faire la lecture, ce sera plus facile, même si je vais essayer d'être très rapide. Par exemple en jaune 9,47 € sur 100 €, c'est la part que l'on consacre à la culture.

Pour le sport, les activités et la jeunesse en bleu plus clair, sur 100 €, nous consacrons près de 19 € à ces actions.

On parle bien du fonctionnement parce qu'évidemment, avec le Marcombes et avec tous les outils que l'on a déployés, ce serait beaucoup plus.

Nous avons également l'accompagnement des commerces, des marchés et le tourisme : c'est 1,30 € sur 100 €.

Pour la sécurité, la tranquillité, et la salubrité, c'est 3,59 € sur 100 €.

Les crèches et les relais d'assistantes maternelles sont évidemment une très grosse part aussi : 8,53 € sur 100 €.

Les services généraux – l'accueil, l'état civil, les cimetières et évidemment tous nos bâtiments pour accueillir le public et les usagers, c'est 24 € de budget sur 100 €.

Je fais un bref retour sur les dépenses RH, puisque c'est souvent quelque chose dont on parle dans ce Conseil municipal. Donc, on va continuer.

Les dépenses en direction de nos agents, ce que l'on appelle plus vulgairement les charges de personnel mais pour moi, ce sont vraiment des dépenses en direction des agents qui font le service public et qui mettent en pratique les politiques publiques que nous avons décidées et souhaitées.

On a 1 861 agents environ, dont 1 300 de catégorie C. C'est à peu près 75 %. Et la moitié relève des services enfance et petite enfance. Cette année, c'est 92 millions d'euros sur toutes nos dépenses de fonctionnement, soit 58 % des dépenses réelles.

Nous avons précisément prévu 92 millions d'euros au BP et il s'agit d'un poste de dépenses qui est conforme et maîtrisé. Je vous le dis à chaque fois, mais je le redis : le Glissement Vieillesse Technicité est quelque chose qui évolue mécaniquement, même si on ne fait rien et si on ne recrute personne. Il pèse pour 1,7 million d'euros.

Le Covid, la dé-précarisation aussi de nos vacataires – on a dé-précarisé 64 vacataires à la Direction de l'enfance – représentent un surcoût de 230 000 € pour les quatre mois de 2021 concernés puisque l'on a lancé cela le 4 septembre.

Et puis, la hausse du SMIC qui a impacté nos dépenses de fonctionnement en direction des agents de près de 310 000 €.

Il y a bien d'autres détails, si vous voulez vraiment avoir le détail de ces 3 millions d'euros supplémentaires.

Dans les dépenses d'investissement, toujours dans notre camembert, la partie sport prend une plus grosse part des dépenses de fonctionnement parce que l'on a les gros équipements structurants : lancement du gymnase Saint-Jean, le stade Philippe-Marcombes et bien d'autres.

Pour la culture, il y a 12,93 € si on le rapporte à 100 € et pour tout ce qui est enseignement et formation, il y a 17,25 € par exemple. Vous l'avez de toute façon dans l'accessibilité, si vous souhaitez avoir un détail des questions diverses.

Une Ville mobile et durable

Ce compte administratif reflète donc la mise en œuvre des engagements du mandat. Je le dis car c'était quand même tout l'objet de nos débats sur le budget. Madame MAXIMI avait peur que l'on ne retrouve pas les promesses électorales et elle avait peur que l'on ne retrouve que la végétalisation dans les écoles.

Ce n'est pas le cas : nos promesses électorales étaient une Ville mobile et durable et nous avons entrepris la gratuité des transports, le retour de BEN bus de nuit, le contrôle d'accès des rues, l'aménagement du quartier Saint-Jean pour 5 millions par exemple, l'aménagement de Champratel et notre politique de façade. Je vous le mets à côté et je vous ai mis des diagrammes que Madame STANISLAS aura l'occasion de nous détailler beaucoup plus lorsque l'on fera le rapport Transition.

Dans une Ville mobile et durable, il y a aussi des éléments qui doivent nous permettre d'avoir des repères. Le premier en orange, c'est la concentration de dioxyde d'azote avec une pente qui descend. Le diagramme en dessous, c'est le nombre de jours de dépassement au niveau préfectoral, de déclenchement des procédures d'information et de recommandation dans l'agglomération. Si on enlève évidemment l'année Covid 2020, on voit que l'on est quand même sur une pente vertueuse et ce sont nos pierres à l'édifice que de mettre en place des politiques publiques pour une ville mobile et durable mais tout reste encore à construire.

Une Ville nature

Pour la Ville nature, on retrouve la végétalisation des cours d'école, donc 600 000 € pour la cour Charles-Perrault, la rénovation thermique de nos bâtiments et le gymnase Saint-Jean dans sa toute première partie : je vous rappelle que c'est un projet qui est budgété à 17 millions d'euros. 2021 a lancé le début du processus et puis hier, il y a eu la pose de la première pierre de l'équipement

Voici d'autres illustrations : il y a eu un bail en vin naturel qui a été signé sur le Puy de Var et sur le Puy de Chanturgue avec un autre viticulteur. Voilà, ~~pour~~ la Ville nature, ce ne sont pas forcément que des investissements en monnaie sonnante et trébuchante, ce n'est pas que du fonctionnement en monnaie sonnante et trébuchante, ce sont aussi des actions qui demandent du temps, des agents des services qui, par exemple, contractualisent avec ces viticulteurs : une partie de la vigne a été plantée sur le Puy de Var sur 1 500 mètres carrés.

Une Ville pour toutes et tous, Ville vivante

La Ville pour toutes et tous et la Ville vivante, c'est l'agrandissement des groupes scolaires Aristide Briand et Victor Hugo pour 1,2 million ; ce sont tous les travaux confondus dans nos écoles, je vous l'avais dit au budget prévisionnel de cette année. Ce chiffre est important parce que, je vous le rappelle, à Marseille, pendant des années, la ville n'a rien investi dans ses écoles et cela a abouti à un plan de sauvegarde d'urgence de l'État dans les écoles marseillaises.

C'est quelque chose sur lequel j'insisterai à chaque fois parce que ce sont parfois des travaux de structuration, de consolidation et de rénovation que l'on voit peu et sur lesquels on doit jeter un peu plus de visibilité parce que c'est ce qui nous permettra de ne jamais être dans une situation à la marseillaise, si j'ose dire.

La création de l'association Clermont Massif Central pour porter la candidature pour 700 000 €, la rénovation des églises, l'acquisition du terrain du SDIS pour 1,5 million parce que dans le cadre de la sécurité, on parle souvent d'équipement mais il y a aussi la mise en place des outils pour les pompiers, les outils et les terrains pour la sécurité sanitaire et les effectifs. On a donc fait l'acquisition du terrain pour les pompiers pour 1,5 million.

Petit rappel : nous avons reçu le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers », compte tenu de notre contribution à l'effort de sécurité civile et de notre implication aux côtés des pompiers du SDIS.

Voilà pour le compte administratif.

Présentation du Rapport annuel de la dette

J'enchaîne avec la présentation de la dette : un recours à l'emprunt moindre grâce à la capitalisation des ressources propres. Vous le voyez, nous avons une dette en millions d'euros qui s'élève à 175 M€ contre 179 M€ en 2020 et presque 181 M€ en 2019 ; donc ça baisse. Notre capacité de désendettement est quelque chose qui est regardé de très près, je le sais, par nos collègues de l'opposition. C'est, tout de même, la courbe parle d'elle-même, une capacité de désendettement très bonne qui s'élève, quand on retraite tout, à 6,2 années parce qu'en fait, c'est le nombre d'années que la Collectivité mettrait pour rembourser sa dette.

Voilà pour la dette.

Je fais les trois rapports en même temps.

Présentation du Budget supplémentaire 2022 / Décision modificative n°2-2022

Pour le budget supplémentaire que nous voterons dans le même temps, nous avons un résultat net de 2,85 M€. Vous le voyez en bas, quand on fait tous les plus et les moins, nous avons une évolution de notre épargne brute qui arrive à 15,5 %. Je sais que c'est un ratio qui est aussi très regardé. Notre seuil d'alerte est à 7 % ; autant vous dire que tout va bien.

Dans notre budget supplémentaire, je vais plutôt parler des dépenses. Pour les recettes, s'il y a des questions, je pourrai y répondre. Cela va être notamment le versement au Clermont Foot et à la JAV suite aux bons résultats sportifs et l'ajustement de crédits suite aux augmentations tarifaires. Voilà : les factures des gens montent, eh bien les nôtres aussi, nécessairement.

Il y a la révision de nos marchés en cours : vous le savez, les marchés dans les commissions d'appel d'offres sont un sujet qui ne fera que s'accroître. Donc pour le coup, cette courbe risque d'être un peu plus compliquée.

Et puis ce sont aussi les travaux de réfection, par exemple en investissement du restaurant scolaire Curie pour 64 000 € et des intégrations de report pour 13 millions d'euros.

Voilà pour ces trois rapports : compte administratif, dette et budget supplémentaire.

Mme DULAC-ROUGERIE :

Merci pour cette présentation et merci également, lors du début de votre présentation, du rappel de notre capacité à faire et à travailler lors de l'année 2021, malgré les difficultés. Un grand merci à toutes et à tous ici présents pour cette participation à ces travaux ensemble. On va passer aux questions. Monsieur BONY ?

M. BONY :

Merci de me donner la parole. Merci pour cette présentation du compte administratif et pour ce rapport annuel de la dette. Alors j'ai envie de dire : l'illusion est parfaite, mais la réalité est quelque peu à nuancer. Comme d'habitude, vous vous attribuez les lauriers de la bonne gestion. Il n'en est absolument rien et je vais revenir sur quelques points.

Concernant les dépenses de fonctionnement, d'abord, elles baissent légèrement, c'est vrai, vous l'avez dit. Mais si on regarde un peu dans le détail, on constate que les charges de personnel continuent leur progression, exercice après exercice. Cette année, elles sont en hausse de 3,5 % et elles représentent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Avec la hausse du Smic et la revalorisation du point d'indice, ce poste de dépense va fortement augmenter l'année prochaine. Il convient donc d'être extrêmement prudent et de limiter les embauches et les créations de postes.

On constate aussi une hausse de plus de 10 % sur les charges à caractère général. La période Covid vous avait contraint à lever le pied sur le train de vie, force est de constater que les vieilles habitudes ont fait leur grand retour. Comme on dit : chassez le naturel, il revient au galop.

Concernant la dette, cette fois ci, vous vous targuez de réduire l'endettement de la Ville. Alors, il y a eu la renégociation des taux d'intérêts à mettre à votre actif ; c'est vrai, il y a un volume de nouveaux emprunts qui est inférieur au volume remboursé.

Tout cela, c'est vrai, je ne le nie pas mais dans le même temps – et vous n'avez pas du tout fait le parallèle – nous assistons à un repli des dépenses d'équipement de plus de 13 %, donc vous investissez moins pour l'avenir des Clermontoises et des Clermontois.

Heureusement que dans le même temps, cela se traduit par une contraction de notre dette ; reconnaissez que l'inverse serait quand même difficile à expliquer.

Du côté des recettes de fonctionnement, elles sont en hausse significative. Mea culpa, effectivement, je le reconnais : elles sont en hausse, mais c'est en partie grâce aux recettes fiscales. Il faut bien le dire : notre Ville – c'est un constat – vit de l'impôt. Vous avez développé une forme d'addiction à la fiscalité, une forme de dépendance qui pourrait bien, dans les années à venir, s'avérer extrêmement dangereuse, tant vous faites supporter l'impôt à une minorité de plus en plus fragilisée. Je vous rappelle qu'à cause de l'inflation, les valeurs locatives ont augmenté cette année de 3,4 %. On estime cette hausse à 7 % pour l'année prochaine, ce qui engendre mécaniquement, même si vous ne touchez pas au taux, à peu près 8 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour l'exercice prochain.

Dans le même temps, il devient de plus en plus difficile pour bon nombre de petits propriétaires de s'acquitter de leur taxe foncière. Alors, « les petits propriétaires », ne tombons pas dans la caricature : ce sont souvent des familles issues des classes moyennes qui peinent à finir les fins de mois. Ce sont aussi des retraités qui vivent parfois même sous le seuil de pauvreté, des retraités qui ont travaillé toute leur vie pour se payer leur maison ou leur appartement. Pour ces contribuables modestes, bien sûr, l'inflation pèse lourd dans le budget parce qu'elle ampute leur pouvoir d'achat, alors que dans le même temps, cette inflation, je viens de le dire, enrichit les caisses de la Ville, vous ne pouvez pas le nier et je pense que vous devriez y être un peu sensible.

Je vais d'ailleurs vous faire une proposition pour le prochain budget 2023 : vous nous demandez souvent de façon caricaturale sur quels services publics nous ferions des économies pour réduire les dépenses de fonctionnement. Quand on regarde ce compte administratif, on constate que les services généraux pourraient constituer une piste d'économies significatives, en particulier les chapitres 11 et 12. Ce poste, qui ne traduit pas directement une compétence municipale mais des dépenses administratives, a progressé en 2021 de plus d'1,2 M€

Je rappelle que dans le même temps, bon nombre de compétences ont été transférées à la Métropole – depuis des années d'ailleurs – sans que cela n'engendre la moindre économie de fonctionnement à la Ville.

Alors, voyez-vous, il y a des hausses qui ne sont pas acceptables. Celle-ci en est une et c'est une vraie piste d'économies. Alors oui, faites des économies là où il est possible d'en faire. Rendez du pouvoir d'achat aux Clermontois en baissant la pression fiscale : cela permettrait de restaurer notre autofinancement qui est structurellement faible comparé à celui des villes comparables à la nôtre.

Face à l'inflation galopante subie de plein fouet par nos concitoyens je l'ai dit, nous vous demandons dans l'exécution du budget 2022, mais surtout en prévision du budget 2023, de retrouver sans tarder une véritable dynamique vertueuse : diminuer les dépenses de fonctionnement modulables, je vous ai donné un exemple ; baisser la fiscalité pour redonner de l'oxygène aux contribuables modestes ; dégager de l'autofinancement ; réinjecter une part importante de cet autofinancement dans de l'investissement tout en diminuant notre niveau d'endettement. Oui, c'est possible.

En conclusion, nous ne vous demandons pas de dépenser moins, mais de dépenser mieux dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants. Je vous remercie.

M. CERVANTES :

Merci, Madame la Présidente de séance. Je voudrais répondre encore une fois à Monsieur BONY : ce qui me rassure, c'est que c'est toujours le même discours qui ressort chaque année, en nous disant que l'on est des mauvais gestionnaires. Et chaque année, quand on ressort justement le compte administratif, on se rend compte que finalement, la gestion n'est pas si mauvaise que cela et que le tableau n'est pas aussi noir que l'alarmiste Monsieur BONY nous peint chaque année.

Ce que l'on voit en tout cas à travers ce compte administratif, c'est que les arguments qui sont donnés par l'opposition de droite ne tiennent pas forcément la route. On a ici encore, la preuve que l'on a une gestion qui est à la fois rigoureuse, y compris sur les dépenses de fonctionnement et aussi ambitieuse, qui permet justement à la fois de répondre aux besoins des habitants avec un service public développé et aussi, en investissant de manière importante.

Je pense qu'il faut remettre un peu les choses à leur place, parce que quand on regarde les chiffres, on se rend compte justement que l'opposition est très éloignée de ce qu'elle dit.

Concrètement, sur les ratios financiers, on se rend compte que l'on a une capacité de désendettement qui est de 6,2 ans ou 4,4 ans selon que l'on regarde les chiffres, retraités ou non. Quand on regarde les ratios nationaux, on se rend compte que le seuil d'alerte est à douze ans et que la limite est à quinze ans. Donc, il y a quand même encore ici de la marge.

Ne nous dites pas en tout cas, que l'on gère de manière à jeter l'argent par les fenêtres et à faire de la gabegie financière. C'est en tout cas remettre un certain nombre de choses dans la vérité sur la place.

On voit également que l'on a plutôt une bonne gestion de la dette et des frais financiers qui sont liés à nos emprunts et qui nous ont permis au fil des ans, malgré tous les discours que l'on a entendus, notamment quand on nous a accusés de faire le jeu des banques, etc. ; On a quand même sorti la Ville d'une situation difficile avec des emprunts toxiques qui pesaient lourd dans le budget.

On se rend compte que l'ensemble des emprunts que l'on a dans le portefeuille de notre dette est aujourd'hui complètement sécurisé, justement par cette gestion rigoureuse que l'on a eue dans le précédent mandat et que l'on continue en tout cas à insuffler sur ce mandat.

Moi je pense que la vérité, en tout cas, elle est là : c'est celle des chiffres, c'est factuel, cela montre une gestion rigoureuse et ambitieuse aussi, parce que Marion a donné un certain nombre d'exemples. Je peux, soit les reprendre, soit en donner d'autres mais on a quand même un niveau d'investissement de 43 millions d'euros à peu près, sur le budget 2021 à 86 % de taux d'exécution quand même, ce qui est assez important pour une Collectivité.

Je ne suis pas sûr que d'autres collectivités soient à ce niveau-là d'investissements, avec des investissements qui sont utiles aux habitantes et aux habitants, notamment la végétalisation des cours d'école avec le programme qui a débuté à l'école Charles Perrault qui a fait la première expérimentation avec un investissement de 600 000 €.

Je crois que derrière, il va y avoir d'autres écoles, dont Nestor Perret notamment, à un même niveau d'investissement.

C'est également l'engagement pour la rénovation thermique de nos bâtiments, là aussi, qui montre à la fois de l'ambition dans l'investissement, mais aussi de la rigueur dans la façon dont on gère. Parce que quand on rénove nos bâtiments au niveau énergétique, c'est aussi des économies de fonctionnement que l'on réalise derrière et qui vont nous permettre à l'avenir, effectivement, de mettre un peu plus sur l'investissement.

C'est également le projet Saint-Jean qui commence à sortir de terre. On a vu le gymnase ; il va y avoir bien évidemment le lycée de la Région auquel la Ville a quand même participé puisque c'est elle qui porte la charge foncière.

Je vous rappelle, sur le lycée de la Région, que la Ville a vendu le terrain pour 1 € symbolique. La charge foncière aujourd'hui est donc supportée par la ville de Clermont-Ferrand qui apporte là aussi sa pierre à l'édifice sur un investissement porté par le Conseil régional et le Conseil régional n'est pas le seul investisseur sur le quartier, contrairement à ce que l'on a déjà pu entendre.

Il y a d'autres projets, des projets patrimoniaux, notamment sur Notre-Dame-du-Port, l'église des Minimes à 2,1 millions d'investissement, qui montrent que l'on est ambitieux sur le plan d'investissement.

Sur le fonctionnement, votre discours, en fait, est toujours le même. C'est à dire qu'en gros, vous nous dites que l'on dépense trop, qu'il y a trop de charges de personnel. Moi, ce que j'ai envie de vous dire, c'est d'aller voir les personnels des écoles, les Atsem et les personnels qui s'occupent des temps périscolaires.

Aller les voir et dites-leur en face : vous êtes des charges, vous êtes des charges, vous êtes des poids qui pèsent lourd au budget et donc, à un moment donné, on va vous supprimer. Allez leur dire, vous verrez ce qu'ils vont vous répondre.

À mon avis, vous allez vous faire recevoir parce qu'ils ont beaucoup de travail. Ils ont le mérite d'accomplir leur tâche de manière très professionnelle et ensuite, ils vous diront de passer une journée avec eux pour que vous vous rendiez compte de tout ce que sont les charges de fonctionnement et comment cela se traduit dans la réalité et la réalité, c'est justement des agents qui sont auprès des enfants de manière quotidienne, qui sont attentifs à leurs besoins, que ce soient des agents titulaires ou contractuels.

Ce que je veux dire, c'est que ce ne sont pas des charges, ce ne sont pas des poids, mais bien des agents qui sont justement utiles à la Collectivité pour répondre aux besoins, avant tout des habitants et des habitantes du territoire. Et nous, on a fait le choix de ne pas externaliser ce type de services. Cela nous coûte effectivement de l'argent, mais c'est un choix politique que l'on assume justement à travers les dépenses de fonctionnement.

Rapidement quelques inquiétudes pour les années à venir. Déjà, on veut exprimer une inquiétude forte sur les hausses des prix des matières premières, qui pèsent sur les investissements et les marchés publics et qui risquent de s'accroître avec la crise actuelle. D'autant plus que la majorité relative actuelle au gouvernement nous promet 10 milliards d'économies sur le budget des collectivités territoriales, ce qui risque d'être assez dramatique pour nos services publics alors que justement, on est source d'investissements sur les territoires. Voilà ces sources d'inquiétude qui risquent encore de nous pénaliser dans les futurs budgets que l'on va construire ensemble.

Madame DULAC-ROUGERIE :

Madame STANISLAS, à vous.

Madame STANISLAS :

Je vous remercie. Mes chers collègues, ce compte administratif 2021 marque à la fois l'année 1 de notre mandat municipal et la fin de deux cycles.

Avec le gymnase Saint-Jean et la rénovation des premières cours d'école, avec la gratuité des transports le week-end toute l'année ou encore la création de l'association porteuse de la Capitale européenne de la culture, nous sommes entrés dans le vif du sujet de ce mandat, c'est évident.

Mais c'est également la fin d'un cycle précédent, un cycle d'investissement lié au mandat d'avant avec l'achèvement du parc urbain du stade Marcombes ou l'inauguration de la Comédie.

Avec la PPI que nous avons votée il y a un an tout pile, nous nous orientons vers des investissements dans la proximité, la qualité et la sobriété. Ce bilan budgétaire de l'année 2021 marque aussi la fin d'un autre cycle : le cycle du monde d'avant. Le monde d'avant nous avait habitués aux incertitudes dans nos perspectives budgétaires, entre projets de loi de finances dévastateurs et pacte de Cahors sortis de la poche.

Mais le monde d'avant nous donnait l'impression que dans toutes ces incertitudes, un jour, il y aurait un retour à la normale. Alors loin de nous l'idée de vouloir revenir au monde d'avant. Mais là, il faut bien reconnaître que l'on est véritablement face à une plongée dans l'inconnu : explosion des prix de l'énergie, du gaz, de l'électricité, réchauffement et aléas climatiques, crise agricole, rupture des chaînes d'approvisionnement, crise institutionnelle...

Ce ne sont plus seulement nos fondamentaux budgétaires et financiers qui sont frappés d'incertitude, mais le cadre même de nos vies collectives et individuelles, la structure de la société dans laquelle nous vivons. Encore une fois, loin de moi l'idée de vouloir jouer les Cassandre écologistes à coup de : « On vous avait prévenus, il va falloir changer ».

Néanmoins, face à cela, une vérité s'impose : nos budgets municipaux, à l'avenir, vont devoir travailler d'arrache-pied à l'atténuation, à l'adaptation et surtout à une véritable transition de rupture. Pour cela, nous devons analyser et réduire nos vulnérabilités et nos dépendances, faire des choix essentiels. Nous devons également assurer les solidarités sociale et territoriale puisque ce sont les armes de la résilience collective à toutes les échelles.

Et cela, nous pouvons le faire, Mesdames et Messieurs, via à la fois une approche technique sur laquelle nous travaillons d'ores et déjà depuis deux ans maintenant, avec la critérisation écologique et sociale de notre programmation pluriannuelle des investissements ou encore via le budget carbone que nous sommes en train d'élaborer.

Nous le faisons aussi via l'accompagnement des agents, qui sont porteurs du service public et qui s'impliquent également de plain-pied dans cette transition. Nous le faisons également via la co-

construction de nos politiques publiques. On va parler tout à l'heure de la convention citoyenne qui nous conforte dans la direction que nous avons prise.

Mais nous le ferons aussi, je l'espère, via une approche politique qui nous permette de sortir des caricatures et qui nous permette de rappeler que le service public ne se fera pas sans dépenses de fonctionnement, sans dépenses d'investissements vertueux, sans agents ni sans recettes fiscales, puisque c'est là une responsabilité que nous devons porter ensemble. Je vous remercie.

Madame DULAC-ROUGERIE :

Monsieur BLONDEAU ?

Monsieur BLONDEAU :

Merci. Mes chers collègues, le vote concerne ici la sincérité ou non, du compte administratif et donc, nous allons le voter car pour nous, il est sincère, il n'y a pas de triche mais je souhaitais faire quand même quelques petites remarques.

Chaque année, lors des débats sur le budget, vous nous jouez le couplet de l'État qui ne va pas prendre ses responsabilités : l'État se désengage, c'est encore les villes qui vont payer. Vous avez fait le coup avec la suppression de la taxe d'habitation, avec les masques et l'année dernière, avec les écoles maternelles. À chaque fois, c'étaient de magnifiques pièces de théâtre d'art dramatique, mais cela ne s'est jamais produit et nous sommes curieux de savoir ce que vous allez trouver au prochain débat.

De plus, pour vous défendre un petit peu, vos nouveaux amis Insoumis vous accusent toujours de proposer des budgets macronistes. C'est sûrement injuste comme attaque, mais je tiens quand même à souligner que dans ce compte administratif, le seul qui respecte les prévisions sur les subventions d'investissement, c'est l'État, avec un taux de réalisation supérieur à 99 % quand la Région est à 62 % et le Département seulement à 30 %.

C'est une nouvelle preuve que l'État ne se désengage pas, bien au contraire, même en période de crise.

Pour finir, et c'est en même temps une question et peut être un axe pour nos prochains débats : il y a une augmentation de la dotation de solidarité urbaine venant de l'État. Cette augmentation s'explique par deux raisons. Si on vulgarise grossièrement, c'est d'abord parce que l'enveloppe globale de l'État est stable depuis de nombreuses années et puis parce que le territoire s'appauvrit puisque dans le mode de calcul, sont pris en charge le revenu moyen par habitant, le nombre de bénéficiaires à l'aide au logement et la part de logements sociaux. Cela veut dire que c'est une bonne nouvelle pour les comptes, mais que pour notre territoire, il y a un problème de fond. D'autant plus qu'il me semble que ce scénario se répète depuis plusieurs années.

Est ce qu'il serait possible de transmettre au Conseil municipal, l'historique du montant de cette dotation pour la ville de Clermont-Ferrand et ensuite, de nous exposer la redistribution de cette dotation ? Car quand il y a une baisse des dotations, à chaque fois, vous expliquez que cela entraîne des places en crèche en moins, moins de services publics, etc. Mais quand il y a une hausse, nous n'avons aucune visibilité.

Pour expliciter mes propos et cela, peut-être, pour notre prochain débat, ne pouvons-nous pas imaginer que lorsque la DSU augmente, une part soit allouée à un budget spécifique, par exemple au budget du CCAS ? Je vous remercie.

Madame DULAC-ROUGERIE :

Je n'ai plus d'intervention. Donc, Madame CANALES, chacun ayant sa lecture, est-ce que vous avez des points à préciser ? Allez-y.

Madame CANALES :

Alors je vais préciser quelques points et je vais commencer par l'intervention de Monsieur BONY qui avait quand même qualifié notre budget prévisionnel d'insincère. Donc, c'est important pour moi qu'aujourd'hui, il puisse avoir considéré qu'il avait peut-être fait quelques maladroites d'analyse puis qu'aujourd'hui, notre budget est bien sincère.

Contrairement à ce que vous dites, ma présentation n'est pas truffée de petites prouesses pour essayer de démontrer le contraire de ce qui est écrit et de ce que vous avez sous les yeux.

La première chose, Madame STANISLAS l'a très bien dit : il y a une certaine nostalgie dans vos propos, ce que je peux comprendre. Pourtant, vous êtes un élu récent du Conseil municipal, c'est la première fois que vous siégez dans cette salle. L'ère des grands maires bâtisseurs qui vont sortir des éléments structurants ...

À partir du moment où Clermont-Ferrand est arrivé, notamment avec l'achèvement de la Scène nationale et du stade Philippe Marcombes, à un niveau d'équipements de très grande envergure, à la hauteur de son rang – et on verra comment vous vous positionnez pour la tribune, je pense qu'aujourd'hui, on est dans l'ère de la proximité, on l'a dit, on n'a pas menti.

On l'a dit dans le cadre de notre campagne : il n'est pas de grand équipement ultra structurant qui faisait figure de promesse électorale. On a parlé de ce sujet, Monsieur BONY, vous ne pouvez pas le découvrir ; Madame STANISLAS l'a dit, nous avons eu un long débat sur la programmation pluriannuelle des investissements. Nous avons explicité qu'elle était de 27 millions d'euros par an, avec, évidemment, des années où il y aura peut-être quelques pics. Mais aujourd'hui, vous ne pouvez pas feindre de découvrir ou feindre d'ignorer que ces investissements correspondent à des engagements et à des projets d'équipements. Pour ces équipements structurants, on est sur la fin du paiement du stade Philippe Marcombes et de la Scène nationale.

S'ensuivront de nombreux équipements de proximité dans des quartiers : des réhabilitations, des gymnases, le gymnase Saint-Jean étant l'un des très gros investissements, plus d'autres projets d'investissements, plus petits en termes de masse. Donc, effectivement, vous ne retrouverez pas les 55 millions d'euros de l'année où on a lancé en même temps la Scène nationale et le stade Philippe Marcombes, pour arriver au niveau d'équipements et pour nos usagers et pour notre service public.

C'est aussi l'ère d'un changement de paradigme donc, on ne peut pas verser dans cette nostalgie et on ne va pas y passer, si j'ose dire et je l'espère, trois ou quatre débats budgétaires sur le volume des investissements. Ce n'est pas non plus forcément une demande des usagers que d'avoir de gros investissements sur de gros équipements structurants. On a aussi des équipements à entretenir, la Coopérative de Mai, il y a maintenant d'autres choses qu'il faut budgéter.

Par ailleurs, Monsieur BONY, vous le savez très bien, les équipements d'aujourd'hui, c'est le fonctionnement de demain. Donc, vous qui appelez systématiquement à la démultiplication des dépenses d'investissement, c'est aussi une gestion financière sereine et une prospective sincère et sérieuse que de se dire aussi qu'aujourd'hui, si on s'est engagé devant les Clermontois à faire de la proximité, on ne va pas augmenter les volumes d'investissements simplement pour se faire plaisir et avoir un chiffre plus important qu'en 2015 : on n'y est plus en 2015, ça a changé.

La deuxième chose est sur l'addiction à la fiscalité. Là, entre l'intervention de Monsieur BLONDEAU et la vôtre, c'est toujours un peu compliqué de répondre mais je vais répondre aux deux en même temps.

L'addiction à la fiscalité sans augmenter les taux... Je ne vois pas comment on peut être accro à la fiscalité. Alors il y a de l'inflation et j'ai quelques difficultés à vous dire que de ma chaise, j'aurais une intervention quelconque auprès de l'État et du gouvernement. D'autres le feront sans doute bien mieux que moi pour dire que l'inflation, ce n'est pas bien mais l'inflation, elle est là et elle nous amène effectivement un produit mécanique sur lequel on ne peut rien faire. On ne va pas se dire : « Écoutez, oui, il y a de l'inflation, mais on n'en veut pas. » C'est comme ça, c'est mécanique.

Sur la revalorisation des bases, vous le savez, quand le marché immobilier augmente parce que c'est une tendance dans les villes intermédiaires qui offrent beaucoup de services publics qui sont agréables, villes vertes, etc., le marché immobilier a tendance à augmenter.

On a eu plus de droits de mutation : là c'est pareil, on n'est pas accros et je n'ai pas le sentiment d'être accro à la fiscalité sans augmenter les taux.

Je vous rappelle, Monsieur BONY, et ça vaut pour Monsieur BLONDEAU, que la recentralisation du pouvoir financier auprès de l'État et le fait que l'on est complètement coupé d'une certaine autonomie fiscale dans les collectivités territoriales existent, Monsieur BLONDEAU : elle existe, tout est recentralisé et on n'a plus rien, à part le foncier, effectivement, que l'on n'augmente pas. On n'a plus rien et maintenant, on a des dotations.

On a des dotations qui sont tombées et encore heureux, Monsieur BLONDEAU que les dotations de l'État tombent, rapport au fait que c'est parce que l'on nous a enlevé notre pouvoir local de décider ou pas, de la taxe d'habitation, etc.

Pour la DSU, on est passé du 300^e rang au 264^e, je vous donnerai la précision. Encore heureux que l'on perçoit la DSU : c'est une dotation de l'État. Alors oui, on n'est pas non plus accros aux dotations mais quand la réforme fiscale a été entreprise au précédent mandat, elle a eu la vocation de maîtriser l'autonomie fiscale des collectivités et on se retrouve avec des dotations de l'État qui nous sont versées. J'ai envie de dire : « Encore heureux ! »

C'est très bien, je remercie l'État de verser ces dotations, j'aurais dû le dire en préambule. Mais je pense qu'il ne faut pas trop se réjouir, Monsieur BLONDEAU, parce qu'il y a un député En Marche qui a récemment dit que le gouvernement allait entreprendre la promesse électorale du président de la République qui est quand même de couper 10 milliards aux collectivités. Donc, je ne vais pas non plus m'extasier sur les dotations de l'État et je pense que l'on devrait se contenter de ce que j'ai dit.

La DSU progresse, les dotations et les subventions des deux autres collectivités que sont le Département et la Région ne sont pas encore au niveau parce qu'ils ont une année de transition et qu'il faut rediscuter avec les exécutifs ; on va voir l'année prochaine.

Après, l'addiction à la fiscalité, Monsieur BONY, je dis non. Je dis que ce n'est pas possible de laisser dire ça.

Deuxième chose : les services généraux, nos fameux chapitre 11 et chapitre 12. Pour les citoyens qui nous regardent, chapitre 11, ce sont les dépenses à caractère général et chapitre 12, ce sont les ressources humaines. Donc le chapitre 12, je vous l'ai dit : revalorisation du Smic, dé-précarisation de personnels de l'enfance.

Oui, on est à 92 millions d'euros mais il y a quelqu'un qui le dit mieux que moi et sur lequel on ne pourra pas jeter l'opprobre en termes de sincérité budgétaire, c'est la Chambre régionale des comptes qui dit : « C'est normal, vous avez bien fait vos transferts », mais on a un socle de compétences dites régaliennes municipales : Police municipale, petite enfance, enfance... qui font que mécaniquement, cela ne va pas aller en s'arrangeant, je vous le dis.

Si vous voulez une baisse de ce chapitre 12 relatif aux ressources humaines, vous l'avez dit, cela n'aura pas lieu au prochain budget prévisionnel parce que l'on ne compte pas supprimer un service public, on

ne compte pas se séparer d'agents. C'est donc une dépense qui augmentera et là, il n'y a pas de débat : je n'ai jamais dit que l'on allait contracter ce chapitre.

Pour les charges à caractère général, vous dites qu'elles augmentent. Non, elles n'augmentent pas ; elles baissent par rapport à ce que l'on avait prévu en 2021 parce que l'on s'était dit que peut être, effectivement, ça allait reprendre et que l'on aurait autant d'électricité, de chauffage etc.

Avec la crise sanitaire en demi-teinte en 2021, ce n'est pas le cas mais cela baisse entre nos prévisions et cela augmente par rapport à 2020. Mais, Monsieur BONY, en 2020, on n'a pas chauffé des salles vides, on n'a pas mis de l'électricité dans des groupes scolaires sans enfants et donc, il ne faut pas se comparer sur l'année 2020.

Par ailleurs, on a un engagement qui est celui du BP 2021 : je ne l'ai plus en tête mais on avait prévu 28 et on réalise 24. Donc, on baisse par rapport à ce que l'on avait prévu de réaliser et vous ne pouvez pas dire que cela explose.

Par ailleurs, quand vous dites – et je suis très heureuse de vous entendre faire une proposition, parce que c'est vrai que je vous ai demandé de faire des propositions dans le cadre des budgets, y compris dans les comptes administratifs – quand vous dites que vous avez trouvé un poste qui permettrait de faire cela, ce sont les charges à caractère général, c'est ça ? Non, ce sont les services généraux. Les services généraux, ce sont les élections. Moi, je veux bien, on n'organise plus les élections ou l'État nous paye plus, Monsieur BLONDEAU.

Déjà, on fait appel à des bénévoles qui sont difficiles à mobiliser et d'ailleurs, vous avez toutes et tous – je vous en remercie – tenu vos bureaux de vote.

Ce sont les agents de l'état civil, c'est tout cela, les services généraux. D'ailleurs, la dernière fois, en préparant ce compte administratif, je me suis dit : il faut peut-être le détailler : ce sont nos gardiens de cimetière. Le service général, ce n'est pas un bureau avec plein de directeurs qui font des grandes soirées.

Ce sont des gens qui sont dans les services généraux socles et que l'on ne voit pas : le service des finances, et pas ceux qui sont au contact des usagers ou ceux qui sont dans nos politiques publiques.

Donc je veux bien, on pourra peut-être regarder vraiment là où on pourrait demander aux services de se réorganiser mais je crains quand même que ce soit complexe et ce n'est pas forcément vertueux pour les usagers du service public et donc, de ce service général.

Pour Monsieur BLONDEAU, j'ai à peu près répondu. J'entends que vous voulez avoir la dynamique de l'historique de la DSU. On pourra en faire un grand sujet en Commission des finances. Vous demanderez à Monsieur FAIDY, puisqu'il est le président de la Commission des finances, comme vous avez siégé à sa place la dernière fois et que vous n'aviez malheureusement pas le droit à la parole, vous demanderez à mettre cela en Commission des finances, il en est le président et on peut parfaitement en discuter. Donc quand il est là, il le demande et quand il est là, on en parle.

Sur la DSU, c'est aussi une mauvaise nouvelle parce que oui, les pauvres s'appauvrissent. Bon, on a eu une réforme des APL qui a fait mal, on en a longuement parlé. On va voir comment, avec l'inflation dont a parlé Monsieur BONY, tout ceci progressera mais il n'y a pas que le revenu et la pauvreté des gens dans la Dotation de Solidarité Urbaine. Je vous invite donc à faire inscrire ce dossier à la Commission des finances par votre président qui est président de cette Commission des finances, puisque nous la laissons à un membre de l'opposition.

Ce compte administratif reflète un budget qui est sincère. L'objectif est d'être volontariste et cela a été quelque chose qui a été réalisé : nous avons fait 86 % de nos investissements ; résistant, contrairement à ce que l'on avait pu nous dire, il a été résistant, je vous en ai fait la démonstration dans un contexte

pas facile parce qu'une crise sanitaire en demi-teinte, une reprise économique en demi-teinte, une crise sociale claire, nette et affichée.

Nous avons fait un exercice très compliqué de projection de l'année 2021 et sur la réalisation, je crois que l'on n'a pas à rougir de ce que l'on a pu réaliser avec des agents mobilisés et en projetant la Ville vers ce que l'on attend du mandat qui est devant nous, puisque c'était vraiment la première année de réalisation. Une Ville mobile et durable, une Ville vivante en tout cas, avec tous les objectifs que nous nous sommes assignés pour celles et ceux qui votent ce budget.

Madame DULAC ROUGERIE :

Merci Madame CANALES, pour toutes ces précisions. Je vois que Madame CHENNOUF-TERRASSE veut relancer le débat. En général, c'est un tout petit peu avant, mais bon, on va y aller quand même

Madame CHENNOUF-TERRASSE :

Sur le rapport annuel, il y a eu un débat très riche et différentes interventions, je vais quand même faire ma propre intervention. Mais avant tout, étant la collègue de Madame MAXIMI, je tiens quand même, au nom du groupe, à saluer son élection parce que c'est important d'avoir une députée jeune, dynamique, qui a su faire le travail qu'il faut et être entourée de personnes de terrain pour arriver aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Elle saura porter la voix de tous ceux qui lui ont fait confiance, en tout cas de tous les Clermontois et Clermontoises et également des Métropolitains sur les différentes questions.

Nous votons traditionnellement les comptes administratifs sur la base de leur sincérité comptable. Nous ferons de même pour les comptes de 2021. Nous décrivons une situation bien différente de celle d'aujourd'hui et donc, de celle promise par le programme macroniste.

Pas ou peu d'inflation, des conditions d'emprunt très correctes, des contrats de Cahors remisés sous la pandémie, des recettes de fonctionnement en augmentation. Nous regarderons peut-être bientôt ces comptes 2021 avec nostalgie.

Aujourd'hui, la situation économique est mauvaise et Macron nous promet la purge des collectivités. L'inflation dépasse les 5 % sur un an et les scénarios la promettent à 8 % bientôt.

Les prix s'envolent : énergie, fournitures, coût de la construction. Tout cela a été dit dans les différentes interventions. On a déjà des impacts très forts sur les budgets et les investissements, on ne peut pas l'ignorer.

Le Medef continuera donc à être gavé avec la suppression annoncée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, qui impactera donc durement la Métropole. Alors si cela fait rire certains membres du Conseil, en tout cas, nous, cela nous interroge.

Les contrats de Cahors annoncent déjà ce grand retour avec à la clé, une purge de 10 milliards d'euros. Le taux d'emprunt s'envole et les choix d'emprunts à taux variables, malgré nos remarques, inquiètent et seront donc parfois coûteux. En tout cas, si nous n'avons pas eu accès à la programmation des investissements prévus dans le cadre du PPI de la Ville, nous nous doutons bien qu'elle sera, au final, différente de celle prévue. Les services publics locaux seront de plus en plus mis en difficulté.

Bref, nous allons être confrontés à la fuite en avant des politiques néolibérales qui, devant leurs échecs, s'attaqueront encore plus à la population, augmenteront encore les inégalités et la pauvreté. Pour la ville de Clermont comme pour la Métropole, il faudra choisir : soit mettre en œuvre le projet néolibéral pour les uns, soit l'accompagner pour d'autres, soit le refuser, y résister et remettre les besoins de la population vraiment au centre des politiques publiques locales. Merci.

Madame DULAC-ROUGERIE :

Nous allons passer au vote, à moins qu'il y ait une dernière intervention. Non ? Alors on passe au vote. On va passer au vote à main levée ou vous voulez faire un vote électronique ? Allez, on vote à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont 6. 6 abstentions.

N° 2 Compte administratif 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur l'adoption du compte administratif 2021.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	48	=	Pour : 48	+	Contre : 0		
Abstention :	6						

1) M. le Maire quitte la séance. Mme Christine DULAC ROUGERIE est désignée présidente de la séance par l'assentiment général pour la question n°2.

2) Le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité. M. le Maire ne prend part ni au débat ni au vote du Compte Administratif.

Mme DULAC-ROUGERIE :

Eh bien on peut rappeler Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues. S'il n'est pas loin. Sinon, on continue, on est bien parti.

Ah, l'entrée triomphante de M. CHABRILLAT.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

N° 3 Rapport annuel de la dette

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup. On va passer au vote sur la délibération 3, le rapport annuel de la dette. On fait le vote électronique pour les questions avec débat, vous savez comment faire.

Ah oui, c'est un rapport, il n'y a pas de vote.

Le Conseil municipal prend acte de cette information

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 4 Budget supplémentaire 2022 / Décision modificative n° 2 - 2022M. LE MAIRE :

Pour le budget supplémentaire 2022 – délibération modificative n°2, là, il y a un vote, alors on y va. Vous savez faire avec le... Sinon, on peut expliquer. Pour, c'est + et zéro, c'est abstention.

C'est bon pour tout le monde ? Le vote est clos. Je donne le résultat : 41 pour, 9 abstentions, 4 contre. La délibération modificative n°2 est adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité
--

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de vous prononcer favorablement sur les inscriptions nouvelles de crédits figurant dans le budget supplémentaire 2022.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	45	=	Pour : 41	+	Contre : 4		
Abstention :	9						

N° 5 Revoyure du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à la Ville de Clermont-FerrandM. LE MAIRE :

Nous passons au point 5, c'est la revoyure du régime indemnitaire. Monsieur PILAUD, vous présentez le diaporama. Je rappelle que le RIFSEEP a été une réforme importante qui nous a, avec Frederic PILAUD, beaucoup occupés et dans laquelle nous avons mené des concertations très importantes. Pour moi, la ligne de conduite était évidemment la question du pouvoir d'achat puisque c'était un sujet important ; le rattrapage aussi, entre la Ville et la Métropole et par ailleurs, les conditions d'exécution du service public. Monsieur PILAUD, je vous laisse la parole.

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. PILAUD :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Monsieur le Maire a déjà dit les choses les plus importantes sur cette délibération. Le régime indemnitaire est un dispositif qui a été mis en place en 2019 sous une nouvelle formule et il était prévu en 2022, une clause de revoyure dans le cadre de la délibération initiale de 2018.

La rémunération d'un agent de la Ville et d'un fonctionnaire est traditionnellement de deux blocs : il y a une rémunération de base, liée au point d'indice, et un deuxième bloc qui est donc le régime indemnitaire, un régime qui se compose d'une partie fixe fondée sur le métier et d'une partie variable, fondée sur la valeur professionnelle.

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui est donc le résultat d'un cycle de négociations, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, avec les organisations syndicales, dans le cadre du dialogue social. À travers l'ensemble des réunions de négociation avec nos représentants du personnel, nous sommes arrivés à un constat partagé : après une dizaine d'années de gel de la valeur du point d'indice cumulé aujourd'hui à une forte inflation, la rémunération des fonctionnaires et de nos fonctionnaires territoriaux décroche.

C'est un constat plus large qu'une problématique locale, c'est un problème au niveau national, mais ce constat partagé, ce décrochage des rémunérations, entraîne également des problématiques et des difficultés en termes de recrutement, on le voit très bien, avec une forte baisse du nombre de personnes qui présentent les concours de la fonction publique, mais également des difficultés de recrutement dans le cadre de la respiration normale d'une collectivité territoriale au regard des départs et de nos arrivées.

On peut également noter une démobilitation de nos agents, par un manque possible de reconnaissance et enfin, également, une part de plus en plus importante de nos fonctionnaires territoriaux qui sont collés au SMIC.

Au regard de cela, le Maire et la majorité ont donc décidé de faire un choix politique fort qui est, comme l'a précisé Monsieur le Maire, l'alignement du régime indemnitaire de la Ville sur celui de la Métropole. Cet alignement ne se fera pas sur un exercice budgétaire bien évidemment, mais sur quatre exercices, avec un effort plus marqué pour les agents de catégorie C. La première revalorisation aura lieu au 1^{er} septembre 2022 et tous les 1^{er} septembre, jusqu'au 1^{er} septembre 2025, il y aura donc une évolution du régime indemnitaire pour arriver jusqu'à la convergence avec le régime indemnitaire de la Métropole.

N'en déplaise à Monsieur BONY, l'effort de la Collectivité s'élève donc à 2,6 millions d'euros sur les quatre années et en 2026, sur une année pleine, ce sera 2,6 millions d'euros supplémentaires de dépenses et de charges de personnel afin de pouvoir converger vers le régime indemnitaire de la Métropole.

Ces mesures de revalorisation ont été guidées par plusieurs marqueurs importants. Le premier marqueur, c'est l'augmentation des salaires les plus bas au sein de la Collectivité et donc, bien évidemment, ceux des agents de catégorie C qui représentent plus de 70 % des agents de la Ville. Donc, au 1^{er} septembre, la revalorisation sera de 55 € bruts sur le régime indemnitaire. Aujourd'hui, le montant plancher des agents de catégorie C est de 175 €. Il passera au 1^{er} septembre 2022 à 230 € bruts par mois.

À la fin de la convergence et donc de ces quatre années, le montant plancher du régime indemnitaire des agents de catégorie C sera passé de 175 € à 340 €, ce qui représente donc une hausse de plus de 50 % du régime indemnitaire de ces agents qui ont le plus bas salaire au sein de la Collectivité.

Sur les 2,6 M€ mobilisés, 65 % de l'enveloppe sont consacrés aux agents de catégorie C.

Deuxième marqueur important dans le cadre de ces mesures de revalorisation, c'est bien évidemment l'augmentation des filières les plus féminisées au sein de la Collectivité afin de favoriser l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. On constate que 60 % - c'est un rappel mais qui est important - que 60 % des agents de la Ville sont des femmes et une grande proportion sont bien évidemment des agents de catégorie C, liés aux métiers de l'enfance, de la petite enfance.

Troisième point qui est l'un des marqueurs importants, c'était d'augmenter des filières qui sont sous tension ou qui ont des difficultés à recruter. Nous avons donc identifié une dizaine de métiers, en particulier des métiers dits de la filière technique, pour tenter de favoriser et d'améliorer l'attractivité sur ces métiers où l'on constate véritablement des difficultés de recrutement.

Enfin, il y a d'autres mesures complémentaires que l'on ne retrouve pas dans la délibération présente, mais dans d'autres délibérations que nous aurons à voter au sein de ce Conseil municipal aujourd'hui comme une revalorisation de la prime de technicité pour les agents de la Police municipale. Les agents de la Police municipale ne rentrent pas dans le champ du régime indemnitaire. C'est législatif et réglementaire mais nous faisons également un effort sur cette filière-là.

Enfin, il y a un deuxième effort sur nos vacataires qui auront une revalorisation de 4 %. On vous proposera donc une indexation du montant des vacances sur l'évolution du SMIC.

Globalement, à travers l'ensemble de ces dispositions et de ces mesures de revalorisation, on touche l'ensemble de nos agents. C'est véritablement un acte fort de la majorité qui, dans un contexte comme Marion CANALES a pu évoquer, un contexte budgétaire qui est aussi incertain, tend avant tout à mettre sur un pied d'égalité les agents de la Ville avec leurs collègues de la Métropole.

C'est un point qui a été essentiel, un ressenti de nos agents, sûrement à juste titre, un sentiment d'injustice dans le cadre des transferts de compétences vers la Métropole, où des bouts de directions partent à la Métropole et où des collègues restent au sein des services de la Ville.

Par le jeu des transferts de compétences, les collègues se retrouvent avec des rémunérations différentes et un régime indemnitaire différent. L'objectif était avant tout de mettre sur un pied d'égalité les agents de la Ville et ceux de la Métropole.

C'est aussi favoriser, comme j'ai voulu vous le dire, l'attractivité de nos métiers et l'attractivité de notre territoire, tout en fidélisant nos agents parce que l'on a aussi besoin d'agents ressource au sein des Collectivités, même s'il y a aussi besoin de temps de respiration, et de pouvoir attirer bien évidemment de nouveaux talents, de nouveaux profils au sein de nos collectivités.

Ces mesures témoignent également aux agents de notre reconnaissance pour le travail accompli et elles valorisent leurs compétences. C'est vrai que la crise sanitaire a permis de mesurer combien les agents municipaux sont en première ligne dans l'exercice d'un service public du quotidien et combien leur rémunération n'est pas à la hauteur de cet engagement.

Enfin, dernier point, c'est évidemment redonner du pouvoir d'achat à nos agents après avoir été pénalisés par plus de dix années de gel de la valeur du point d'indice et également, comme on a pu l'expliquer, au regard du contexte actuel de l'évolution des prix et d'une inflation galopante.

Le niveau actuel des rémunérations des agents, en plus d'impacter la capacité de la Ville à recruter dans certains domaines, invite à une responsabilité sociétale plus large, dans un moment de sortie de crise et donc, de reprise forte de l'inflation.

Enfin, c'est véritablement reconnaître nos services publics car nos services publics font partie de notre bien commun et ces mesures sont une preuve de notre mobilisation auprès de nos agents et plus

globalement, des Clermontoises et des Clermontois pour continuer de leur proposer un service public de qualité. Merci.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup Monsieur PILAUD. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur COSKUN, allez-y je vous en prie.

M. COSKUN :

Monsieur le Maire, chers collègues, merci Monsieur PILAUD pour cette brillante intervention. Bien sûr, nous voterons cette délibération mais j'aimerais faire quelques remarques à la suite des exposés et vis à vis de la situation actuelle. Avant tout, comment oublier que les agents ont été fortement maltraités par Macron, entre le maintien du gel du point d'indice de longues années et les 1 607 h ? Les conditions de vie et de travail des agents se sont fortement dégradées, comme vous le savez.

Ensuite, nous sommes en train de vivre ce qui pourrait devenir une crise économique très importante avec notamment, comme le déclarait il y a quelques minutes avant moi ma camarade Fatima, une inflation galopante déjà à 5,5 % aujourd'hui et des prévisions à 10 % pour l'automne prochain. Déjà, l'Insee annonce une perte de pouvoir d'achat générale de plus de 1 % cette année. Comment oublier cela ? Aussi, nous voulons insister sur les conditions de revoyure accompagnant cette délibération. Forcément, dans ce contexte, nous pensons que cette revoyure devra intervenir beaucoup plus vite que le délai prévu dans 4 ans.

Pour terminer cette intervention, j'aimerais bien évoquer un autre sujet. Nous voudrions remarquer que cette délibération n'est malheureusement pas le signe d'un apaisement très durable du dialogue social à la Ville. L'appel intersyndical à la grève du 6 juillet à propos du statut des concierges des groupes scolaires nous alerte sur un projet qui attaque des acquis légitimes et qui trouve souvent l'opposition des équipes pédagogiques elles-mêmes. Il faut les écouter, il faut les comprendre et il ne faut pas entraver les acquis déjà en place. Bref, Monsieur le Maire, encore une fois, merci.

M. LE MAIRE :

Merci. Monsieur MIQUEL ?

M. MIQUEL :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. En préambule, notre groupe Communiste et Citoyens tient à rappeler que la mise en place du RIFSEEP découle d'orientations imposées par l'État sans réelle concertation. Alors que la fonction publique dans son ensemble souffre de la faiblesse des salaires et d'une reconnaissance insuffisante de ces agents qui s'engagent au quotidien pour servir la nation et la population, le modèle du RIFSEEP passe à côté de l'essentiel pour revaloriser et rendre attractifs les métiers du service public, essentiels au fonctionnement du pays.

Notre groupe déplore une accentuation de l'individualisation de la rémunération pour tenter de mettre en compétition des agents qui ont surtout besoin que l'on favorise une dynamique collective. Dans ce cadre contraint, notre majorité a su trouver la voie d'une application pour notre municipalité et ses personnels qui soit bienveillante et qui se traduise par un engagement de long terme pour faire progresser le régime des agents de Clermont-Ferrand et du CCAS afin de l'harmoniser avec celui des agents de la Métropole.

C'est un investissement financier significatif pour la municipalité : près de 3 millions d'euros, mais légitime au regard des attentes des personnels, d'autant plus dans une période où l'inflation a bondi de 5 % en une année.

Le dégel du point d'indice est annoncé par le gouvernement. Il a déjà été mentionné dans notre assemblée ce soir. Je pense que l'on ne peut pas non plus oublier de mettre dans le débat, le fait que ce dégel du point d'indice doit être obligatoirement accompagné par l'Etat avec les collectivités car l'effort conséquent que notre Collectivité engage aujourd'hui ne pourra pas être poursuivi dans le cadre du dégel du point d'indice si on coupe les vivres aux collectivités, ce qui semble malheureusement être le projet du gouvernement actuel.

Cet effort conséquent de la Collectivité permet donc d'effacer en grande partie les disparités qui pouvaient exister, par exemple pour des métiers similaires entre la Ville et le CCAS.

Des points d'insatisfaction subsistent, évidemment, comme le cas des agents concernés par la clause de sauvegarde, qui voient mécaniquement leur rémunération stagner ou l'absence de rétroactivité sur l'ensemble de l'année 2022.

Mais au global, notre groupe apprécie l'engagement de la Collectivité pour améliorer ce régime indemnitaire et l'améliorer de manière significative dès aujourd'hui au contraire de ce que laisse entendre Monsieur COSKUN.

Par exemple, une grande partie des catégories C de la ville de Clermont-Ferrand vont être, dès 2022 au taquet de l'augmentation qui est prévue sur les quatre années. Leur situation va donc arriver au taquet de ce qui est prévu dès cette année et non en 2025, comme vous le sous-entendez, Monsieur COSKUN.

Ils en avaient bien besoin, c'est normal. Ainsi, notre groupe Communiste et Citoyens votera en faveur de cette délibération.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Cela permettra de faire un petit mot sur l'augmentation du coût de fonctionnement la prochaine fois. Je vais passer au vote si vous le voulez bien. Ce sera le vote électronique, allez-y. Merci.

Le vote est clos. 55 pour, aucune abstention, aucun vote contre, le rapport est adopté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'adopter la revalorisation du RIFSEEP dans les conditions présentées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles afférents à ce dossier ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget principal chapitre 12 pour l'année 2022 et suivantes.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 6 Avis de la convention citoyenne de Clermont-Ferrand en réponse au mandat donné par le conseil municipal du 25 juin 2021

M. LE MAIRE :

Monsieur DUBREUIL, je vous laisse la parole pour une présentation qui est une information concernant la convention citoyenne et pour laquelle le cahier de convention doit être remis sur la table de chacun. Vous pourrez le creuser après ce Conseil. Je vous laisse la parole.

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. DUBREUIL :

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Une information assez rapide puisqu'il y a quelques jours de cela, la convention citoyenne de Clermont Ferrand a temporairement ajourné ses travaux et a remis au Maire les 40 propositions qu'ils ont formulées à l'issue de presque six mois de travail.

Je profite d'avoir la parole pour les remercier individuellement et collectivement pour l'incroyable travail qu'ils ont réalisé et la grande qualité des propositions qui ont émané de leurs réunions de travail.

Simplement, un bref rappel pour vous dire qu'au mois de juin 2021, nous avons adopté à l'unanimité le principe de la convention citoyenne et nous avons donné mandat à 70 personnes tirées au sort pour qu'elles puissent faire des propositions relatives aux questions de transitions écologique, sociale et démocratique. Nous leur avons également permis de se saisir d'autres questions s'ils le souhaitaient.

Le tirage au sort a permis de constituer un panel d'habitantes et d'habitants le plus représentatif possible, bien entendu complètement paritaire, avec 30 % de moins de 30 ans, des résidents étrangers, des représentants des cinq quartiers ou secteurs de la Ville.

Pendant six mois et au terme de six sessions de travail, nous sommes aujourd'hui destinataires d'une quarantaine de propositions.

Je rappelle simplement que ce travail a été organisé en deux temps. Très schématiquement, un premier temps de formation et de montée en compétences au cours duquel les membres de la convention ont pu rencontrer tous les experts qu'ils ont souhaité : des experts de la Ville, des experts extérieurs, indépendants ou non, de notre Collectivité ou de la Métropole.

Au cours de cette première phase, leur objectif était d'établir un constat, une analyse de la situation au regard des trois thématiques sur lesquelles on leur avait demandé de travailler.

Cette analyse a été soumise au mois de février 2022 à une première consultation en ligne qui permettait au reste de la population de prendre connaissance de ce constat, de cette analyse et de pouvoir, dès le mi-parcours de la convention, commencer à formuler un certain nombre de propositions en vue d'enrichir le travail des membres de la convention.

La deuxième étape, à partir du mois de mars, a consisté à commencer à travailler à la formulation de propositions sous la forme de fiches actions relativement détaillées, avec des éléments techniques et des éléments financiers. Ces 40 propositions ont été soumises à un deuxième vote, une deuxième consultation en ligne. Le but était de demander à la population de prioriser et de formaliser leurs priorités au regard des différentes propositions formulées. Cette priorisation étant pour nous, au sein du Conseil municipal, une aide à la décision extrêmement intéressante et riche pour notre travail à venir.

On a eu, à l'issue de cette participation, un petit peu plus de 1 200 participants, aussi bien en ligne que papier. En moyenne, il y a à peu près dix votes de priorisation par participant à ce vote.

Je précise toutefois que ce vote n'est pas pour nous totalement contraignant. Je le disais, c'est un enseignement très utile, une aide à la décision, parce que nous nous étions engagés à répondre au mois de décembre aux 40 propositions formulées par la convention citoyenne.

Bien entendu, cette priorité donnée par les citoyens, il va falloir que nous en tenions en compte mais nous nous sommes engagés à répondre à l'ensemble des propositions issues de la convention citoyenne. Je vous laisserai donc prendre connaissance, dans le livret qui a été placé sur vos bureaux, des 40 propositions rédigées par les membres de la convention et en face, du nombre de votes que chacune de ces propositions a obtenu.

Vous verrez, et ce n'est une surprise pour personne, que la première dizaine de ces propositions est rattachée à la question de la transition écologique. Après, cela se répartit de manière un peu plus égalitaire.

À chaque fois, nous avons fait figurer la première proposition issue de chaque thématique qui apparaît dans un petit encadré. Les 40 propositions ont toutes fait l'objet de votes de priorisation mais il est vrai qu'entre la dernière, qui obtient une petite centaine de votes et la première, qui en obtient 800, cela nous permet quand même d'avoir une visibilité sur ce qui apparaît comme étant prioritaire pour nos concitoyens.

Après cette information que je viens de délivrer, nous allons entamer – nous l'avons déjà entamé en réalité – un travail entre les élus et les services de la Ville afin de formaliser des réponses que nous envisageons d'apporter à chacune de ces 40 propositions.

L'idée est qu'au Conseil municipal du mois de décembre, nous soyons en mesure d'apporter non seulement une réponse générale, mais également une réponse individualisée à chacune de ces propositions, avec un calendrier qui sera certainement un calendrier plutôt indicatif, parce qu'un certain nombre d'éléments peuvent nous conduire à décaler dans le temps telle ou telle action en raison de contraintes techniques, financières ou autres, mais avec un calendrier indicatif ; l'idée étant, je le rappelle, que nous nous sommes engagés à répondre à chacune de ces propositions.

Si le travail qui a été entamé se poursuit au rythme actuel, nous serons même en mesure, je l'espère, au mois de décembre, d'acter certaines réponses à différentes propositions. Je pense par exemple à la mise en place des Conseils de quartier, je pense encore à la mise en place de l'instance citoyenne d'évaluation des politiques municipales.

Voilà quel est le calendrier et ce qui nous avons à faire jusqu'au mois de décembre pour vous proposer une délibération de réponse aux propositions de la convention. Je vous remercie. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup. J'ai plusieurs intervenants : d'abord Madame BARRAUD, ensuite Madame MIZOULE, M. BLONDEAU et Madame JALICON. Allez-y !

Mme BARRAUD :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération vient conclure la première grande phase de cet exercice démocratique inédit pour notre Ville. Outre l'engagement novateur de citoyennes et citoyens novices dans la construction des politiques locales, cette convention permet un espace de rencontre bénéfique entre le politique, le technicien, l'expert et le citoyen. Elle donne aux conventionnés les outils nécessaires à la réflexion et à la mise en place d'une politique en faveur de l'intérêt général.

À ce titre, je profite de ce soir pour remercier sincèrement tous les agentes et les agents de la Direction de l'innovation et de la participation qui ont travaillé d'arrache-pied pour faire de cette expérience inédite un succès.

L'un des enseignements de cette phase d'élaboration, et Monsieur DUBREUIL vient de le signaler, est l'intérêt toujours plus grand des citoyens pour les enjeux écologiques, que ce soit sur l'élaboration des propositions ou le vote des habitants. Nous arrivons désormais à un temps stratégique de cette convention, celui où notre rôle d'élu sera observé à la loupe. À nous désormais, d'être les garants du mandat que nous avons donné aux conventionnés et de permettre la réalisation des propositions qui ont été rédigées puisqu'en effet, la convention citoyenne a bien été pensée comme un processus délibératif et non pas seulement participatif.

Cette responsabilité est grande. La remise en cause de notre parole éloignerait un peu plus encore, les citoyens du débat politique. Au contraire, en garantissant la mise en œuvre des propositions et en intégrant les citoyens dans l'élaboration des actions, notre institution en sera plus que légitime. Enfin, il nous paraît essentiel de préserver et de développer ces espaces de dialogue permettant l'implication toujours plus grande du citoyen pour la compréhension et la construction des politiques publiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup. Madame MIZOULE, vous avez la parole.

Mme MIZOULE :

Merci Monsieur le Maire. Je rejoins Madame BARRAUD pour féliciter les services qui ont vraiment travaillé d'arrache-pied, c'est un faible mot. Je remercie aussi notre Adjoint qui a vraiment porté cette convention très fortement. C'est donc une vraie réjouissance aujourd'hui, que d'avoir cette délibération. Elle est vraiment un marqueur fort de notre volonté de construire la Ville avec les Clermontois, la Ville de demain, celle qui saura relever les défis démocratiques, environnementaux et sociaux.

Bien qu'elle ne soit pas un remède miracle aux maux de notre société, je pense qu'elle fait partie de la réponse. Pour illustrer cela, je voudrais citer une conventionnée qui, lors de la cérémonie de clôture, a fait une intervention marquante. Cette convention lui a apporté quelque chose d'important et qui semblait manquer à son quotidien et, je pense, qui manque probablement à beaucoup de nos concitoyens dans ce monde un peu en perte de repères. Cette chose, c'est le sens, car travailler à plusieurs pour imaginer la vie de la cité, prendre en compte les avis de chacun, faire des compromis, sortir des positions manichéennes, cela donne du sens.

Cela fait prendre conscience de ce que veut dire « faire société ». C'est d'ailleurs ce que les élus de cette majorité s'efforcent de faire dans l'exercice de leur mandat et c'est un vrai bonheur de constater que lorsque nos concitoyens sont associés à la gestion de notre Ville, ils en tirent satisfaction.

Il est maintenant bien sûr de notre devoir de transformer ces propositions en réalisations afin de convaincre d'autres citoyens de prendre toute leur part à la vie de notre cité pour éviter le péril démocratique devant nous. Merci.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup, Madame. Monsieur BLONDEAU ?

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire. Notre groupe tient à saluer l'engagement de la Ville en matière d'innovation démocratique. Nous saluons également nous aussi le travail de la DIP depuis le lancement des différents chantiers en la matière, avec notamment la convention citoyenne. Notre groupe est attaché à cette idée d'innovation démocratique. Nous sommes attachés comme élus, mais également comme Clermontoises et Clermontois, à participer à la construction, à l'évolution et à la transformation de notre Ville.

Nous avons participé avec intérêt au conseil consultatif de la convention citoyenne. Aujourd'hui, il nous est demandé de prendre acte d'un avis et de l'information des 40 propositions concernant la mise en œuvre. Le débat aura lieu en décembre mais je l'ai déjà évoqué ici, en Conseil municipal, il n'y a pas de démocratie participative sans participation des citoyens. Et une nouvelle fois, nous plafonnons au millier de participants. Je ne veux pas commenter le nombre pour savoir s'il est bon ou mauvais mais je veux souligner que nous pensons que nous avons atteint un plafond en participation à Clermont Ferrand, et il est nécessaire aujourd'hui de le briser.

Pour cela, nous souhaitons être force de proposition. Nous souhaiterions que collectivement, nous fassions un bilan sur cette convention. Le centre Michel de l'Hospital de l'École de Droit fait une étude et dressera le bilan de cette convention. Est-il prévu que ces chercheurs exposent leurs bilans devant le Conseil municipal ? La ville de Clermont-Ferrand doit être elle aussi à l'œuvre et nous devons tirer ensemble les enseignements de cette convention. Rencontrons collectivement les chercheurs, les conventionnés qui ont travaillé, les garants, et cherchons des solutions pour briser ce plafond et augmenter la participation citoyenne dans notre Ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Merci. Madame JALICON ?

Mme JALICON :

Moi, je n'entrerai pas dans le détail du dispositif qui a été très bien explicité par notre collègue Charles-André DUBREUIL et les autres intervenants. Il y a effectivement un an, le 25 juin 2021, presque jour pour jour donc, Charles-André DUBREUIL nous présentait ce projet de mandat donné à la future convention citoyenne et d'une manière générale, la stratégie de démocratie participative de la Ville pour le mandat.

Alors, on en a reparlé depuis : j'avais réagi avec un certain scepticisme car le texte était particulièrement abscons. Il manquait un peu de lisibilité, ce qui pose un problème lorsqu'il est soumis à un vote. Je me souviens particulièrement de la « démo-conditionnalité » des politiques publiques.

Mais cher collègue, vous avez les défauts de vos qualités. Vous êtes professeur de droit à l'université, donc on ne peut pas vous reprocher cette juridicité. Et puis finalement, en regardant de plus près l'ossature de ce dispositif, on s'est dit : « Bon, à voir... »

On a tellement connu – je parle pour les élus anciens – on a tellement connu de discours de la méthode divers et variés pour essayer de mettre en place la pratique démocratique à Clermont que l'on a surtout cherché comment la définir : tour à tour démocratie locale, de proximité, participative et contributive, que j'allais oublier.

Le problème, c'est que lorsque l'on ne parvient pas à nommer les choses, c'est qu'il y a un problème, justement, et il s'énonce très simplement ; il faut que l'équipe municipale ait réellement envie de démocratie. Eh bien Monsieur DUBREUIL, maintenant que l'on vous connaît mieux, on doit reconnaître que vous l'avez, cette envie. Ça, c'est vrai, c'est vrai. Il y en a d'autres avant, à qui on n'avait pas donné l'envie d'avoir envie, me semble-t-il.

M. LE MAIRE :

Si ce message s'adresse particulièrement à moi et si vous êtes en train de dire que vous commencez à le préférer à ma personne, je vous avoue que je suis affreusement jaloux.

Rires sur les bancs

Mme JALICON :

Vous n'étiez pas Adjoint à la démocratie participative. Je parle de ses prédécesseurs mais ce n'est pas bien. Monsieur DUBREUIL, que l'union des comités de quartier a rencontré, a cette conviction que, pour réconcilier les Clermontois avec les institutions et la vie citoyenne, surtout lorsqu'il s'agit du très louable objectif d'améliorer leur vie quotidienne, la moindre des choses est de leur demander leur avis et d'en tenir compte.

L'union des comités de quartier qui vous a reçu a pris acte de votre bonne volonté, on ne peut pas vous faire de procès d'intention. C'est votre premier mandat, vous en ferez peut-être d'autres, peut-être avec cette délégation qui vous tient à cœur, et les comités de quartier, eux, se sont montrés disposés à coopérer et à ne pas faire de la résistance systématique parce qu'il faut d'urgence redonner espoir et pouvoir à cette courroie essentielle de l'action publique où la place de l'associatif est plus importante que jamais.

Après ce propos liminaire très général, je vais insister sur un point concret de sémantique concernant le découpage opérationnel de la Ville en cinq morceaux, en cinq parties.

Nous avons soumis à notre collègue adjoint, une requête qu'il a jugé pertinente concernant ce terme de « quartier ».

J'en avais déjà fait la remarque l'an dernier, alors que nous étions en pleines élections cantonales, en disant : « Il y a six cantons et il y a cinq quartiers. Donc un quartier, c'est plus grand qu'un canton ». Quel Clermontois, à part nous les élus peut-être, va déclarer : « J'habite le quartier nord, j'habite le quartier sud ». Aucun.

On dit : j'habite Les Salins, La Plaine, Trémonteix, Oradou, Montferrand... Je ne vais pas tous les citer. Nous vous demandons solennellement et cher collègue, je vous demande de bien vouloir soutenir cette demande, de remplacer le terme « quartier » par « secteur ».

Donc, il y a cinq grands secteurs et à l'intérieur, il y a des quartiers. Si vous voulez, cela découle du bon sens et surtout, il faut éviter la dénomination « conseil de quartier » dont on sait ce qu'ils ont coûté en confusion aux comités de quartier, à telle enseigne que l'on a dû les débaptiser eux aussi, et les remplacer par « conseil de la vie locale », « conseil citoyen de la vie locale ».

Là aussi, on a beaucoup cherché, cela ne marchait pas mieux pour autant d'ailleurs. C'est pour cela que c'est bien de chercher un autre type de dispositif mais ne réitérons pas les erreurs du passé pour des questions de forme.

Posons-nous plutôt une question de fond : quel est au final – c'est quand même le but, l'impact citoyen ? Parce que lorsqu'on écoute nos concitoyens, surtout les actifs, ceux qui devraient justement être motivés, on constate qu'ils sont devenus imperméables à une concertation qui ne les emballe pas vraiment et à laquelle ils ne croient que très modestement, même si les documents d'information comme celui-là sont bien et savamment présentés, c'est vraiment le cas, et moi aussi, j'adresse mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce cahier.

Bien sûr, je vais finir avec l'éternelle question : quelle place pour les comités de quartier dans ces futurs arcanes ? Cela reste à préciser et eux-mêmes, devront faire amende honorable en réfléchissant à la place qu'ils sont aujourd'hui en mesure d'y tenir honorablement, en se demandant s'ils sont encore représentatifs, puisque c'est ce qu'on leur reproche souvent de ne pas ou de ne plus être – c'est pour cela que l'on va chercher dans d'autres groupes, d'autres réseaux, que l'on tire au sort des gens...

En tout cas, eux, ils ont toujours le mérite d'être là et de bien connaître les usages et les lieux des quartiers dits vécus qu'il faut distinguer des quartiers réglementaires ou institutionnalisés. C'est pour cela qu'il ne faut pas employer le même terme pour les deux, pour éviter les confusions et pour que les deux entités puissent travailler en complémentarité et en bonne intelligence. Merci.

M. LE MAIRE :

Merci Madame. Il n'y a pas d'autres inscrits et je vais laisser Charles DUBREUIL intervenir. Je voudrais juste répondre précisément, puisque la question du Conseil municipal est posée, à Monsieur BLONDEAU.

Moi, je suis favorable à ce qu'effectivement, les chercheurs nous rendent ce rapport parce que je pense que cela faisait partie d'une démarche réflexive et d'analyse que je trouve pertinente. Je pense qu'il faut la présenter à l'ensemble des élus du Conseil, majorité et opposition.

Je proposerai certainement une réunion, pas au sein du Conseil, mais en format Conseil, c'est à dire avec tout le monde mais pas au Conseil parce que sinon, cela risque d'être un peu pesant sur un ordre du jour. Moi, je vous propose cela et je serai quand même attentif – je ne pense pas à vous particulièrement parce que vous étiez avec nous ce soir-là – mais je serai attentif quand même, à ce que tout le monde me demande cela : si on fait venir des chercheurs pour parler devant trois personnes, je serai très mécontent.

Je serai donc attentionné à la présence de tous nos collègues. Charles, je te laisse la parole.

M. DUBREUIL :

Juste quelques mots pour dire, en complément de ce que Monsieur le Maire vient de dire, que les travaux des enseignants-chercheurs de l'École de Droit ont donné lieu à une publication dans une revue de droit public et certainement, à une journée d'étude à une date à préciser. Ce sera peut-être l'occasion d'articuler cette journée d'étude avec une présentation aux membres du Conseil municipal, histoire de faire d'une pierre deux coups.

En complément, nous avons également proposé que la première tâche de l'instance citoyenne d'évaluation soit consacrée à une analyse et à une évaluation du processus de la convention citoyenne et des modalités de mise en œuvre des propositions, ce qui permettrait d'avoir deux modalités de suivi distinctes.

Pour ce qui concerne les remarques de Madame JALICON concernant la question de la dénomination des conseils de quartier, c'est vrai que l'on est parti assez sobrement au départ, en retenant l'appellation prévue dans les textes mais rien ne nous oblige à les conserver.

On peut tout à fait – ce que j'avais évoqué lors de notre réunion – imaginer une autre appellation pour bien distinguer ce qui relève du quartier vécu comme vous le disiez, auquel correspondent plutôt les comités de quartier et le secteur ou autres, auquel correspondrait à une échelle un peu plus macro, les conseils de quartier.

Il est évident, et c'est là aussi ce qui avait été évoqué lors de cette réunion, que nous envisageons bien évidemment d'attribuer une place dans la nouvelle organisation de ces conseils de quartier, aux comités, et même plus largement aux associations, associations d'habitants, etc., de manière à ce que l'on puisse maintenir ce lien au plus près des habitants de chaque quartier.

En tout cas, je renouvelle la proposition que j'avais faite lors de cette réunion de l'union des comités de quartier. N'hésitez pas à nous faire remonter des propositions, on a commencé le travail de réflexion et tout ce qui peut enrichir ce travail est le bienvenu.

M. LE MAIRE :

Merci, en tout cas, conseil de secteur ou conseils de quartier... Conseil de secteur, c'est une ambiance RDA qui n'est pas sans déplaire à certains de nos collègues ; chef de secteur par exemple, etc. Mais bon, de toute façon, on comprend l'idée générale.

On peut aussi faire les chefs d'immeubles de Cuba où tout le monde contrôlait le voisin, on peut continuer comme ça.

C'était une information.

Merci, en tout cas, aux élus qui ont été présents lors de la remise.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

N° 7 Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2024

M. LE MAIRE :

Je vous propose de passer à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2024. Je laisse la parole à l'adjoint Jérôme GODARD.

M. GODARD :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi du 5 mars 2007 a défini que les politiques locales en matière de prévention de la délinquance, tranquillité publique et de sécurité devaient être pilotées par des CLSPD ou des CISPD, voire maintenant – puisque depuis sont apparues les métropoles – par des CMSPD. Derrière ces acronymes, c'est un comité local ou un comité métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance. Comme cette séance est publique, il faut que l'on explique de quoi il s'agit.

En réalité, depuis 2003, la ville de Clermont-Ferrand s'était organisée avec six autres communes de la Métropole : Clermont-Ferrand plus six, cela fait sept communes sur les 21 qui composent notre Métropole, et avait piloté ces politiques publiques avec différents thèmes.

Lors du dernier CISPD de 2021, le Maire-Président a émis le choix de plus harmoniser les politiques, notamment métropolitaines, en matière de tranquillité publique et donc, de passer à la création au niveau de la Métropole d'un CMSPD qui a été créé vendredi dernier, voté à la Métropole, dans l'idée de faire deux choses, c'est à dire de créer un CMSPD qui regrouperait et qui travaillerait sur des problématiques plus larges, touchant toute la Métropole et en même temps, d'acter la création – ce que l'on devrait faire ce soir – d'un CLSPD : un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui traiterait de certaines problématiques plus clermontoises.

À ce titre, dans les différentes commissions que l'on avait à l'intérieur du CISPD, sont apparues trois commissions qui paraissaient plus transversales, en direction de la Métropole.

Je vais vous l'expliquer en deux mots : en gros, il y avait la problématique de la sécurité dans les transports et des problématiques liées aux circulations ; il y avait les violences intrafamiliales qui, évidemment, ne s'arrêtent pas aux frontières clermontoises et il y avait également les problématiques de cambriolages qui touchent toutes les communes de notre Métropole.

Si je vous parle de cela, c'est que tout à l'heure, vous aurez à vous prononcer également dans cette délibération sur le fait que la ville de Clermont adhère au CMSPD et à sa stratégie et la stratégie du CMSPD, ce sont les trois axes que je viens de vous donner. À partir de là, pour affiner nos choix, la ville de Clermont a réalisé un diagnostic local de sécurité avec, en gros, trois enjeux qui étaient d'amplifier la dynamique partenariale et opérationnelle, de lutter contre le sentiment d'insécurité, d'impuissance et d'impunité et enfin de développer la communication entre les différents acteurs de la sécurité avec, notamment, avoir une meilleure connaissance des compétences de chacun.

Comme vous le verrez, dans certaines de ces commissions, on ira en direction de la population et de l'action participative. Là aussi, cela permettra d'aller vers le citoyen et vers tout le monde pour expliquer quelles sont les compétences de chacun autrement dit, qui fait quoi, que ce soit entre la Police

municipale, la Police nationale, la Justice, les bailleurs, l'Éducation nationale... et l'ensemble de nos partenaires avec lesquels on travaille.

Ce DLS a fait sortir cinq problématiques prioritaires qui sont les suivantes et qui donneront lieu, à l'intérieur du CLSPD, à cinq groupes de travail. Certains étaient existants et ils seront conservés comme par exemple le premier groupe, qui est le suivi des jeunes posant des problèmes sur l'espace public. Ensuite, un autre groupe se chargera du partage de l'espace public et de la bonne utilisation du partage de l'espace public pour chacun. Un autre groupe qui existait et que l'on maintient aussi est celui de la tranquillité résidentielle, notamment via le dispositif Actéo.

Une autre problématique très importante et qui fera peut-être l'objet de discussions, est celle des nuisances sonores, notamment en soirée, dues à l'activité nocturne de notre hyper centre-ville ; et enfin la prévention et la lutte contre les addictions et les trafics de stupéfiants.

De là vous sont proposées, je ne vais pas les détailler, quinze fiches actions qui se répartissent selon quatre axes qui sont les axes concomitants à la stratégie nationale et départementale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La prévention en direction de la jeunesse fait l'objet de trois fiches actions ; protéger les personnes vulnérables fait l'objet de quatre fiches actions ; la participation citoyenne au sein du CLSPD fait l'objet de trois fiches actions là aussi, ce dont on parlait tout à l'heure et enfin, le CLSPD, un partenariat dynamique avec nos partenaires.

À la suite de cette délibération, il vous est donc demandé d'approuver la création du CLSPD, la stratégie territoriale de prévention de la délinquance, de confier l'animation et la coordination à un service mutualisé. Je n'en ai pas parlé tout à l'heure mais comme il y a la création d'un CLSPD et que les compétences aujourd'hui en matière de prévention de la délinquance sont essentiellement à la Ville, il va donc être créé un service mutualisé dont vous avez l'une des trois délibérations sur la sécurité qui en fait acte, je crois que c'est la 29 ou la 31, je ne me souviens plus.

D'ailleurs dans les quinze fiches, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, il y a la fiche n°13 qui parle du plan de développement de la vidéo protection. Plutôt que de parler et d'avoir un débat uniquement là-dessus, on a préféré, au sein de la commission n°2, vous proposer un débat sur toute la stratégie. Donc, s'il y a des choses à dire sur la vidéo protection, évidemment, elles sont les bienvenues à l'intérieur de ce débat.

Enfin, il vous est demandé d'approuver d'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions pour pouvoir mener à bien ce projet, d'autoriser le Maire à procéder à toutes les modalités permettant la mise en place de ce plan et enfin, ce que je vous disais tout à l'heure, de permettre à la Ville d'adhérer au Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et à sa stratégie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup. Alors Monsieur WEIBEL, vous avez la parole, puis Monsieur COSKUN.

M. WEIBEL :

Merci, Monsieur le Maire, merci mes chers collègues. Je vais parler au nom du groupe écologiste Europe Écologie Les Verts. La création du conseil et de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance que prévoit cette délibération, nous l'attendions depuis un certain temps. Le contrat de sécurité intégrée que nous avons signé avec l'État en juin de l'année passée a accéléré et formalisé les choses et pour le groupe écologiste, c'est une satisfaction et ce, pour deux raisons principales :

Tout d'abord, avec la création du CLSPD, cette délibération acte une refonte complète de nos dispositifs locaux de prévention et de la délinquance via la mutualisation avec la Métropole et une rationalisation du partage des missions.

Ainsi, et c'est la seconde raison, nous arrivons à la première formalisation concrète et ambitieuse d'une politique de sécurité et de prévention de la délinquance à Clermont-Ferrand.

Pour les Écologistes, c'est une politique déterminante dans la mesure où la Police de proximité et la prévention de la délinquance sont intimement liées et constituent les deux piliers de toute stratégie sérieuse, humaine et concertée de sécurité et de tranquillité publique locale.

Or, ce sont les deux principes - proximité et prévention - de ce document, auxquels s'ajoute d'ailleurs très explicitement celui de la co-construction citoyenne. En ciblant des objectifs et des problématiques prioritaires concrètes telles que le partage de l'espace public, la protection des personnes les plus vulnérables, la tranquillité résidentielle, la prévention envers la jeunesse et en faisant le pari du suivi personnalisé, de la mobilisation, de la coordination de toutes les instances concernées ainsi que de la médiation, on aboutit à la formalisation d'une démarche qui nous paraît cohérente, opérationnelle et évaluable parce que concrète avec des exemples.

C'est vrai qu'il y a quinze fiches actions extrêmement intéressantes, je ne vais pas les détailler. Néanmoins, on a pioché quelques éléments à mettre en avant. L'action n°5, « Dehors mais pas tout seul », tente d'appréhender avec empathie les comportements dans l'espace public d'un public fragile en matière de santé mentale. L'action n°6, « Accompagner les médiations », permet de prévenir les mauvais usages ou la dégradation des espaces publics, ceci par la présence humaine, par la médiation.

Il y a également « Agir pour les victimes », qui permet d'améliorer la prise en charge des victimes, considérant que le premier contact avec l'institution judiciaire est déterminant pour la victime et les suites de la procédure.

Nous souhaitons également mettre en avant une action qui est, je pense aujourd'hui très attendue par les Clermontoises et Clermontois, qui est clairement partagée, clairement apaisée et qui nous permettra d'avoir un meilleur respect des nouveaux usages en termes de mobilité en mobilisant des contrôles plus importants de la Police municipale mais également Police nationale, sur le respect des pistes cyclables, de la zone piétonne et de la Ville à 30.

Sont également prévues, des campagnes de sensibilisation et d'actions de prévention sur le partage de l'espace public, la place des piétons, la place des vélos et la place de l'ensemble des modes de déplacement. Nous sommes très loin de ce qu'étaient les précédentes CLSPD qui étaient de simples plateformes d'échanges entre instances sans réelle portée opérationnelle.

Bref, ce document constitue la promesse du déploiement d'une stratégie sérieuse de tranquillité publique à Clermont-Ferrand. Cela étant, ce document est prévu pour deux ans et nous sommes bien conscients que nous n'en sommes qu'à l'amorçage et qu'il nous faudra à la fois évaluer et ajuster nos dispositifs régulièrement.

C'est pourquoi nous souhaitons mentionner quelques points de vigilance. Tout d'abord, la vigilance sur les moyens : il est connu que les CLSPD les plus opérationnels et efficaces sont ceux où les moyens sont les mieux déployés. On peut certes souligner le maintien d'une agente qui travaillait autrefois pour sept communes et qui maintenant sera sur le CLSPD du seul Clermont-Ferrand comme une préservation, voire une légère consolidation des moyens. Mais comment satisfaire à terme, l'ensemble des engagements de ce document sans y allouer plus de moyens ?

C'est d'ailleurs ce que souligne l'une des actions n°6 qui mentionne l'étude d'un financement d'un poste de coordinateur des actions de médiation. Nous faudra-t-il, par exemple, affecter à cette instance certains recrutements prévus pour la PM ? La question reste posée.

Le deuxième élément de vigilance, c'est la profondeur : la profondeur des co-constructions publiques et institutionnelles. Cette co-construction nous a toujours semblé nécessaire, même essentielle. Tout d'abord, s'appuyer sur les Clermontoises et les Clermontois pour une meilleure appréhension du sentiment d'insécurité parmi la population et pour mettre à profit l'expertise citoyenne de proximité.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait, par exemple, Rennes, avec un livre blanc sur la prévention et la sécurité qui a été co-construit les citoyens.

D'ailleurs, avec d'autres groupes, en 2020, nous avons appelé à des états généraux de la sécurité.

Le deuxième élément, c'est de s'appuyer sur les élus en les faisant participer activement à cette démarche. Ceci, entre autres, pour la question de l'évaluation, de l'ajustement, voire tout simplement pour la fluidité dans le fonctionnement des groupes de travail et dans l'accomplissement des actions.

La présence des élus nous paraît essentielle car celle-ci permet de croiser au mieux les compétences et les délégations tant, finalement, la sécurité et la prévention de la délinquance sont transverses à nombre de nos délégations.

Enfin, en ce qui concerne la délibération qui propose la mise en place de 22 nouvelles caméras, j'en profite pour faire d'une pierre, deux coups, sans ignorer l'utilité de certaines caméras dans certaines situations spécifiques. Pour des raisons d'objectifs, de moyens et d'évaluation de ce plan, notre groupe reste très sceptique quant au déploiement massif de caméras. Nous nous interrogeons ici sur l'intérêt réel apporté par ces dispositifs sur la protection des personnes.

Nous nous interrogeons ici, sur l'absence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs associés à ce plan. Nous nous interrogeons également ici sur les dépenses importantes qui sont engendrées par ces installations, dépenses que nous aurions pu orienter autrement et notamment, vers le fonctionnement humain de notre CLSPD.

Pour ces raisons, et donc dans l'attente d'objectifs clairs et de réelles évaluations de ce déploiement, nous voterons favorablement à la création du CLSPD et de la stratégie territoriale associée mais nous nous abstenons sur le plan annuel de déploiement des caméras qui nous est aujourd'hui proposé.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup. Monsieur COSKUN ?

M. COSKUN :

Monsieur le Maire, chers collègues, merci à Jérôme pour cet exposé. Je vais faire une rapide explication de vote. Déjà, mon collègue a exposé pas mal d'arguments et nous avons déjà largement donné nos positions en ce domaine et lors de votes de conventions permanentes, de triste mémoire pour notre Conseil, comme vous le savez. Nous avons ensuite voté les délibérations des instances de concertation à la Ville comme à la Métropole, comme pour la création d'un Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver la création du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, mais également d'approuver, comme on l'a évoqué il y a quelques minutes, une stratégie territoriale dont l'un des éléments clés est le déploiement sur toute la Ville, d'une batterie de caméras de vidéosurveillance auxquelles nous nous opposerons à l'occasion d'une autre délibération de ce Conseil dans quelques minutes.

Nous ne pouvons pas accepter de mettre des caméras de surveillance partout dans notre Ville, nous ne pouvons pas accepter de mettre des policiers partout dans la Ville, comme la droite le revendique, comme la droite le demande, Monsieur le Maire. Bref, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE :

Merci. Monsieur DUBREUIL ?

Monsieur le Maire, j'interviens au nom du groupe Génération.s. Je ne reviendrai pas sur la stratégie territoriale globale telle qu'elle a été présentée et nous rejoignons les arguments développés par Thomas WEIBEL à l'instant.

Je voudrais en revanche m'arrêter quelques instants sur le volet déploiement des caméras de vidéosurveillance. Nous sommes, au sein du groupe Génération.s, particulièrement attentifs à cette question.

Bien entendu, nous sommes également très conscients de l'importance que revêtent les questions de tranquillité, de sécurité publique, de lutte contre la délinquance et nous savons que nous avons collectivement une véritable responsabilité en la matière.

Mais nous sommes également convaincus que l'usage de cette technique ne doit être autorisé que dans le strict respect d'un cadre très précis et contraignant. Ce cadre doit nous permettre d'apprécier l'utilité de l'installation de chaque caméra, qui est d'ailleurs une condition de la légalité de cette installation, et d'assurer un contrôle et une évaluation des caméras qui ont déjà pignon sur rue, qui sont déjà installées, ceci afin d'éviter un déploiement incontrôlé et sans limites de dispositifs qui, techniquement, dépassent déjà en potentialité les scénarios des meilleures fictions des dernières décennies, ce qui, parfois, est un peu inquiétant.

Le plan de déploiement des caméras de vidéosurveillance qui est l'une des fiches actions, la fiche n°13 qui nous est donc présentée, interroge notre stratégie en matière de sécurité publique.

Cette délibération soulève particulièrement trois interrogations : celle de l'utilité réelle de ces dispositifs de sécurité et finalement, leur rapport coût/bénéfice ; une deuxième interrogation qui porte sur le point d'équilibre que nous souhaitons collectivement fixer entre le déploiement de la vidéosurveillance de l'espace public qui est censé favoriser la prévention des atteintes aux biens et aux personnes et la protection de nos libertés fondamentales. Autrement dit, il s'agit de la question des limites que nous souhaitons fixer en termes de surveillance de l'espace public.

Enfin, la dernière question que cela pose est relative aux mécanismes et aux procédures de contrôle et d'évaluation qu'il va falloir mettre en place pour s'assurer de la réelle utilité des dispositifs déjà installés, mais également de la pertinence du choix d'en déployer de nouvelles. Cela suppose nécessairement d'admettre la possibilité, à l'avenir, d'enlever des caméras déjà existantes, mais qui ne seraient plus jugées utiles, ou de refuser d'en installer de nouvelles, même si on nous le demande, parce qu'on estimerait qu'elles ne sont pas utiles.

Lorsque l'on regarde les différents rapports rendus récemment, je pense par exemple à celui de la Cour des comptes ou celui réalisé au nom de la Gendarmerie nationale, on a des éléments assez objectifs, quantitatifs et qualitatifs, qui nous permettent de mesurer l'importance de cette délibération.

Il ressort de ces différents travaux que, déjà, l'impact de la vidéosurveillance est très difficile à mesurer dans sa dimension préventive. Il est très difficile de déterminer avec certitude quel est l'impact du déploiement de caméras sur la prévention de la délinquance et lorsqu'on y parvient, cet impact est souvent assez faible.

À l'inverse, il est beaucoup plus facile – et les résultats sont bien plus intéressants – lorsqu'on observe l'impact de ces caméras dans des lieux plus clos, et notamment les parkings publics par exemple, on a vraiment des chiffres qui nous permettent d'avoir une évaluation beaucoup plus poussée sur l'utilité de ces caméras.

Enfin, dernier enseignement de ces différents rapports : l'impact du déploiement des vidéos de surveillance sur la résolution des affaires judiciaires est finalement, contrairement à ce que l'on entend parfois, très faible : entre 1 et 5 % des affaires élucidées ont eu recours à la technique de la vidéo pour pouvoir parvenir à déterminer et à appréhender leurs auteurs.

On voit donc bien que la vidéosurveillance ou protection, n'est pas un outil miraculeux et je pense que l'on est tous conscients de ce fait, même si, comme je le disais, son impact réel est très complexe et difficile à mesurer.

En tout état de cause, le déploiement sur le territoire clermontois exige, au regard de ces éléments, des mécanismes de contrôle effectifs et indépendants pour éviter toute éventuelle dérive dans le futur.

La délibération qui nous est proposée aujourd'hui nous semble aller plutôt dans ce sens globalement, puisqu'elle fixe une méthode et un certain nombre de garde fous qui devraient normalement prévenir toute fuite en avant et toute dérive technologique.

Néanmoins, trois points de vigilance nous semblent devoir être mis en exergue : d'abord, nous souhaitons que le Comité d'éthique, dont la création est actée dans cette délibération, se voit confier une mission précise de contrôle et d'évaluation des dispositifs de vidéos déjà existantes et qu'un rapport puisse être présenté annuellement aux élus, préalablement à toute nouvelle délibération en la matière.

Deuxièmement, nous souhaiterions que ce Comité d'éthique, dans sa composition, soit le plus indépendant possible, et notamment indépendant des autorités décisionnelles en la matière, et qu'il dispose de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Enfin, nous souhaiterions que pour chaque nouvelle caméra envisagée, la délibération présentée au Conseil municipal précise bien les éléments factuels qui ont conduit à l'attribution d'une priorité de niveau 1, 2 ou 3, comme c'est bien expliqué dans la délibération.

Si ces conditions sont bien remplies, au regard de ces conditions, nous voterons cette délibération qui, comme je le disais, offre un premier cadre – il est perfectible bien entendu – mais un premier cadre qui

pose certains éléments de méthode et qui, selon nous, permettra à l'avenir aux élus d'avoir une réflexion systématique et de pouvoir évaluer réellement les dispositifs de vidéosurveillance en place ou à venir, tout en restant très vigilants – et nous le serons – quant à la mise en œuvre de ces méthodes, de ces garde fous.

Nous voterons globalement la délibération ainsi que l'ensemble des fiches actions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Merci. Monsieur MIQUEL ?

M. MIQUEL :

Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Maire, notre groupe Communiste et Citoyens votera cette délibération mais un peu comme mes collègues précédemment, je me permettrai, dans mon propos, de faire le lien avec le déploiement de la vidéo protection et donc, avec la délibération n°30.

Par principe, mon groupe et moi-même sommes sceptiques vis à vis de la vidéosurveillance qui ne remplacera jamais la présence humaine des forces de l'ordre.

Retisser du lien avec la population, incarner l'autorité publique au quotidien, prévenir les délits, apaiser les tensions, jouer un rôle de médiation, recueillir les informations utiles au maintien de l'ordre... Ces missions, très importantes parmi d'autres également que je n'ai pas citées, nécessitent un collectif d'hommes et de femmes dans le cadre d'une Police républicaine au service de la nation et de la population.

Malheureusement, ce service public, comme d'autres, est aujourd'hui au bord de la rupture, faute de moyens, faute d'effectifs, faute d'attractivité des métiers. Et pourtant, quoi de plus honorable que de secourir et protéger ?

Ce débat ne peut souffrir d'aucun raccourci ni caricature, d'aucun angélisme vis à vis de ceux qui, dans et hors de la Police, veulent s'affranchir du contrôle exercé par les magistrats.

Aucune polémique non plus, visant à instiller l'idée que la Police abrite des tueurs. Pour retrouver de la confiance, du lien et de la proximité, notre Police républicaine a besoin impérativement de gardiens de la paix en nombre conséquent : plusieurs dizaines de milliers.

Partant de ce principe, l'extension des dispositifs de vidéosurveillance ne peut s'apparenter à un remède miracle mais en tant qu' élu et habitant de cette Ville, j'ai le sentiment d'un avant et d'un après Covid en ce qui concerne la tranquillité publique.

Nous ne faisons pas mine de découvrir les trafics de drogue dans notre cité qui se situent bien au-delà du cannabis. Cependant, ceux-ci semblent s'être développés et organisés à une autre échelle, tirant parti notamment des situations générées par les confinements et les couvre-feux.

Résidant à proximité de La Pradelle, j'ai pu nouer des contacts réguliers avec les habitants du quartier qui alertent quasi quotidiennement sur les incivilités et les intimidations qu'engendre ce trafic, dévoyant une partie de notre jeunesse et engraisant une poignée de caïds qui voudraient faire régner leur loi dans plusieurs lieux de la Ville.

À La Pradelle, la mobilisation d'un collectif de riverains de la place Lapadu-Hargues a eu plusieurs effets positifs : sortir des non-dits et du déni, établir un lien de solidarité, interpeller les pouvoirs publics et les médias locaux, nouer une relation directe avec la municipalité, Monsieur le Maire, et je n'oublie pas aussi l'Adjoint à la sécurité, Jérôme GODARD, qui s'est traduite concrètement à plusieurs niveaux.

L'intervention de Monsieur le Maire auprès de la Préfecture pour renforcer l'intervention de la Police nationale, vigilance accrue de la Police municipale dans un travail étroit avec leurs collègues de la Police nationale, réflexion partagée sur l'amélioration des abords de la place afin de susciter son appropriation par un plus grand nombre d'habitants du quartier, travail en commun avec le bailleur social Assemblia pour un plan de réhabilitation des logements puisque certaines habitations désaffectées de La Pradelle favorisent malheureusement ce trafic ; modification des accès de circulation routière à l'étude pour tenter de combattre le phénomène de drive.

Il me tenait à cœur d'évoquer le cas de la Pradelle car en toute honnêteté, la mise en place d'une caméra de vidéosurveillance place Lapadu-Hargues est une demande forte des riverains qui voient dans cet équipement le retour de l'autorité publique sans intermittence.

Ils estiment que cela contrariera les trafics et leur permettra davantage de se réapproprier cet espace public. Ainsi, nous comprenons les motivations de la délibération proposée pour la mise en place de 22 caméras supplémentaires – la délibération n° 30 – 22 caméras supplémentaires dans notre Ville, suivant des études préalables conséquentes effectuées par nos services, d'autant que certaines de ces caméras seront implantées dans certains quartiers où la mobilisation citoyenne peine à s'organiser, à la différence de La Pradelle.

Néanmoins, nous estimons que la frustration risque d'être grande s'il n'y a pas un changement de cap majeur dans les orientations de l'État pour réimplanter, dans nos quartiers comme dans le centre-ville, des équipes de Police conséquentes avec une formation de haut niveau et un équipement adapté.

C'est pourquoi notre groupe restera fidèle à son positionnement antérieur en s'abstenant sur la délibération n°30 qui nous sera soumise un peu plus tard.

J'ajoute que notre Ville a les moyens de prévenir la délinquance des jeunes en les stimulant et en leur proposant des activités sportives, culturelles, de loisirs, d'éducation populaire. Nos personnels des centres sociaux s'y emploient d'ailleurs avec beaucoup d'engagement, pour proposer des initiatives nombreuses et d'une grande diversité pendant la période estivale.

La solution est aussi de réfléchir avec les jeunes eux-mêmes : ils sont capables d'impulser des événements qui font vibrer la Ville, comme en ce moment, avec la Coupe du monde des quartiers que la municipalité, avec ses agents, accompagne activement. D'ailleurs, il faut souligner les aspects très positifs de la présence de la Police municipale lors de ces matchs. Cette dernière a été très bien accueillie et œuvre à une relation de confiance dans la durée avec la population qui portera indubitablement ses fruits. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Monsieur BONY, vous avez la parole.

M. BONY :

Merci de me donner la parole. Notre groupe votera bien évidemment pour cette délibération et la suivante. Je suis un peu surpris, d'ailleurs, que les débats dévient directement sur la délibération n°30. On sent bien que c'est un point de crispation au sein de la majorité qui, visiblement, n'est toujours pas résolu.

Je suis même assez effaré par les propos que je viens d'entendre face à une situation qui, à Clermont-Ferrand, il faut bien le dire et c'est factuel, se dégrade, en total décalage avec l'actualité. Là, je viens d'entendre beaucoup d'angélisme. On aurait presque dit des enfants de chœur sur la situation de la Ville. Je rappelle qu'un homme a perdu la vie et qu'il a été agressé place de la Victoire, en plein centre-ville.

Je pense que ces propos sont un peu déconnectés de la réalité et qu'il serait peut-être temps de prendre un peu le sujet à bras le corps. On nous parle de fiches actions. Bon, c'est bien. Du coup, cela dévie directement sur la vidéo protection.

Bien sûr qu'il faut mettre des moyens pour renforcer la sécurité des Clermontoises et des Clermontois. Mais je voudrais quand même rappeler qu'au-delà de tous ces blablas et de toutes ces bonnes intentions, le Maire que vous êtes est le garant de la tranquillité publique.

Je voudrais quand même rappeler quelques engagements que vous aviez pris devant les Clermontois régulièrement. Je rappelle que vous vous étiez engagé à recruter 30 Policiers municipaux lors de votre élection. L'année dernière, en 2021, vous avez réitéré cette promesse de recrutement, mais c'est tombé à 12.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'y a pas plus de Policiers municipaux sur le terrain que lors de votre élection. Donc, on peut débattre pendant des heures et mettre en place des fiches actions ; tout cela paraît quand même bien surréaliste par rapport aux véritables enjeux et je pense que les engagements que vous aviez pris, Monsieur le Maire, doivent être tenus.

Alors, je sais ce que vous allez nous répondre : « Je veux recruter, mais je n'y arrive pas ». Quand on entend les propos que l'on vient d'entendre dans cette assemblée, on peut comprendre que les Policiers municipaux n'aient pas tellement envie de venir œuvrer dans cette Ville.

Je pense qu'ils ont besoin de se sentir soutenus par leurs élus. Je ne reviens pas sur la sortie publique que vous aviez faite à leur égard lors d'un Conseil municipal.

Elle avait été reprise dans la presse nationale et transmise à l'ensemble des Policiers municipaux. Je ne suis pas sûr que ce soit une très bonne publicité pour les inciter à effectuer leurs missions dans notre Ville.

Il faut aussi adapter leurs moyens à la difficulté de leurs missions afin d'assurer leur propre sécurité et quand on voit les réticences que l'on peut entendre sur une vingtaine de caméras de vidéo protection, excusez-moi, mais tout cela est quand même assez surréaliste.

On a vécu l'année dernière un été particulièrement sanglant, il faut le dire, dans le centre-ville de Clermont-Ferrand, parce que l'été est propice à une activité nocturne. C'est comme ça, on ne peut pas aller contre, on ne va pas interdire l'activité nocturne, mais il faut prendre les dispositions qui s'imposent et on voit bien que l'actualité, je le disais, nous rattrape.

J'ai bien peur que cet été 2022, au-delà de tous les blablas et au-delà de tous les débats que l'on vient d'entendre dans cette assemblée, soit encore marqué par des nuisances sonores, des trafics de drogue, des incivilités en tous genres, des vols, des agressions physiques et verbales.

Tout cela ne peut pas durer et, à un moment, le Maire doit prendre ses responsabilités et surtout, tenir ses engagements. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Monsieur RENIÉ ?

Monsieur RENIÉ :

Merci, Monsieur le Maire. Comme nous y invitait l'Adjoint à la sécurité, je vais intervenir sur la délibération n°30 qui est celle du plan de déploiement de la vidéo protection.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est vrai que le déploiement de la vidéo protection dans notre Ville est en nette évolution. Demeure que notre ville a des lacunes en la matière, ce qui explique la délibération que vous nous proposez et que notre groupe va évidemment voter. Ce débat, c'est l'occasion pour nous de saluer le travail des services, notamment du Centre de supervision urbain qui fait un travail extrêmement précieux. Mais rien ne peut remplacer l'agent et c'est pourquoi nous avons une satisfaction mesurée concernant cette délibération.

Dans notre Ville, 104 caméras sont reliées au CSU et nous en prévoyons 22 nouvelles pour cette année. Donc, en janvier 2023, le CSU devra superviser 126 caméras et nous imaginons qu'à l'avenir, nous allons en prévoir davantage, ce qui est d'ailleurs plutôt rassurant. Cependant, Monsieur le Maire, allons-nous pour autant rajouter des agents derrière les écrans ?

Si même en journée, il y a des caméras dont on ne peut pas tirer toute l'utilité pour faire intervenir immédiatement et faire cesser une infraction, alors tout ce déploiement ne sert que partiellement. Nous savons que ces équipements ne sont pas uniquement utiles pour l'intervention directe, mais bien sûr également pour les enquêtes postérieures mais il ne faut pas pour autant réduire ces caméras à cela. Donc, pour que le dispositif soit complet, il faut mettre les moyens et recruter davantage d'agents pour le CSU afin de veiller au mieux à la protection des Clermontoises et des Clermontois, de jour comme en soirée. Je vous remercie.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Je veux intervenir sur quelques points. Donc, Monsieur DUBREUIL nous parle du rapport de la Cour des comptes et nous parle de trois points de vigilance et de la façon dont on peut fixer une méthode. Tout ce qui a été dit m'interpelle dans le sens où, en tant qu'élue et en tant que militante, je vois très peu de mes collègues, sur les quartiers qui ont été cités à l'instant, entre autres, le quartier de la Pradelle. Effectivement, il y a un collectif, une association qui s'est montée et Monsieur le Maire est allé leur rendre visite l'an dernier. Il y a eu un état des lieux du besoin et, aujourd'hui, on ne retrouve pas cet état des lieux, entre autres sur la question du quartier de La Pradelle. Effectivement, il y a une dynamique, il y a des jeunes mais vous valorisez plus la municipalité sur la question du Mondial de foot de la CAN organisée par trois jeunes du quartier Croix de Neyrat, je tiens à le préciser. Quatre, oui. Il y a Bilel, Boucif, et deux autres aussi.

Boucif, Sofiane et Bilel font partie des premiers enfants qui ont joué au club à la section foot du Neyrat-foot dans les années 2000. Alors moi, je dirai simplement d'abord qu'il faut saluer cette dynamique, cette jeunesse très dynamique, intelligente et avec des perspectives justement pour pallier les difficultés que peuvent rencontrer les uns et les autres.

La délinquance n'est pas que ciblée sur la question juvénile, elle est aussi adulte. Vous parlez de caméras, vous déployez de plus en plus de caméras. Est-ce que c'est l'essentiel pour pallier cette délinquance ?

Alors nous, on l'a répété à plusieurs reprises sur différentes interventions, on a demandé à ce qu'il y ait plus de moyens humains, plus de moyens matériels. Sur le quartier de La Pradelle, Monsieur MIQUEL, vous avez oublié de dire qu'il y a quand même un manque crucial d'éducateurs qui peuvent intervenir. Effectivement, il n'y a aucun lieu pour ces jeunes qui errent sur cette place et sur le city stade et je pense que vous avez manqué d'éléments dans votre intervention.

La réflexion sur cette question-là est à la fois sociologique, à la fois psychologique, et elle peut aussi relever de la psychiatrie, du coup, il faut faire très attention à ce que l'on peut dire.

Je crois qu'il faut avoir aussi un bilan complet des situations et Monsieur GODARD ne nous a pas donné les chiffres en ce qui concerne la délinquance juvénile et adulte. Donc, il n'y a pas simplement la nécessité de mettre en place et de déployer un peu plus de caméras. Il nous parle de la Police nationale et municipale.

Monsieur BONY a rappelé le manque d'agents de la Police municipale. Enfin, moi, je ne vais pas rentrer dans les détails, je dis simplement qu'il y a un réel manque de moyens en termes éducatifs, en termes de structures et qu'il faut peut-être commencer à penser comme cela et mettre en place ce qu'il faut pour la jeunesse et puis, voir aussi ce qui manque pour tous les jeunes ou les adultes qui, malheureusement, ont franchi le pas de la délinquance parce qu'il y a une question sociale. Merci.

Mme CANALES :

J'aimerais juste souligner quelque chose qui est assez prégnant dans nos débats, pas forcément sur cette délibération, mais répondre à Julien BONY, puisqu'on est sortis d'une petite séquence financière. D'un côté, vous appelez de vos vœux à baisser les charges en ressources humaines mais d'un autre côté, dans le rapport suivant, vous votez le RIFSEEP, c'est louable. C'est quand même 2,6 M€ en année pleine à venir en 2026.

Et là, vous appelez à plus encore de recrutements de policiers municipaux. Je pense donc qu'à un moment donné, il faudra vraiment qu'on se dise... La montée en charge ? La montée en charge sur notre prospective dans le cadre de l'augmentation des ressources humaines de ce budget, chapitre douze pour les initiés, la prend déjà en considération.

C'est pour cela que je vous dis que cela ne va pas aller en s'arrangeant. Mais vous avez déjà souscrit au fait que de toute façon, ce chapitre augmentera l'année prochaine. Donc je pense qu'il faut qu'on arrête de se faire ces questions/réponses qui sont mécaniques et qui sont retranscrites dans les rapports que nous votons, vous comme moi, et les deux rapports en sont cette illustration.

M. LE MAIRE :

Moi, je ne vous cache pas que ces débats, en permanence d'ailleurs, me laissent un goût un peu amer parce que je trouve que le sujet est trop sérieux pour que nous continuions les uns et les autres – les uns et les autres – à nous caricaturer.

D'abord, cette délibération, c'est mettre en place les outils pour avoir une politique locale de sécurité qui soit partenariale et qui relève les défis qui se posent à nous et qui existent : Police de l'environnement, violences intrafamiliales, on ne peut pas, toute la journée, parler des violences faites aux femmes et ensuite s'interroger sur la question, de mon point de vue, de caméras dans l'espace public, je le dis.

Nous sommes en train de traiter les grands sujets : cambriolages, violences intrafamiliales, occupation du domaine public, incivilités, etc. et donc, nous nous dotons d'un outil. Il n'y avait pas cet outil. Quand je suis arrivé – et ce que j'aimerais, c'est que de temps en temps, on fasse l'histoire de la politique publique – quand je suis arrivé en 2014, il y avait zéro caméra dans cette ville, zéro, dans l'espace public, il y avait plus d'ASVP qui mettaient des PV que de Policiers municipaux – pardon d'hériter d'une situation, mais qui étaient légitimes parce que la vie à Clermont il y a 20 ans ne ressemblait pas à la vie que nous connaissons aujourd'hui ; c'est l'un des effets de la métropolisation.

Et d'ailleurs, je me permets juste de dire, parce que ça me rend dingue, que ce n'est pas la couleur du Maire qui fait la situation d'insécurité dans les collectivités locales et moi, je n'ai pas la grossièreté d'utiliser les réseaux sociaux pour dénombrier le nombre de morts dans les villes gérées par les LR. Je trouve cela absolument invraisemblable et il y en a qui l'ont fait ; pas vous, pas vous, mais il y en a qui

I'ont fait, y compris des maires qui feraient mieux de s'occuper de leur commune. Donc première chose, c'est trop sérieux pour qu'on continue à faire ce jeu-là.

Vous savez, les populations qui ont des convictions mesurées et qui peuvent se reconnaître un peu plus dans tel ou tel discours nous observent et ils n'attendent pas de nous que l'on fasse des effets de tribune mais qu'au contraire, on règle concrètement et de façon pragmatique, les problèmes qui se posent à eux.

Donc quand je suis arrivé, le CSU par exemple – on va y revenir – n'existait pas. C'est l'une des premières inaugurations que j'ai faite comme Maire en 2014. Il n'y en avait pas.

Alors évidemment, nous n'avons pas le planétarium des grandes villes avec 2000 écrans et 50 ETP mais je chemine et nous faisons. D'ailleurs encore un recrutement vient d'être acté. Cela fait partie des postes – Monsieur BONY, écoutez-moi, après, vous direz que vous n'avez pas entendu – cela fait partie des postes dédiés à la sécurité.

Il y a un ETP de plus sur le CSU. Arrêtez de répéter en permanence : « Est-ce que les gens sont devant les écrans ? » Mais est ce qu'on peut être aussi bête que cela ?

Jusqu'à 20h, jusqu'à 20h, le CSU est contrôlé et après 20h, sur possibilité de réquisition, la Police nationale peut avoir accès – cela s'appelle l'interopérabilité – à nos propres caméras. Donc arrêtons de dire ... Et d'ailleurs je me rappelle d'une tentative de viol, pas loin de la place Salford qui a été empêchée parce que justement, les patrouilles y sont allées ce jour-là et qu'on avait vu le début de l'agression et qu'on a évité les choses.

Donc pardon, mais arrêtons les uns et les autres de jouer à ce jeu idiot de dire que, d'un côté, cela serait le début de la Corée du Nord et de l'autre, qu'ici, c'est l'anarchie totale parce qu'il y aurait un Maire qui ne comprend rien à ces problématiques-là.

Les deux postures sont tout aussi ridicules l'une que l'autre et donc, je vais re-répéter ce que je dis depuis des dizaines de mois et depuis longtemps dans ce Conseil : nous avons décidé de nous doter de ces outils, nous travaillons, nous avons même fait des GLTD – c'était un format que l'on n'avait jamais utilisé : Groupement de territoires locaux de sécurité – qui nous permet de concentrer les efforts à la fois du procureur, de la DDSP et de la Ville.

Cela n'existait pas et c'est comme cela que nous l'avons réglé. Vous l'avez peut-être oublié mais le Claude Bernard, qui vous a longtemps occupé, a été pacifié. On n'a pas fait que de la Police parce que je voudrais quand même que l'on comprenne que c'est une pensée globale.

Donc on a fait cela, on a mis en place des coopérations partenariales, on a mis en place de la vigilance avec les bailleurs sociaux et cela se passe mieux : les gens sont ravis, les locataires nous félicitent de cela.

Arrêtons de dire n'importe quoi, c'est eux qui l'ont demandé, parce que tout le monde sait très bien – vous pouvez raconter ce que vous voulez – que quand on vous rackette pour monter dans votre propre appartement, cela n'est pas acceptable : il y a une personne ici, qui accepterait de vivre ça ?

Nous avons mis en place cette médiation, nous faisons un travail sur la Police municipale et, petit à petit, les recrutements, Monsieur BONY, je vais être très clair avec vous : d'abord, je n'ai pas dit 30 postes. J'ai dit – et je sais que cela a été commenté plusieurs fois – j'ai dit : « On ira le plus possible autour de 20 à 30 postes » parce que je sais très bien que vous ferez le comptage à la fin de l'année.

Donc c'est cela la position : c'était de dire : il faut qu'il y ait un peu plus de présence parce qu'effectivement c'est difficile. Nous sommes à deux ans du début du mandat et j'ai dit : sur la durée du mandat, d'accord ?

À la fin 2022, il y aura neuf ETP de PM supplémentaires dans cette Ville : neuf ! Il y a déjà aujourd'hui quatre effectifs donc, ne me dites pas que je mens. Vous me direz que j'ai menti et je suis sûr que je ne serai peut-être pas à 29 ou à 30. Mais la piste et le rythme sont tenus.

Mais la vérité – c'est vrai, c'est vrai – c'est que nous avons des agents pour qui le métier est de plus en plus difficile et que nous avons des gens qui partent, qui vont ailleurs, qui changent de truc et que – vous avez raison, je ne mens pas, vous avez raison – on n'a pas beaucoup d'effectifs nominatifs supplémentaires parce qu'il y a ces départs et parce qu'il y a des fois des arrêts et ça, c'est la vie dans tous les services.

Vous ne regardez pas à la DRH, au service éducatif ou autre, s'il y a des absences, des départs, des changements... C'est la vie.

Vous savez combien de recrutements on fait par semaine dans une collectivité ? Des dizaines, parce qu'il y a des gens qui changent de carrière, tout cela, c'est la vie normale. Il ne faut donc pas regarder les effectifs en tant que tels, tels que vous les décrivez, même si vous avez raison de le dire et moi, je préférerais qu'il y ait moins de départs. Mais de fait, sur le papier et budgétairement, à la fin 2022, il y aura neuf ETP de plus : 9 sur 30, c'est un tiers. 2 ans sur 6 ans, c'est un tiers, cela vous échappe ?

Troisième chose : sur la question des conditions de travail, nous avons eu un débat compliqué mais en tout cas, je continue à être contre l'armement. Je suis favorable à la Police nationale, je suis favorable à la Police de proximité.

J'ai dit 1 000 fois que nous avons des coopérations qui se sont très améliorées et que le nouveau Directeur départemental de la sécurité publique et ses équipes font un travail en grande intelligence avec nous.

Pour l'instant, je trouve que les choses vont bien. On leur a donné l'arme à impulsion électrique. Ne faites pas croire de votre côté, que rien n'est fait.

Maintenant pour les camarades de la majorité : la politique de tranquillité publique, quand on est de gauche, ne se résume pas stricto sensu à la politique de sécurité que je viens de décliner. Il y a les subventions que nous mettons sur les associations, le travail que nous faisons avec le tissu de l'éducation populaire, les investissements que nous mettons sur la vie sportive et la vie culturelle... Je ne vais pas faire un truc de dingue ; les débats que nous menons avec le classement de la Ville apprenante, tout ce qui contribue à lutter contre la déscolarisation, à lutter contre la misère sociale – c'est dans la misère sociale qu'il y a ce genre de situation – je reviendrai sur la question de la drogue.

Donc tout cela, on le fait ; cette Ville n'a jamais déserté ce travail-là. Ne nous accusons pas de tous les maux, ne perdons pas la bataille culturelle. Les Américains viennent de la perdre sur une question hautement symbolique et importante.

Continuez comme cela et nous verrons dans quel état nous arriverons. Je dis, qu'à un moment donné, il faut absolument que l'on arrête, les uns et les autres, de surjouer des choses qui ne doivent pas être surjouées.

Oui, il y a une montée des incivilités, les chiffres le prouvent. Oui, nos statistiques sont inférieures à beaucoup de grandes villes de France, c'est vrai aussi, tout cela est objectivé. Oui, aujourd'hui, il y a un malaise national sur la question de la drogue qui déstructure tout, qui crée de l'occupation publique violente, ce qui n'était pas toujours le cas avant, qui crée de la misère et de la déscolarisation, qui crée une économie parallèle, qui mite tous les liens sociaux dans une cité, au sens de la ville.

Donc moi, je suis désolé, mais toutes les villes de France rencontrent ce phénomène, le monde rural comme le monde urbain. Les points de deal sont trop nombreux à Clermont-Ferrand. Je ne dis pas cela pour me dédouaner, je dis qu'il ne faut pas que l'on surjoue tout ça.

Il y a eu un très bon article sur la cocaïne à Clermont-Ferrand. Vous avez vu ? Il y a des consommateurs et les consommateurs, ils sont où ? Ce sont peut-être les mêmes qui se plaignent pour beaucoup, de l'insécurité générée parce qu'il faut de l'argent pour s'acheter de la coco.

Vous allez encore saucissonner cette intervention pour pouvoir me faire dire n'importe quoi, je vous connais, ce sont vos méthodes, mais c'est la vérité, c'est votre spécialité.

Moi, je m'en moque ; je développe une théorie, je développe un discours, je développe un récit. Si vous voulez résumer la pensée complexe à 30 secondes d'une intervention sur une formule, continuez comme ça. Continuons à faire de la politique comme ça. Votre responsabilité, c'est d'être honnête et c'est que, collectivement, on se dise qu'il faut quand même que l'on se pose des questions, ce qu'a très bien expliqué Pierre MIQUEL : il faut aller voir les habitants dans les situations, quand c'est vraiment compliqué, il faut suivre les actualités dans tel ou tel endroit. Et qu'est-ce qui a été fait ? Ce n'est pas nous qui avons supprimé la Police nationale de proximité quand même ! L'îlotage, ce n'est pas nous !

Monsieur BONY, je sais bien que vous allez me dire que cela commence à remonter, mais on n'en est pas sorti, de cette histoire-là. La politique créée par Chevènement en matière de Police de proximité, c'est vous qui l'avez supprimée, pas nous, et aujourd'hui, on en crève, voilà ce qui se passe.

Et les effectifs, même quand je suis allé avec le ministre de l'Intérieur au commissariat, quand il a demandé quels étaient les effectifs, la nuit, il y a 20 ans, et ceux d'aujourd'hui, ce ne sont plus les mêmes et ce n'est pas moi qui fais le recrutement de la Police nationale.

Il faut donc qu'on arrête d'en faire, non pas un lieu de clivage entre nous, il faut qu'on prenne ce problème à bras le corps, je dirais presque « en unité nationale », pour se dire que ce serait quand même important – avec les nuances de sensibilité, les intelligences collectives, évidemment qu'il faut observer des implantations et qu'il ne faut pas faire n'importe quoi – qu'il faut continuer à travailler sur l'éducation populaire, sur la culture, sur l'intégration ; qu'il faut arrêter de stigmatiser les populations étrangères parce que c'est ce qui crée le malaise et qu'il ne faut pas cultiver les mauvais sentiments de nos concitoyens... En espérant que grâce à cela, en cultivant et en faisant bouillir les mauvaises pensées, on va faire tomber le maire socialiste de la Ville.

Mais Monsieur BONY, je vais vous expliquer ce que l'on fera tomber : c'est la République, les élus de tout bord, la déconnexion... Quand est ce que nous allons comprendre que la montée de l'extrême droite n'a pas fait la montée... Vos propos, votre accouplement idéologique avec eux n'a pas construit une augmentation des députés LR mais une augmentation des députés RN. Est-ce que cela vous a échappé ?

Est ce qu'il vous échappe que, structurellement, il y a de plus en plus d'abstention parce que les gens considèrent que, collectivement et totalement, aucun de nous ne répond à la question de leur vie quotidienne et du malaise qui les touche ?

Donc, ce que je souhaite, c'est que moi, je vais continuer sur ma voie médiane et je le dis à tout le Conseil municipal : ce sera une voie républicaine, d'ordre, d'ordre respectueux des choses, avec un volet de prévention, d'éducation populaire, de culture, d'émancipation, de respect de l'étranger qui est absolument le cœur des valeurs de la République – c'est la fraternité, c'est l'égalité et en même temps, je n'aurai pas de problème à essayer de résoudre par des moyens qui quelquefois...

Moi, je pense qu'effectivement, les caméras ne sont pas toujours les plus efficaces et je partage beaucoup des points qui ont été dits par les collègues de la majorité sur le fait que c'est la présence

humaine qui réglerait beaucoup plus de problèmes. D'ailleurs, cela existe dans la Police, cela devrait exister dans le Renseignement extérieur, cela nous permettrait d'avoir moins d'âneries à faire.

Pour qu'on y arrive, il y a aussi à traiter – et c'est cela la politique – les symboles, les représentations, et on a des gens qui ont peur, qui s'inquiètent et sur cette peur, il y a des gens qui prospèrent et donc, de temps en temps, si les caméras peuvent aider à un apaisement de l'espace public, cela doit avoir quelque utilité puisque de temps en temps, les jeunes les détruisent et on est obligés de les remettre ; c'est bien que cela les empêche de trafiquer.

Je suis donc désolé de vous dire – je vais continuer cette règle – je vais vous demander à l'avenir, Monsieur BONY, de ne pas répéter sans arrêt les mêmes antiennes qui sont fausses. La politique de sécurité et de tranquillité publique de cette Ville a été réformée.

Elle est conduite sans avoir d'états d'âme, elle est conduite sérieusement. Elle est conduite en partenariat avec toutes les instances qui le peuvent parce qu'on ne peut pas réussir tout seul et oui, dans quelques jours, nous allons inaugurer la Brigade de soirée, promesse électorale confirmée.

Mais quand on recrute des policiers pour leur dire qu'ils ne vont travailler que la nuit, c'est moins simple et c'est vrai qu'il y a aujourd'hui une tension sur les postes de policiers municipaux dans toutes les villes et peut être que c'est vrai que nous ne sommes pas assez attractifs. C'était tout l'enjeu, en l'occurrence, cela ne les touchait pas, mais c'était tout l'enjeu des RIFSEEP et c'est donc l'enjeu de ce qu'a dit Frédéric tout à l'heure, par rapport au statut des policiers municipaux.

Vous savez, pour le reste, ce que j'espère, c'est surtout que la vie des Clermontois va s'améliorer. Voilà.

M. GODARD :

Je voulais juste faire quelques réflexions suite aux différentes interventions. Je vais commencer par les interventions de La France Insoumise et notamment, celle de Madame CHENNOUF-TERRASSE.

J'entends qu'idéologiquement et dogmatiquement, vous soyez contre les caméras, mais je tiens juste à vous dire quelques bricoles : si on prend les cinq caméras proposées pour les mettre sur les quartiers nord, deux caméras à l'école Fousson ont été demandées par un collectif de parents d'élèves.

Il faut être très, très clair : on nous a demandé – et ils nous ont même pratiquement suppliés, de les mettre.

Sur la caméra qui va rue d'Aulteribe, même chose : un collectif d'habitants qui n'en peut plus d'un trafic qui est installé au début de la rue d'Aulteribe et dont vous devez forcément connaître l'existence.

Quant aux deux caméras du parc de la Fraternité, demandées, là aussi, par un collectif de mamans qui ont la trouille des rodéos urbains qui se passent sur le parc de la Fraternité au milieu des poussettes.

Moi, je veux bien et en plus, j'ai pris un quartier qui correspond exactement – je pense en tout cas – sur lequel vous vous revendiquez de l'électorat. Ces mamans qui sont là ne sont pas des mamans qui votent à l'extrême droite. Ce sont juste des mamans qui ont peur et elles espèrent qu'au travers des caméras du parc de la Fraternité, on pourra peut-être détecter un véhicule que l'on pourra enlever et qui ne sera plus un danger sur l'espace public. Voilà ce que je voulais vous dire.

Au niveau de la Brigade de soirée, je voulais en parler un petit peu puisque vous avez dit que l'on n'a pas recruté de policiers et ainsi de suite. Alors si, on arrive à recruter des policiers, mais je vais vous dire, sur les quatre policiers que l'on a recrutés, il y en a un que l'on a piqué à Toulouse, au niveau du CSU, on l'a piqué à Besançon et au niveau du responsable de la Brigade, on l'a piqué à Saint-Étienne.

On va être très clairs : aujourd'hui, on est en train de piquer des policiers et de temps en temps, on nous en pique d'autres donc, effectivement, c'est extrêmement compliqué.

Résultat en tout cas, pour répondre à des questions qui m'avaient été posées par écrit, oui, la Brigade de soirée va pouvoir commencer. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, elle se compose pour l'instant de quatre agents sur les neuf que l'on attend d'ici la fin de l'année. À partir de trois, en gros, on peut lancer une patrouille parce qu'il faut savoir qu'après, cela marchera par multiples de trois.

D'ici la fin de l'année, on espère pouvoir en recruter neuf, de façon à faire trois patrouilles qui seront complétées en 2023 – on l'espère – par les trois supplémentaires et donc, monter à quatre patrouilles pour les soirées du mercredi, jeudi, vendredi et samedi soirs.

M. LE MAIRE :

J'ai oublié de dire que le CSU repassera à partir du moment de l'ouverture des patrouilles à 1h du matin, pour ne pas que vous racontiez qu'en plus, ils patrouillent mais qu'ils ne sont pas regardés. Donc, le CSU de Clermont va fonctionner jusqu'à 1h du matin, le jour où on ouvrira les patrouilles de soirée, je ne peux pas vous dire mieux. Allez-y.

M. GODARD :

Juste pour compléter, parce que l'on considère toujours que les caméras sont là pour surveiller ce qui se passe sur l'espace public.

Évidemment, elles sont là pour ça, mais elles sont aussi là, et notamment dans le cadre de la Brigade de soirée, pour protéger nos agents ; c'est à dire que l'on va regarder, en fonction de leur déambulation et ainsi de suite, ce qu'il se passe sur l'espace public pour pouvoir les prévenir.

Monsieur BONY, tout à l'heure, a fait référence à ce drame place de la Victoire. On n'est vraiment typiquement pas dans les compétences mêmes de la Police municipale. Par contre, une brigade comme la Brigade de soirée, si elle avait été en fonction à ce moment-là ou en tout cas dans ses missions à venir, pourra peut-être détecter jusqu'à une certaine heure de la nuit les endroits où il peut y avoir des dérives ou des individus suspects, de façon à prévenir la Police nationale.

C'est là où l'on a vraiment une action de convergence entre les deux polices. Sur le domaine de la sécurité publique même, c'est vraiment de la compétence pure de la Police nationale, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. Il faut que l'on regarde qui fait quoi, comment, mais ne pas raconter n'importe quoi, et encore moins aux Clermontois. La Police municipale n'est pas là pour assurer la sécurité complète des Clermontois. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas son rôle.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD)

M. LE MAIRE :

Merci. Je vous propose que l'on passe au vote, c'est un vote avec débat et je vous demande d'utiliser votre petit boîtier. Il faut appuyer au milieu si vous voulez voter jaune.

Je clos le vote. Pour : 51, 4 abstentions.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est donc adoptée. C'est tout à l'heure que vous aurez l'occasion, pour certains, d'exprimer le vote auquel vous avez fait référence dans les débats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- d'approuver la Stratégie Territoriale proposée (Annexe sur CD), axée sur 15 fiches-action et 5 groupes de travail (Commissions « Jeunesse et Éducation », « Vivre ensemble l'espace public », « Groupe de suivi des situations individuelles », « Comité de suivi Actéo » et « Conseil de la Nuit ») ;
- de confier l'animation et la coordination du CLSPD au service mutualisé « Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance » de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique de la Ville de Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre de la mise en place de la stratégie territoriale ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les modalités nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération ;
- d'adhérer au CMSPD et à la stratégie métropolitaine de sécurité et de prévention de la délinquance.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	=	Pour : 51	+	Contre : 0		
Abstention :	4						

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Education – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

N° 8 Plan local pour la jeunesse

M. LE MAIRE :

Nous en venons au Plan local pour la jeunesse qui, de mon point de vue, est aussi une réponse de toutes ces politiques publiques pour améliorer le bien-vivre et le vivre-ensemble de notre Ville. Je laisse la parole à Cécile AUDET. Il faut lire tout cela comme un complément d'une politique publique, et pas le saucissonner.

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme AUDET :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais vous présenter la démarche de concertation que nous avons eue dans le cadre du Plan local pour la jeunesse, les contextes et les enjeux de ce plan local. Nous nous inscrivons dans la continuité de ce que nous avons fait sur le précédent mandat avec l'élaboration du Projet éducatif de la Ville et nous avons dit à l'époque, que nous aurions un volet

autour de l'adolescence puisque nous avons choisi de différencier deux âges de la jeunesse : les adolescents et les jeunes de 16 à 25 ans.

Plan local de la jeunesse : objectifs

Les objectifs sont bien à la fois de reconnaître la place des jeunes dans la Ville, rendre visible l'engagement des jeunes et soutenir leurs initiatives et favoriser le lien, le vivre-ensemble et mettre en place les conditions de l'accès à l'autonomie pour les jeunes Clermontois.

Calendrier de la démarche

Sur le calendrier de la démarche, c'est une concertation que nous avons lancée dès l'année dernière, entre février et mai. Nous avons déjà procédé à des réunions en interne, à la définition des objectifs, à quel type de collaboration nous allions pouvoir mettre en place sur cette concertation et bien sûr, à tous les aspects de communication.

Nous avons ensuite lancé les outils de concertation. Donc, nous avons procédé de différentes façons à travers des quizz en ligne, à travers des rencontres avec les jeunes sur l'espace public l'été dernier, à travers des ateliers dans les collèges. Nous avons fait huit ateliers dans les différents collèges clermontois et aussi, à travers notre site sur les aspects participatifs et sur le cabinet qui nous a accompagnés.

Cela nous a permis de recueillir environ 1 500 participations de jeunes. 1 500 jeunes ont participé à cette concertation à travers ces différents outils, ce qui représente environ 1/5^{ème} de la population collégienne sur notre territoire, ce qui est plutôt pour nous une réussite.

Nous avons à peu près 51 % de garçons et 49 % de filles qui ont participé sur l'ensemble des quartiers de la Ville, puisque c'était un choix aussi, de pouvoir faire cela.

Cela, c'était pour toute la période de juin à novembre 2021. Ensuite, nous avons constitué une synthèse de toutes ces contributions, une analyse qualitative et quantitative de ce que nous ont dit les jeunes, puis, la rédaction des contributions a été présentée à des professionnels à des enseignants, à des éducateurs, à tous ceux qui constituent les adultes qui encadrent les jeunes dans leurs différents temps.

Nous avons une quarantaine de partenaires qui ont participé à ce qu'on appelle un coworking pour pouvoir analyser les contributions des jeunes et apporter aussi leur propre pierre à l'édifice.

Au niveau de l'élaboration du plan enfin, de janvier à juin, nous avons fait une élaboration du bilan, une réunion avec les élus aussi pour leur présenter les objectifs que nous nous fixons et puis les services de la Ville et enfin, au Bureau municipal et maintenant, au Conseil municipal.

Diagnostic

Cette politique qui émerge au niveau de la ville de Clermont-Ferrand ne vient pas de nulle part puisque nous avons bien évidemment des actions, déjà, en direction des jeunes collégiens notamment, vous en avez certainement entendu parler : les pass 3^{ème}, DEMOS, puisqu'aujourd'hui, les enfants de DEMOS sont collégiens et ont intégré le Conservatoire.

Nous avons aussi des accueils de loisirs, des forums, des coachings, des interventions dans les classes, des associations qui sont financées, comme Entreprendre pour apprendre, le dispositif de Réussite éducative, etc.

Mais toute cette politique-là était assez morcelée et méconnue en fait, y compris même peut-être par l'ensemble du Conseil municipal et par les jeunes eux-mêmes.

Nous avons donc décidé de créer une Direction de la Jeunesse et de la Vie associative pour asseoir cette politique publique et pour coordonner l'ensemble de ces dispositifs qui sont répartis dans différentes directions parce que je le dis aussi, le Plan que nous avons élaboré est un Plan qui va être développé dans l'ensemble des services de la Ville et porté par l'ensemble des élus, des adjoints de la majorité, puisque nous avons aussi bien des volets au niveau culturel, sportif, etc.

C'est donc une politique très transversale qui est maintenant portée et coordonnée par cette nouvelle direction autour de Christophe GAGNON.

Armature du Plan local pour la jeunesse

Je passe à la concertation en elle-même. Nous avons des enjeux prioritaires au niveau de cette politique municipale autour de la jeunesse : assurer le bien-être des jeunes, favoriser l'accès des jeunes au sport, aux loisirs, à l'art et à la culture, accompagner la construction de la citoyenneté de ces jeunes, permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie et puis rassembler la communauté éducative, j'en ai parlé, avec les directions de la Ville autour des besoins des jeunes.

Cela a abouti à quinze objectifs opérationnels et à 54 actions qui vont être conduites, à l'avenir, par les partenaires de la Ville et la communauté éducative et bien évidemment, par les services municipaux.

Assurer le bien-être des jeunes

Si je prends des exemples autour du bien-être des jeunes, donc, il y a à la fois des objectifs : promouvoir la santé des adolescents en mettant en œuvre, par exemple, des ateliers de prévention sur la santé. C'est peut-être le sujet qui a été le moins porté par les jeunes parce qu'ils ont souvent un rapport à leur santé qui n'est pas le même que celui que peuvent avoir les adultes, bien évidemment.

Cela émerge plutôt des partenaires de la Ville : mettre en place des ateliers de prévention de la santé, créer des outils d'information sur la lutte contre les discriminations, c'est déjà en cours, avec notamment Magali GALLAIS et Karine PLASSARD qui interviennent déjà dans des collèges sur ces sujets-là ; poursuivre les actions de sensibilisation auprès des jeunes ; cartographier et repérer les points d'eau potable.

L'un des grands axes de notre concertation et ce qu'ont porté très fort les jeunes, c'est la question de l'espace public puisque ce sont des publics qui sont très, très utilisateurs de l'espace public, à la sortie du collège, les mercredis après-midi ou les week-end, on peut voir bien évidemment des adolescents fréquenter les places, les parcs, etc.

Ils ont donc besoin d'informations pour ce type de chose, parce qu'ils font souvent des activités sportives et jouent au foot et donc, ils ont besoin de savoir où sont les points d'eau, par exemple, les îlots de fraîcheur, mais aussi tout ce qui est autour de marches exploratoires parce que certains nous ont dit aussi leur difficulté, parfois, de fréquenter certains lieux, de traverser certains lieux et donc, nous souhaitons aussi mettre en place ce type de choses avec des jeunes, notamment à la sortie des collèges, pour voir comment les rassurer, parfois aussi sur l'espace public ; et puis aussi faire découvrir notre territoire à travers des actions innovantes.

Dès cet été d'ailleurs, nous allons organiser un grand Escape Game au jardin Lecoq pour découvrir ce lieu, avec une structure qui a créé cet Escape Game. Les jeunes pourront venir sans inscription et découvrir le jardin Lecoq à travers un jeu ludique.

Aussi, penser les nouveaux espaces publics avec un focus jeunesse. Si on prend l'exemple du futur parc qu'il y aura Saint-Jacques, il nous semble important qu'on puisse aussi travailler avec les collégiens sur ces espaces publics et comment ils peuvent aussi s'adapter à leurs besoins.

Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art et à la culture

Sur les sports et la culture – tout cela sont des exemples – vous avez le rapport qui est sur CD ou dans la délibération, c'est donc un gros travail que l'on a mené, qu'Isabelle LAVEST a mené aussi, avec la Direction de la Culture, suite aux demandes des jeunes ; on va voir si on va développer des structures en direction de la jeunesse.

Il y a des structures, aujourd'hui municipales, qui vont être orientées un peu plus jeunesse comme par exemple la Maison de l'Oradou, où il y a déjà des choses qui se font autour de la danse hip hop, etc.

Développer bien sûr des accueils de loisirs Culture qualifiés, poursuivre la politique d'accompagnement et de soutien aux opérateurs culturels pour des actions en direction de la jeunesse. On a vu la programmation de la Scène nationale cette année et elle est très orientée sur la question de la jeunesse avec, y compris des spectacles qui sont joués par des adolescents et pour des adolescents.

Il y a aussi l'intégration d'une programmation jeunesse dans les événements et les manifestations de la Ville et c'est ce qui va avoir lieu déjà cet été puisque pour la première fois, nous allons avoir un été et une programmation jeunesse dans toute la Ville ; on parlait du quartier de La Pradelle, par exemple : il y aura une séance de cinéma dans ce quartier-là, mais dans d'autres quartiers dont les films ont été choisis par les jeunes eux-mêmes, dans les collèges ou dans les Maisons de quartier.

Sur le sport, nous allons réaliser une cartographie de l'offre des infrastructures et des équipements sportifs, sachant que le stade Philippe Marcombes est bien évidemment l'un des lieux extrêmement fréquentés par les jeunes de cet âge ; étendre le dispositif « C dimanche » pour les jeunes : ce sont des gymnases ouverts avec des animateurs et des éducateurs sportifs pour les familles.

Nous allons certainement ouvrir ce type de dispositifs spécifiquement pour les adolescents et puis aussi, prendre en compte les besoins des jeunes en matière d'aménagement et communiquer sur la tarification des piscines de la Métropole. Il y a un gros travail de communication que nous devons faire puisque souvent, les jeunes ne savent pas, par exemple, que la piscine doit être à 2 € l'été.

C'est aussi tout ce travail-là que nous devons faire, et puis développer des actions « d'aller vers » en étendant les dispositifs de médiation sportive à travers, par exemple des équipes de la DDSU et de la Mission sport.

Il y a aussi l'accès aux loisirs qu'il faut que l'on développe avec, à la fois peut-être, des activités en centre de loisirs très encadrées pour les plus jeunes, mais aussi des choses plus ouvertes où les jeunes pourraient venir sans inscription pour pouvoir bénéficier de différentes activités et aussi, organiser des séjours et des mini séjours de vacances pour eux.

On travaille notamment avec Jérôme AUSLENDER sur des séjours internationaux et il y a déjà cet été six nationalités du réseau des villes Michelin qui vont venir à Ker Netra cet été, dans la pinède.

Il y a aussi la promotion de l'accès des jeunes aux mobilités durables. Ils ont exactement les mêmes envies que les adultes autour de la pratique du vélo : avoir des pistes sécurisées, mais aussi pouvoir aller facilement dans les transports publics.

C'est aussi tout le travail qu'on fait avec InspiRe : la gratuité des transports le week-end mais encore faut-il qu'ils en aient complètement connaissance. Et puis les bonnes pratiques autour des mobilités douces.

Accompagner la construction de la citoyenneté des jeunes, rendre visible leur engagement et soutenir leurs initiatives

Ensuite, nous avons encore des exemples sur la citoyenneté : rendre visible leur engagement et soutenir les initiatives avec la mise à disposition des jeunes de lieux accessibles pour développer leur projet. Un lieu phare va être ouvert à la jeunesse : c'est le centre Anatole France qui va vraiment prendre cette dimension aussi bien pour les adolescents que pour les plus vieux, les 16/25 ans.

On est déjà en contact avec différentes associations pour faire vivre ce lieu. Il y aurait un Fablab et des espaces de travail pour qu'ils puissent faire leurs devoirs ou préparer par exemple des exposés en classe. Il y aura bien sûr de quoi se détendre, mais aussi, pour les plus vieux, mais cela viendra dans un deuxième temps, des permanences de la Mission locale, par exemple.

L'objectif aussi, c'est peut-être d'animer des chantiers de jeunes. Cela se fait déjà avec la DDSU mais il faudrait augmenter ce type de choses pour pouvoir faire en sorte que les jeunes puissent s'impliquer sur le territoire.

Un axe fort aussi, et une demande des jeunes qui ont validé ce que nous avons mis dans notre programme et ça, c'est tout le travail que nous pouvons faire avec Lucas PEYRE et Charles DUBREUIL, c'est la création d'un Conseil municipal des jeunes.

Il faut que l'on regarde encore la question de comment est-ce que l'on procède, et puis poursuivre le travail de la Ville en direction des délégués de classe, puisque nous les accueillons chaque année : comment on participe à leur formation citoyenne pour qu'ils puissent ensuite recueillir, pourquoi pas, la parole de leurs pairs dans les collèges et être des intermédiaires entre la municipalité et les collégiens.

Et puis, bien sûr, faire en sorte que ces jeunes adolescents soient intégrés dans les démarches de concertation : on réfléchit déjà à la question du budget participatif ou alors, à l'accompagnement des jeunes dans le soutien, dans leur utilisation des médias et des médias numériques notamment, qui est aussi extrêmement revenu dans cette concertation.

Permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie

Sur la question de trouver leur voie, vous le savez, la Ville propose déjà des stages pour les 3^{ème} Comment pourrait-on étendre peut-être cela à nos partenaires ? On est donc en discussion, on veut aussi être avec la CAM sur ces sujets, puisque ce sont d'autres métiers et donc, la découverte d'autres organisations.

Et puis, proposer et valoriser les actions de tutorat, d'orientation par les agents de la Ville. Vous savez, on accueille ces jeunes en stage, mais on accueille aussi d'autres jeunes plus vieux à la Ville, notamment dans le cadre de services civiques.

Il y a aussi la question de l'orientation des jeunes. On sait bien que la 3^{ème} est devenue un moment clé pour l'orientation des jeunes avec des choix d'options pour le lycée. Comment on accompagne les familles dans ces choix-là ? Parce qu'il est parfois difficile de s'y retrouver.

Il y a plein d'autres exemples. Aujourd'hui, la Ville travaille beaucoup plus avec les collèges du fait de cette concertation, puisque les collèges n'étant pas sous notre responsabilité mais sous celle du Département, nous avons – mis à part la présence d'élus dans les Conseils d'administration – assez peu de liens. Aujourd'hui, on crée des liens avec les établissements.

On souhaite aussi renforcer les liens de la Ville avec les Fédérations de parents d'élèves sur cet âge-là, parce qu'on travaille pour les plus petits, mais un peu moins sur les collégiens, et travailler aussi sur les questions de la parentalité.

Je ne vais pas forcément être plus longue parce que sinon, je pourrais vous annoncer les 54 mesures mais en tous cas, ce qu'il faut retenir, c'est que ce plan a vraiment été élaboré avec les jeunes, c'est indiscutable, les équipes sont allées sur le terrain.

Je les remercie d'ailleurs parce que pendant tout l'été, ils sont allés du stade Marcombes aux accueils de loisirs, dans les parcs, un peu partout.

Le fait de mettre en avant cette politique a permis la création de ce service jeunesse. Il va y avoir des lieux identifiés dans la Ville, autour de la jeunesse, autour de la culture et des jeunes, autour du sport aussi. Nous allons poursuivre ce travail d'élaboration, puisque ce n'est pas un outil qui est figé mais qui sera amené, comme nous l'avons fait pour le PEV, à être révisé.

Enfin, jeudi, nous avons la première réunion avec les partenaires qui travaillent en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Nous sommes déjà au travail sur les plus vieux de nos jeunes et là, on va travailler de façon beaucoup plus partenariale puisqu'en fait, ce sont souvent des politiques qui sont portées par d'autres collectivités, notamment la Métropole, sur la question de l'insertion, sur la question du logement, sur la question des mobilités ou d'autres, comme la Région par exemple, sur la question de la formation professionnelle et toutes ces choses-là.

On a déjà embrayé sur la prochaine étape du Plan local de la jeunesse et donc, on va commencer à voir, l'été va être vraiment le début de la mise en place de cette politique publique assez visible.

Comme je vous l'ai dit, il y aura des séances de cinéma, il va y avoir beaucoup de choses dans les quartiers en direction des jeunes, beaucoup de choses aussi, au Centre Anatole-France. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE :

Merci. Madame LAFAYE et après, Madame BISMIR.

Mme LAFAYE :

Merci beaucoup, Madame AUDET, pour cette présentation. À la sortie des élections législatives qui ont vu les 18/24 ans s'abstenir massivement, 75 % d'entre eux ayant fait l'impasse sur ce qui nous apparaît comme un devoir civique, il serait plutôt facile de tomber dans l'incrimination, le « c'était mieux avant » et autres jugements de valeur à l'emporte-pièce.

Non, les jeunes ne s'engagent pas moins. La réalité, c'est que les jeunes ne se sentent pas écoutés. C'est pour cette première raison que le Plan local pour la jeunesse qui nous est aujourd'hui présenté s'est appuyé sur une large démarche de concertation auprès des 11/15 ans. Ils ont été 1 300 à y répondre activement, ce qui représente 1/5^{ème} de la tranche d'âge concernée sur la Ville, comme tu l'as rappelé, Cécile.

Cet engagement à retenir leur parole et à la recueillir également, cette détermination à vouloir les écouter véritablement est bien évidemment à saluer. Elle est la condition nécessaire à la réussite de notre politique jeunesse à la ville de Clermont-Ferrand.

Cette concertation est d'autant plus importante et intéressante qu'elle a révélé une véritable volonté de leur part à s'engager dans l'avenir de leur Ville. La réalité, c'est que ce sentiment de non prise en compte de leurs aspirations se voit révélé et renforcé par un espace urbain qui, en plus d'être un espace d'inégalité de genre, est un espace d'inégalité générationnelle.

Non seulement la Ville au sens large du terme, à Clermont-Ferrand comme partout ailleurs, la Ville est globalement faite par les hommes et pour les hommes, mais elle est aussi faite par les adultes et pour les adultes, ces derniers ayant des problématiques de vie qui sont inextricables du travail, là où l'adolescence est une période de construction personnelle qui est étroitement liée à la pratique de loisirs et à la fabrique de relations sociales.

C'est notamment vrai pour la tranche d'âge des 13/17 ans comme l'a révélé en 2021 une étude de l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé.

Ainsi, la volonté de prendre en considération ces besoins dans l'aménagement des espaces publics est une des actions à saluer, car elle est une façon concrète d'intégrer véritablement notre jeunesse – nos jeunes – à la transition urbaine que nous souhaitons et qui doit prendre en compte chacune et chacun des habitants et des habitantes de cette Ville, quel que soit son genre, mais également quel que soit son âge.

La réalité, c'est aussi qu'à la sortie d'une crise sanitaire sans précédent et dans un contexte de réchauffement climatique et d'effondrement de la biodiversité inégalée, les jeunes sont de plus en plus nombreux à souffrir de situations de mal-être propices au repli sur soi et, pour en revenir au constat posé en introduction, propice également au désengagement civique.

Mettons-nous à la place de ce jeune qui a passé son brevet dans la fournaise de 2019 et qui, trois ans plus tard, au moment de passer son bac, se retrouve exactement dans la même situation d'angoisse liée à la canicule en sachant qu'entre ces deux épreuves-clés, ces activités de loisirs ont été aussi largement réduites par les diverses périodes de confinement successives et les périodes de restrictions, de couvre-feu, etc. ; ce qui les a laissés seuls face aux réseaux sociaux, avec toutes les problématiques que cela suppose et que vous connaissez bien évidemment.

Si l'on en croit le chef de service de pédopsychiatrie de l'hôpital Robert-Debré à Paris, les tentatives de suicide chez les mineurs de moins de quinze ans ont augmenté de 25 % en 2022 et je peux également vous en parler de vive-voix puisqu'on a également eu des cas à la Mission locale, comme partout ailleurs.

Alors que le gouvernement met à mal l'hôpital public, nombreux sont ceux des services de pédopsychiatrie à tirer la sonnette d'alarme. C'est notamment le cas de l'hôpital Sainte-Marie à Clermont-Ferrand, où certaines unités telles que le Centre d'accueil et de crise sont aujourd'hui à 100 % de leur capacité.

Aussi, il est plus que rassurant de constater que le tout premier objectif du premier axe de ce Plan local pour la jeunesse est celui de la santé des jeunes et également, de la santé mentale et que, là encore, nous sommes partis des besoins exprimés directement par les jeunes.

Ce Plan local pour la jeunesse, très clairement et très concrètement, est en adéquation avec les besoins des 11/15 ans, du moins, en tout cas, tout est mis en œuvre pour qu'il le soit, comme en atteste la volonté d'une évaluation biannuelle.

Bien évidemment, le groupe Socialiste et Apparentés votera en faveur de ce Plan qui vient parachever le volet enfance déjà mis en œuvre dans le cadre du Projet éducatif de la Ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup. Madame BISMIR, c'est à vous.

Mme BISMIR :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, nous tenions à saluer l'engagement de la Ville avec ce Plan local de la jeunesse en faveur des jeunes Clermontoises et Clermontois de 11 à 15 ans. C'est un Plan nécessaire et même indispensable, notamment lorsque ces jeunes ont vécu des confinements à répétition.

Nous voterons évidemment favorablement ce Plan.

En lisant ce Plan local de jeunesse, deux points m'ont particulièrement alertée. Le premier point concerne l'évaluation de la fréquentation de certaines activités proposées par la municipalité, qui soulève un problème de genre : 41 % de filles pour 59 % de garçons sont inscrits à l'Ecole municipale des sports. 72 % de filles pour 28 % de garçons sont inscrits au Centre socio culturel.

C'est un diagnostic que vous posez, je n'en connais pas nécessairement la ou les causes mais je n'en trouve pas non plus les remèdes dans vos objectifs que vous déclinez, expliqués dans les annexes.

L'actualité locale et sportive est riche et démontre à merveille que les filles, et nous en sommes tous d'accord ici, ont pleinement leur place dans la pratique du sport. La question que je me pose aujourd'hui, c'est : comment allez-vous pallier cette disparité dont vous faites état ? Pourrions-nous imaginer, pourquoi pas un jour, une Coupe du Monde Féminine des quartiers au stade Gabriel Montpied ?

Le second point concerne les jeunes des QPV. On remarque qu'ils participent faiblement aux activités proposées par la Ville en dehors de leurs quartiers d'habitation, ce qui soulève des problématiques de mixité sociale et de maillage territorial. 10 % de résidents des QPV sont inscrits aux Centres socioculturels et 10 % pour l'accueil de loisirs multisports des Cézeaux. Là encore, c'est un diagnostic sans remèdes.

Si l'on recherche une mixité sociale, il faut repenser le maillage territorial. Il y a des idées dans votre Plan qu'il faut évidemment conserver mais il faut penser à comment faire venir ces jeunes des QPV à la gare, au jardin Lecoq, à l'école Anatole-France.

Je ne dis pas que ce Plan est inutile et complètement en décalage avec les problématiques que nous avons identifiées ; il y a évidemment des choses pertinentes, comme la volonté de la Ville de travailler sur sa communication, la mise en place d'un Conseil municipal pour les jeunes qui est d'ailleurs une très bonne initiative que nous avons toujours soutenue et que nous soutiendrons au moment de sa mise en place.

L'extension, aussi, du Pass culturel en faveur des collégiens et la mise en place de dispositifs avec le Pass Sport qui est une réelle réussite à l'initiative du gouvernement mais en ce qui concerne les deux points abordés précédemment, votre Plan demeure incomplet et nous ne pensons pas qu'il pourra pallier les problématiques que vous avez mentionnées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Merci Madame. Je n'ai pas d'autres interventions, on va donc passer au vote. Le vote est ouvert. Je clos le vote. 55 pour. Félicitations, Madame AUDET. Adoptée, donc : pas d'abstention, pas d'opposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver le Plan Local pour la Jeunesse de la Ville (annexe sur CD)

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes pour le mettre en œuvre.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 9 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association "fédération du secours populaire français du département du Puy-de-Dôme"

M. LE MAIRE :

Je donne la parole à Madame DE SOUSA pour la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fédération du Secours populaire.

MME FERREIRA DE SOUSA :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, à la présentation de cette délibération, je souhaite associer mes collègues élus avec qui nous avons travaillé collectivement à la présentation de ces cinq actions. Je pense à Nicaise JOSEPH dans le cadre du CCAS, à Sondès EL HAFIDHI dans le développement social urbain, à Sylviane TARDIEU sur la santé publique et à Cyril CINEUX sur l'espace public.

Cette délibération porte sur la mise en place d'une convention triennale entre la Ville, le CCAS et le Secours populaire français 63.

Cette convention rend visibles des projets mis en place par le Secours populaire qui sont conformes à nos orientations politiques.

Depuis longtemps, la Ville a mis à disposition du Secours populaire des moyens à la fois matériels, des locaux associatifs, mais le confinement et la baisse du pouvoir d'achat nous obligent à avoir une politique d'accompagnement plus importante en direction des personnes qui se trouvent en difficulté et malheureusement, cette situation est grandissante.

Personne n'est à l'abri d'avoir recours aux besoins fondamentaux. Le contexte de guerre, l'exode climatique en sont des exemples.

Les aides alimentaires présentées dans cette convention sont tout autant importantes que les facteurs de vulnérabilité qui accompagnent ces aides alimentaires, que ce soient l'isolement, les problèmes de mobilité ou alors l'accompagnement administratif, qui sont également présentés et rendus possibles dans le cadre de cette convention, grâce à la fois aux nombreux bénévoles mais aussi grâce aux aides financières apportées par la Collectivité. Donc, je vous présente les cinq actions.

La première : pendant le confinement, le Secours populaire a mis en place des marchés populaires dans les Maisons de quartier. Nous avons commencé à Champratel puis à Croix de Neyrat et à Fontaine du Bac. Aujourd'hui, cette année, ce sont 22 marchés populaires annuels qui vont se déployer dans l'ensemble de la Ville au profit des bénéficiaires. Ces marchés de proximité, très appréciés, favorisent la distribution au plus près des bénéficiaires, favorisant donc moins de déplacements, avec une alimentation saine et une consommation de produits frais à moindre coût puisque le kilo est à moins de

0,80 €. Les marchés populaires sont des actions qui s'inscrivent dans nos orientations municipales en faveur d'une alimentation de qualité issue d'une agriculture de proximité favorable à la santé des bénéficiaires.

Ce travail est concerté à la fois par les partenaires associatifs, mais aussi par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités. Dans cette action, la Ville contribue à hauteur de 35 000 € qui ont été voté en avril, répartis entre le CCAS et donc, la vie associative.

La deuxième action, c'est l'intervention du Secours populaire dans le projet de territoire zéro chômeur de longue durée.

Le Secours populaire français 63 porte un projet d'entreprise à but d'emploi dans le territoire Gerzat-Les Vergnes pour développer une activité de maraîchage solidaire sur un terrain d'un hectare mis à disposition par la ville de Gerzat afin de produire une dizaine de variétés de légumes pour ensuite être distribués au sein du réseau Secours populaire et fournir ainsi des légumes de qualité dans des espaces organisés sur Clermont Auvergne Métropole tels que les épiceries et les marchés solidaires.

Des actions d'éducation à l'alimentation, à l'environnement et à la santé sont par ailleurs animées et mises en place.

L'action numéro 3 est la distribution alimentaire au Centre associatif du Bien Assis. Le Secours populaire propose, du lundi au vendredi, des paniers alimentaires à choisir en libre-service – c'est une nouveauté – en fonction des besoins de chacun. C'est aussi une lutte contre le gaspillage.

Le site va être aménagé de manière à optimiser les flux de circulation, ce qui était un vrai sujet, et un meilleur traitement des déchets – cela était un sujet qui faisait défaut, selon les riverains – et la facilitation de la collecte des denrées.

En 2021, la Ville a apporté en terme de soutien financier l'équivalent d'un peu plus de 89 000 € en mise à disposition des locaux et cette année, ce sont les travaux du Bien Assis puisque nous allons, comme je le disais, répondre à des normes de sécurité. Cela va permettre de réorganiser la distribution en interne avec effectivement, l'optimisation des déchets. Ces travaux vont nous coûter 220 000 €.

L'action numéro 4, c'est l'accompagnement des enfants et des familles habitant les quartiers Politique de la ville, en renforçant et en développant des actions d'éducation populaire auprès des enfants mais aussi des adolescents, on vient d'en parler, afin de les accompagner dans leur réussite scolaire et éducative et de participer à la prévention de la délinquance.

Seront également proposés des actions sur l'apprentissage de la langue française et des ateliers sur l'estime de soi et sur la santé.

La Ville accompagne, par le biais de ses centres sociaux qui animent et coordonnent ces actions en faveur de l'accès aux droits pour toutes et tous. La Ville participe à cette action à hauteur de 30 000 € dans le cadre du Contrat de ville.

Action 5 : le Secours populaire 63 met en place un bus numérique dont l'objet est de donner accès au numérique à tous et partout. Il est équipé en ordinateurs, écrans et imprimantes avec des conseils à bord pour aider les utilisateurs. D'ailleurs, le Secours populaire, pendant le confinement aussi, avait distribué des ordinateurs, notamment dans les lycées des quartiers populaires de la Ville et donc, cela a aussi été une très belle reconnaissance. C'est une lutte contre la désertification numérique.

La Ville accompagne ces actions en faveur de l'accès aux droits, de la lutte contre la précarité numérique et de la prévention santé/proximité.

Cette convention entre le Secours populaire français, la ville de Clermont-Ferrand et son CCAS est le fruit d'un travail partenarial qui favorise un vivre-ensemble meilleur, où chacun et chacune se retrouve dans cette dignité parce que la dignité est un droit, un droit à une vie meilleure, un droit universel. La ville de Clermont-Ferrand et son CCAS affirment par cette convention, leur soutien aux actions mises en place par le Secours populaire qui répondent aussi aux critères sociaux et environnementaux conformes à nos propositions de campagne.

Pour toutes ces raisons – et j'en profite pour remercier la Direction générale des services et tous les services : la DJVA, le Patrimoine bâti, la DDSU, la Santé publique et le CCAS, pour avoir conduit et mener à bien toutes ces actions – je vous remercie et je vous demande donc d'approuver la signature de la convention. Merci.

M. LE MAIRE :

Merci beaucoup, Madame. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Très bien. Alors on va passer aux voix. Je demande juste avant à Monsieur DUBREUIL, NPPV, qui ne prend pas part au vote, de ne pas appuyer.

Très bien. Le vote est clos : il y a donc 1 NPPV, 54 Pour, zéro abstention, zéro contre. Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°9 : Charles-André DUBREUIL.

II

QUESTIONS PROPOSEES

SANS DEBAT

II - QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT

M. LE MAIRE :

Nous allons maintenant entamer les questions sans débat. Vous levez la main si vous voulez une explication de vote ou une coupure pour une intervention.

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

N° 10 Affectation des résultats 2021

M. LE MAIRE :

Commission n°1 nous sommes sur la délibération 10 : affectation des résultats 2021.

Demande d'intervention ? Abstention ? Opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour le montant figurant à la ligne (m) du tableau ci-dessus par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour chacun des budgets concernés ;
- de reprendre au compte 001, en dépenses, le déficit d'investissement figurant à la ligne (l) au budget supplémentaire 2022 ;
- de reporter au compte 002, en recettes, le montant résiduel de l'excédent de fonctionnement figurant à la ligne (p) après couverture éventuelle du besoin en financement de la section d'investissement, pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2022 ;
- de reporter au compte 001, en recettes, le montant de l'excédent d'investissement figurant à la ligne (o), pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2022.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 11 Actualisation des autorisations de programmeM. LE MAIRE :

Actualisation des autorisations de programme. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Abstention ? Opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les montants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 12 Admissions en non valeur

Admission en non-valeur. Pas de demandes d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'en admettre l'irrecouvrabilité pour un montant total de 31 818,46 euros.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 13 Demandes de garanties d'empruntM. LE MAIRE :

Demandes de garantie d'emprunt : ne prennent pas part au vote : Madame CANALES, Monsieur CHABRILLAT, Madame EL HAFIDHI, Madame VIGNAL, Madame STANISLAS, Monsieur CERVANTES, Monsieur BERNARD et Monsieur FAIDY, tous membres d'Assemblia et Madame BERNARD, membre de l'Office. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'émettre un avis favorable à ces demandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ou actes de cautionnement d'usage.
- d'abroger les délibérations du Conseil Municipal n° 47D et 47E en date du 1^{er} octobre 2021.

TOTAL VOTANTS :	46	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	9 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	46	=	Pour : 46	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°13 : Marion CANALES, Rémi CHABRILLAT, Sondès EL HAFIDHI, Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Jean-Christophe CERVANTES, Grégory BERNARD, Eric FAIDY et Valérie BERNARD.

Pour ampliation certifiée conforme.

N° 14 Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure TLPE pour les dispositifs publicitaires dépendants des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain

M. LE MAIRE :

Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure TLPE pour les dispositifs publicitaires dépendants des concessions municipales d'affichage. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'exonérer de la taxe locale sur la publicité extérieure,
- les dispositifs publicitaires dépendants des concessions municipales d'affichage
 - les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 15 Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publicsM. LE MAIRE :

C'est une information. Vous prenez acte de cette information concernant les décisions prises en matière de marchés publics ?

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 16 Règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)M. LE MAIRE :

Règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification du règlement intérieur tel qu'annexé de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Clermont-Ferrand;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 17 Commission Consultative des Services Publics Locaux - information sur l'état des travaux en 2021M. LE MAIRE :

Commission consultative des Services Publics, toujours une information, cette fois sur les travaux en 2021. Vous prenez acte de cette information ?

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 18 Fonds de concours du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé - convention de financement 2022M. LE MAIRE :

Fonds de concours du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé – convention de financement 2022. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités de financement du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand pour 2022, avec versement d'un fonds de concours par la Ville de Clermont-Ferrand d'un montant prévisionnel de 200 000 € au titre du programme 2022,
- d'approuver les termes de la convention 2022 ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 19 Avenant n°1 à la convention de financement 2021 par fonds de concours du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé datant du 27 octobre 2021

M. LE MAIRE :

Avenant n°1 à la convention de financement 2021 par fonds de concours du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé datant du 27 octobre 2021. Ce n'est pas la même que tout à l'heure. Abstention ? Opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand, en date du 27 octobre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération, qui formalise les modalités actualisées de financement du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé entre la Métropole et la Ville, avec versement du solde du fonds de concours par la Ville de Clermont-Ferrand d'un montant de 228 348,82€ € au titre du programme 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 20 Dispositif expérimental de rupture conventionnelle

M. LE MAIRE :

*Dispositif expérimental de rupture conventionnelle.
Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à entrer dans le dispositif expérimental de rupture conventionnelle pour les agents fonctionnaires jusqu'au 31 décembre 2025.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de rupture conventionnelle et tous documents utiles afférents à ce dossier.
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget principal chapitre 12, pour l'année 2022 et suivantes.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 21 Actualisation de la tarification des vacataires

M. LE MAIRE :

Actualisation de la tarification des vacataires.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la revalorisation des taux de vacation dans les conditions ci-dessus exposées pour 2022 et à chaque revalorisation du SMIC pour les montants de vacation indexés sur la valeur du SMIC conformément aux tableaux ci-dessus.
- d'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget principal chapitre 12 pour l'année 2022 et suivantes.
- d'autoriser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 22 Contrats d'assurance des risques statutaires

M. LE MAIRE :

Contrats d'assurance des risques statutaires. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier au Centre de Gestion le lancement d'une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service ou maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie ou maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail ou maladie professionnelle, grave maladie, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.
- régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 23 Rémunération des agents de la filière police municipale et conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

M. LE MAIRE :

Rémunération des agents de la filière police municipale et conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la revalorisation de l'IAT des agents de la filière police municipale sur la base d'un coefficient fixé à 2.5.
- d'autoriser l'attribution d'une IAT aux agents de la filière police municipale appartenant à la brigade de soirée et de proximité sur la base d'un coefficient de 4.5 pour les agents de la filière police municipale sans encadrement et de 6.5 pour les chefs de brigade avec encadrement.
- d'autoriser l'attribution d'une IAT aux chefs de service de police municipale détenant un indice brut supérieur à 380 sur la base d'un coefficient de 2.5.
- d'autoriser l'attribution d'une majoration d'IAT au référent « fonctions générales » et référent « thématique » sur la base d'un coefficient + 0.75.

- d'autoriser l'inscription des crédits résultants de ces modifications au chapitre 12 du Budget général.
- d'autoriser la mise en œuvre de ces revalorisations à compter du 1er juillet 2022.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 24 Elargissement des conditions d'attribution de l'indemnité horaire pour travail de nuit et de sa majoration

M. LE MAIRE :

Élargissement des conditions d'attribution de l'indemnité horaire pour travail de nuit et de sa majoration : Y a-t-il des abstentions ? Oui, allez-y, Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

C'était déjà dans un premier temps pour remercier Monsieur GODARD pour ses réponses sur la Brigade de soirée tout à l'heure. Vous avez également un petit peu répondu, Monsieur le Maire, tout à l'heure à quelques interrogations. Il en reste quand même encore une sur la Brigade de soirée. Vous nous dites que les horaires seraient 17h – 1h du matin.

On aimerait savoir ce qui justifie ce choix en sachant qu'à 17h, il y a déjà une Police municipale sur Clermont-Ferrand. Donc pourquoi cette cohabitation ? Vous n'êtes pas sans savoir que commerçants et restaurateurs vous demandent d'aller un petit peu plus loin dans la nuit, notamment lors de leurs fermetures qui est un petit peu plus tard qu'1h du matin, je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Allez-y Monsieur GODARD.

M. GODARD :

Tout d'abord, voici ce qui justifie ces horaires : on a commencé par regarder ce qui se faisait dans les autres grandes villes de France, que ce soit à Rennes, à Nantes, etc. Ensuite, on a pas mal concerté ; on a aussi beaucoup concerté avec la Police nationale qui elle, nous a dit en gros que son pic d'appels au niveau du 17 et les moments où ils avaient du mal à répondre aux différentes demandes de sécurité était de 19h à 23h. On a donc prolongé un peu et pour l'instant, on a décidé – parce que l'on n'en est qu'au lancement de la Brigade de soirée – de prendre la température et donc, d'aller jusqu'à l'heure de fermeture légale des bars qui, je le rappelle, est à 1h du matin à Clermont-Ferrand. Certains bars ont des dérogations jusqu'à 2h mais là, on ira jusqu'à 1h.

D'ici un an, avec notre Brigade qui sera en place au moins avec les trois équipages je l'espère, on fera un point pour savoir s'il faut que l'on fasse glisser ces horaires ou pas. Mais aujourd'hui, le choix a été fait d'aller jusqu'à 1h du matin ce qui est déjà pas mal parce qu'après, il y a le temps où ils rentrent.

Il faut aussi voir que si jamais ils ont à faire une interpellation à 00h30 ou à 00h45, ils vont appeler l'OPJ de service et il va falloir amener la personne au Commissariat. Le temps de rédiger et ainsi de suite, ils sont chez eux à 3h du matin. Cela fait déjà des gros horaires.

M. LE MAIRE :

Merci pour cette réponse. Je reviens sur la délibération 24. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'attribution de l'indemnité horaire de travail de nuit à 0.17€ et sa majoration à 0.80€ aux :
Agents de la police municipale de la Brigade de soirée et de proximité
Chefs de Brigade de soirée et de proximité
Opérateurs de vidéo protection affectés au Centre de Supervision Urbaine
- d'autoriser l'inscription des crédits correspondants au chapitre 12 du budget général pour les années 2022 et suivantes.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 25 Avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association Clermont Massif Central 2028 portant modification du périmètre des missions de l'agent Ville mis à disposition de l'Association

M. LE MAIRE :

Avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association Clermont Massif Central 2028.

M. le Maire, Madame DULAC ROUGERIE, Madame LAVEST et Monsieur CHABRILLAT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la Ville de Clermont-Ferrand, le Fonds de dotation et l'Association Clermont- Massif Central 2028 portant modification du périmètre des missions de l'agent Ville mis à disposition de l'Association,
- d'autoriser Madame Marion CANALES à signer le dit avenant et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	51	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	4 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	=	Pour : 51	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°25 : M. le Maire, Christine DULAC ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Rémi CHABRILLAT.

N° 26 Labellisation territoire engagé transition écologique - climat air énergie - 2023-2026 - groupement de commande

M. LE MAIRE :

Labellisation territoire engagé transition écologique - climat air énergie 2023-2026 - groupement de commande : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'engager la Ville de Clermont-Ferrand dans la démarche Territoire engagé pour la Transition écologique – climat - air - énergie, conjointement avec la Métropole, afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions de transition énergétique et de briguer la troisième étoile du label,
- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand au groupement de commandes et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à assurer l'exécution financière du marché pour la part qui le concerne,
- d'autoriser les services de la la Ville de Clermont-Ferrand à engager les crédits demandés pour la réalisation de ces missions sur la ligne 00/011/830/6042/-/002.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre toutes démarches nécessaires au bon déroulement de cette étude.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 27 Réforme de véhiculesM. LE MAIRE :*Réforme de véhicules : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à la vente aux enchères publiques des véhicules.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 28 Subvention exceptionnelle à un comité de quartierM. LE MAIRE :*Subvention exceptionnelle à un comité de quartier : Abstention ? Opposition ? Adoptée.***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'attribution de la subvention au Comité de quartier
 - d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention à l'association.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

N° 29 Mutualisation du secteur "Actions partenariales de prévention de la délinquance"

M. LE MAIRE :

Commission 2, mutualisation du secteur "Actions partenariales de prévention de la délinquance": Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de prendre acte de la mise à disposition du secteur « Actions partenariales de Prévention de la Délinquance » à compter du 1^{er} juillet 2022 selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition présentée en annexe.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 30 Plan de déploiement de la vidéo-protection

M. LE MAIRE :

Je vous propose que l'on vote la fameuse délibération 30 dont on a parlé, puisque vous vous êtes exprimés. Plan de déploiement de la vidéo-protection. D'abord les opposants : quatre. Les abstentions : si vous êtes d'accord, on va le mettre en vote électronique, ce sera plus simple. Je préfère comme ça, avec les caméras, je prends les visages... C'est le déploiement.

Rires sur les bancs

M. LE MAIRE :

C'est parti pour la délibération 30. Il faudrait voter, Madame JALICON. Ceux qui ne sont pas là votent plus vite que ceux qui sont là. C'est clos. Alors il y a 34 pour, 17 abstentions et 4 contre. Je vous remercie, c'est adopté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :
--

- d'adopter le plan de déploiement de la vidéoprotection, composé de ces 3 outils en permettant l'animation
- de valider le déploiement de 22 nouvelles caméras
- de prendre acte de la sollicitation du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- de prendre acte de la sollicitation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	38	=	Pour : 34	+	Contre : 4		
Abstention :	17						

N° 31 Stade Montpied - Transfert foncier partielM. LE MAIRE :

Stade Montpied – transfert foncier partiel. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de procéder, en application de l'article L.5217-5 du code général des collectivités territoriales, au transfert foncier d'une partie du terrain d'assiette du Stade Gabriel Montpied, actuellement propriété de la Commune , en tant qu'équipement relevant de la compétence "équipements sportifs métropolitains", pour une superficie approximative de 52 317m², conformément au plan ci-annexé, et suivant document d'arpentage à intervenir ;
- de valoriser le tènement ainsi défini à la hauteur de 359 292,23 €,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 32 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Diverses parcelles M. [REDACTED]M. LE MAIRE :

Côtes de Clermont-Acquisition foncière. M. [REDACTED]

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section KX n°33, 74, 75, 259, 261 et KY n°69, d'une superficie totale de 5 001 m², appartenant à Monsieur [REDACTÉ] [REDACTÉ], au prix de 5 001 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 33 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles MX38 et MX39

M. LE MAIRE :

Côtes de Clermont-Acquisition foncière-Parcelles MX38 et MX39. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section MX n°38 et MX 39, d'une superficie totale de 3810m², appartenant à Madame GAUMET, au prix de 3 810 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 34 Cession de garages - Rue Bompard

M. LE MAIRE :

*Cession de garages – Rue Bompard
Abstentions ? Oppositions ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de céder à CICO PROMOTION les 18 garages avec leurs tantièmes, situés sur la parcelle IX n° 104 d'une surface cadastrale de 445 m², propriétés de la commune de Clermont-Ferrand , au prix de 130 000 € ,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document et tout acte relatifs à cette cession,
- de mandater Maître Frédéric Martin, notaire, pour établir l'acte notarié.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 35 Constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle HV7

M. LE MAIRE :

Constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle HV7 : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver la création de la servitude de passage telle que décrite ci-dessus au bénéfice de la parcelle HV7 ;
- de confier la rédaction de l'acte à Maître MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte de cette servitude et tous les documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 36 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles MZ19 et MZ29

M. LE MAIRE :

Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles MZ19 et MZ29 : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section MZ n°19 – 29, d'une superficie totale de 4 812m², appartenant à l'indivision SOLA DOMENECH - BARTHELEMY, au prix de 4 812 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 37 Quartier Champratel - Régularisations foncières - Rénovation urbaineM. LE MAIRE :

Quartier Champratel- Régularisations foncières - Rénovation urbaine : Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de déclasser du domaine public communal la parcelle AI n° 536 d'une surface de 132 m² désaffectée de tout usage public afin de la céder à Auvergne Habitat,
- de procéder aux échanges sans soulte entre la Ville (693 m²) et l'OPHIS du Puy-de-Dôme (109 m²) ainsi qu'entre la Ville (925 m²) et Auvergne Habitat (83 m²),
- de procéder aux cessions à l'euro symbolique par la Ville de toutes les parcelles désignées ci-après d'une surface totale de 44 923 m² à Clermont Auvergne Métropole pour 42 424 m² et à Assemblia pour 881 m² :

1/ CESSIONS VILLE DE CLERMONT FD à CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Parcelles cadastrées : AS 176 – 6 m² ; AS 179 – 14726 m² ; AI 495 – 1 m² ; AI 513 – 576 m² ; AI 516 – 25 770 m² ; AI 522 – 1345 m².

2/ ECHANGES VILLE DE CLERMONT FD ET OPHIS DU PUY DE DOME

Parcelles cadastrées : AI 506 – 513 m² ; AI 514 – 1 m² ; AI 523 – 18 m² ; AI 532 – 151 m² ; AI 517 – 6 m² ; AI 518 – 4 m² ; cédées par la Ville à l'OPHIS.

Parcelles cadastrées : AI 482 – 5 m² ; AI 504 – 1 m² ; AI 510 – 103 m² ; cédées par l'OPHIS à la Ville.

3/ CESSIONS VILLE DE CLERMONT FERRAND A ASSEMBLIA

Parcelles cadastrées : AS 173 – 40 m² ; AS 177 – 58 m² ; AI 507 – 478 m² ; AI 515 – 43 m² ; AI 519 – 18 m² ; AI 520 – 244 m².

4/ ECHANGES VILLE DE CLERMONT FERRAND ET AUVERGNE HABITAT

Parcelles cadastrées AS 178 – 525 m² ; AI 494 – 259 m² ; AI 521 – 9 m² ; AI 536 – 132 m², cédées par la Ville à Auvergne Habitat.

Parcelles cadastrées : AI 526 – 1 m² ; AI 528 – 14 m² ; AS 153 – 68 m², cédées par Auvergne Habitat à la Ville.

- d'autoriser le Maire de Clermont-Ferrand à signer tout acte et document afférents,
- de confier la rédaction des actes notariés à intervenir à Maître Frédéric Martin, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 38 Côtes de Clermont - Acquisitions foncières - Parcelles KX124, MY181 et MZ13

M. LE MAIRE :

Côtes de Clermont - Acquisitions foncières de trois parcelles : je vous exonère de leurs petits noms, vous les avez sous les yeux.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section KX n°124, MY n°181, MZ n°13 (BND), d'une superficie totale de 1 471m², appartenant à Madame Marlène GAUTHIER, au prix de 1 471€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 39 Convention d'Incubation PIA "Démonstrateur Villes Durables"

M. LE MAIRE :

Convention d'Incubation PIA "Démonstrateur Villes Durables". Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention d'Incubation du programme « démonstrateur de la ville durable » pour le projet Bamba,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à élaborer la Convention de Recherche et Développement permettant le déploiement de ce programme avec Villes Vivantes.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 40 Bamba La Grande Plaine - Appel à porteurs de projets pour co-concevoir et faire bâtir son habitat "sur mesure" avec l'attribution d'un terrain à bâtir en vue de sa cession par la Ville - Cession des lots de terrain à bâtir attribués - Condition de la vente

M. LE MAIRE :

Bamba La Grande Plaine. Une demande d'intervention, allez-y.

M. LANDIVAR :

Très rapidement, pour expliquer qu'effectivement, on va voter pour, avec par contre une petite vigilance à apporter sur ce type de projet qui est en train d'éclorre un petit peu partout en France et qui peut parfois se présenter sur un qualificatif très durable, écologique etc. mais dont les systèmes de contrat peuvent aussi être remis en débat dans la mesure où il y a de l'intermédiation entre l'urbanisme de la

Ville et les futurs propriétaires et qui ne sont pas forcément portés par un acteur public ou associatif ou coopératif par exemple. C'est quelque chose qui peut parfois paraître un petit peu verdissant mais on va suivre le projet de manière précise pour vraiment prendre en considération tous les aspects techniques de sa réalisation, merci.

M. LE MAIRE :

Merci. Monsieur BERNARD ?

M. BERNARD :

D'abord, je suis content que vous vous apprêtiez à voter pour. On pourra peut-être en débattre dans d'autres lieux mais en fait, c'est une opération en régie. C'est donc la Ville directement, et c'est assez rare pour le souligner, c'est la Ville directement qui porte les terrains et le projet.

Certes, elle est accompagnée, je pense que c'est à cela que vous faites référence mais en fait, on est classiquement toujours accompagnés par un certain nombre de professionnels pour conduire nos opérations. D'ailleurs, dans le groupement, il y a plutôt des acteurs associatifs et coopératifs. Franchement, je ne vois pas où est la nuance entre nous sur cela.

M. LE MAIRE :

Bien. Pas d'autre intervention ? Je mets aux voix : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver les conditions de cession susvisées des lots de terrains à bâtir à intervenir, en ne portant dans l'immédiat que sur les lots du permis d'aménager de lotissement communal n° PA 63113 21 G0005, délivré sur les parcelles cadastrées AS n°129, AS n°130, AS n°131 et AS n°158, sur un terrain d'assiette d'une surface de 27 850 m² dont 16 728 m² cessibles, et seulement ensuite du permis d'aménager de lotissement communal n° PA 63113 22 G0001, délivré sur les parcelles AS n°150 pour partie, AS n°151, et les parcelles AS n°156, n°157 et n°158 pour partie, sur un terrain d'assiette d'une surface de 17 010 m² dont 9 394 m² cessibles, à Champratel La Grande Plaine ;
- de fixer comme suit les prix de vente des lots susvisés, tels qu'ils découlent du règlement de consultation de l'appel à porteur de projet BAMBA :
 - un tarif de 210 euros hors taxes le m² pour les tranches de surface de 0 à 150 m²,
 - un tarif de 250 euros hors taxes le m² pour les tranches de surface de 150 à 300 m²,
 - un tarif de 290 euros hors taxes pour les tranches de surface de plus de 300 m²,
 - pour les lots de terrain à bâtir destinés à recevoir un projet d'Habitat Participatif un tarif fixe de 210€HT/m²,
 - une décote de 20% par rapport au prix de vente au m², sera accordée aux 10 premiers porteurs de projet qui déposeront une demande d'attribution de lot d'une superficie de moins de 300 m² dans le périmètre du lotissement autorisé le 13 octobre 2021 ;
- d'approuver le projet de promesse unilatérale de vente type correspondant, joint sur support CD en annexe à la présente délibération, en vue de la cession du lot de terrain à bâtir à chaque attributaire désigné selon les conditions du règlement de l'appel à porteurs de projet BAMBA à Champratel La Grande Plaine approuvé par précédente délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer par devant notaire, pour chaque attributaire désigné par lui dans ce cadre, une promesse unilatérale de vente, puis l'acte authentique, selon les termes définis dans le projet ci-annexé, avec la détermination de la consistance du lot à céder, sa délimitation, le descriptif des aménagements et éléments extérieurs à livrer par la Ville et inclus au lot à céder, son délai de livraison, et son prix calculé en fonction de la surface du lot retenu et selon la grille de prix susvisée, sous réserve de l'avis conforme de l'autorité compétente de l'Etat sur la valeur du terrain considéré, préalablement sollicité ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à la SCP Martin et Teillot, office notarial désigné pour la cession de ces terrains par la Ville de Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 41 Côtes de Clermont – acquisition foncière– parcelles KX 51, KX 263 et KY54

M. LE MAIRE :

Côtes de Clermont - acquisition foncière, là aussi des parcelles avec des noms d'espions. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section KY n°54, KX n°51 – 263, d'une superficie totale de 2 791m², appartenant à Madame Isabelle FARJOUX, au prix de 2 791 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 42 Information du Conseil municipal sur les acquisitions murs commerciaux déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption

M. LE MAIRE :

Information du Conseil municipal sur les acquisitions murs commerciaux déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption. C'est une information, je considère qu'elle est actée.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.				
--	--	--	--	--

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents +	9 Représentés -	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0
Abstention :	0				

N° 43 Secteur Saint-Jean - Cession du 77 avenue Edouard Michelin

M. LE MAIRE :

Secteur Saint-Jean - Cession du 77 avenue Edouard Michelin. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Quatre abstentions et une intervention, allez-y.

M. LANDIVAR :

On va s'abstenir sur cette petite délibération qui n'est pas anodine parce qu'elle va préfigurer l'un des projets les plus massifs de la Ville surtout qu'en fait, sur certains plans prospectifs, on ne peut pas loucher cette tour qui va être construite sur le terrain du 77 avenue Edouard Michelin. Cette adresse, d'ailleurs, on la connaît bien parce qu'elle a été le rendez-vous et le point central de pas mal d'associations et de luttes, un lieu aussi de contre-culture.

Il est donc important de rappeler au patrimoine, une certaine autre culture que la culture uniquement officielle. Je sais que c'est un dossier qui vous importe beaucoup, Monsieur le Maire, mais effectivement, tous les opérateurs sont importants dans une ville, y compris ceux qui émergent dans les marges des milieux associatifs et autres.

D'ailleurs, une fois que l'on a reçu cette délibération, on a également eu la chance de pouvoir rencontrer les habitants qui sont là-aussi en demande et là, c'est plutôt un portage que l'on vous fait : il y a une vraie demande de renouveler les discussions sur l'avenir de ce projet dans la mesure où effectivement, il y a à la fois des codes d'urbanisme très écologiques, poussés par exemple à un niveau de bâtiments à énergie positive et pas neutres en carbone, qui vont aussi reconfigurer de manière assez importante, le paysage de ce quartier.

Nous pensons donc, en tant que contributeurs de cette délibération, qu'il faudrait revenir à des consultations assez poussées avec les habitants de ce quartier.

M. LE MAIRE :

Je vais laisser Monsieur BERNARD répondre, moi je répons juste sur la partie contre-culture. Je partage absolument cette question-là. J'espère que c'est bien ce que vous avez laissé entendre puisque pendant plus de 20 ans, j'ai tout fait en tant qu'Adjoint et comme Maire pour laisser ouvert ce lieu, malgré des limites en termes sécuritaires que j'ai assumées.

Je pense qu'effectivement, dans une grande métropole, il faut ce type de lieux et d'ailleurs, nous avons trouvé avec Isabelle LAVEST et les équipes, de quoi les reloger. Je crois qu'ils sont assez satisfaits.

Dans ce même esprit d'ailleurs, de liberté – je ne veux pas les institutionnaliser parce que ça serait les tuer dans l'objet, la créativité, l'esprit du lieu et même y compris sur la ligne artistique qui en réalité est très pointue et qui a permis de voir des groupes que l'on ne verrait nulle part ailleurs. Donc voilà, de temps en temps, je peux être un peu zadiste, en costard, d'après ma voisine de gauche.

Mme CHENOUFF-TERRASSE

[inaudible]

M. LE MAIRE :

Je sais et ils sont contents. Quand les gens sont contents, vous pouvez m'accorder qu'ils soient contents. Maintenant, je laisse la parole à Grégory BERNARD sur l'autre volet de votre intervention.

M. BERNARD :

Merci Monsieur le Maire. Alors il faut remettre les choses un tout petit peu dans leur contexte. D'abord, on ne choisit pas ce genre de forme urbaine par hasard et on ne les souhaite pas d'ailleurs, sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Le plan local d'urbanisme que ce Conseil a adopté à la fin de l'année 2016 dit quelque chose là-dessus. Il décrit un secteur que l'on appelle le secteur Métropole ou le quartier métropolitain qui est constitué dans notre ville de l'ensemble que forment Cataroux, le quartier République, le quartier Estaing, Saint-Jean, et peut être progressivement Le Brézet.

Dans ces quartiers-là, la question des hauteurs est abordée sous un angle qui est tout à fait écologique, qui est la question de l'intensité urbaine, c'est à dire que ce sont des quartiers prioritaires de régénération, de recyclage, de reconstruction de la Ville sur elle-même, et c'est donc des quartiers où l'on doit chercher une forme d'intensité avec un certain nombre de règles.

Donc oui, on permet la hauteur dans ces quartiers, par contre, on impose que le parking soit intégré au bâti. Il n'y a pas de parking de surface dans le quartier Métropole. Il y a aussi une dimension de désartificialisation et de renaturation des sols qui est un élément important également. Donc ça, c'est le cadre du PLU. Nous mettons donc en œuvre le PLU à travers ce projet.

Il permet aussi de mettre en œuvre un projet où il y a de la mixité sociale, avec une part de logement social et de la mixité fonctionnelle, avec la cohabitation – et c'est toujours le cas quand on va chercher de la hauteur – de commerces, d'activités et de logements dans un même ensemble immobilier.

Enfin, on n'est pas n'importe où à l'intérieur du quartier métropolitain. On est dans le quartier Saint-Jean et le quartier Saint-Jean a fait l'objet de nombreuses concertations, y compris d'ailleurs récentes, où l'on a pu exposer – et cela a aussi fait l'objet de délibérations dans ce Conseil – je pense au plan

guide et au travail de l'agence Reichen & Robert – c'est ce travail-là, le travail de plan guide, le travail d'urbanistes, là aussi mandatés par la Ville – et pas par des promoteurs immobiliers – par la Ville, pour imaginer l'avenir de ce quartier.

Quand on a fait cela, on a voulu que le quartier Saint-Jean soit le standard, et je reprends les mots du Maire lors de la pose de la première pierre de l'espace sportif Edith Taveret, on a eu la chance de pouvoir lancer ensemble la construction : c'est l'idée d'en faire un standard de la Ville de demain.

Ce standard de la Ville de demain est composé, vous le savez, je ne vais pas refaire l'explication du plan guide de Saint-Jean, de dix hectares de parc. Dix hectares de parc et oui, il y a certains secteurs, et pas sur l'ensemble du quartier Saint-Jean, où l'on va chercher de la hauteur.

C'est l'agence Reichen & Robert qui, travaillant pour notre compte, a déterminé un certain nombre d'endroits où on peut aller chercher de la hauteur. Cette pointe, parce que c'est un angle de rue, parce que sa position dans le paysage en entrée de Ville a une émergence qui ne va cacher ni la cathédrale, ni Notre-Dame-du-Port, ni même le Crayon, ni notre grand paysage – je pense à la chaîne des Puys.

Depuis aucun point de vue de l'espace public, cette tour ne va cacher ces éléments-là. Elle va au contraire prendre sa place dans la skyline de notre Ville et de ce point de vue-là, c'est bien une pensée urbaine et une pensée paysagère qui permettent ce projet.

Ensuite, ce projet a été travaillé. On a là les exigences écologiques qui sont les nôtres sur ce quartier. Vous rappelez, Monsieur LANDIVAR, que les deux équipements publics qui sont construits, l'un déjà construit, l'autre en construction, sont quand même des références françaises en la matière parce que l'on est sur les niveaux les plus exigeants qui existent : le niveau E4C2 cher Rémi, et donc, ce sont des bâtiments qui consomment moins d'énergie qu'ils n'en produisent et des bâtiments qui ont un impact carbone le plus faible de toutes les normes qui existent dans ce pays aujourd'hui.

On est dans cette espèce d'exigence ; le Maire disait « le bâtiment le plus écologique jamais construit dans notre Ville » pour évoquer le gymnase et donc, nous cherchons sur le quartier Saint-Jean – c'est beaucoup plus difficile pour le logement, d'obtenir les mêmes niveaux d'exigence écologique, mais nous cherchons cette exigence-là aussi pour ce bâtiment et c'était la contrepartie de la cession du terrain par la Ville et que les porteurs de projets qui, par ailleurs, font leur projet en grande partie sur des terrains privés, se mettent bien dans cette exigence-là.

De quoi s'agit-il ? C'est une tour à énergie positive. Sa façade sud est entièrement composée de panneaux solaires, pas les panneaux solaires que l'on trouve sur les toitures : ce sont justement des panneaux solaires de façade, ce sont des choses qui sont à la fois extrêmement élégantes – alors oui, c'est de la technologie, oui, c'est une approche que l'on peut discuter et débattre, simplement, c'est quand même assez exceptionnel.

Il y a d'autres métropoles françaises qui ont disposé de ce type de bâtiments. Je pense à Strasbourg et à la tour Danube et donc, c'est le même acteur qui porte ce projet avec la même vision sur le plan écologique.

Il s'agit de démontrer que la verticalité n'est pas anti écologique et que l'on peut construire des bâtiments qui consomment moins d'énergie qu'ils en produisent.

Donc moi, je suis tout à fait prêt à aller en discuter avec les habitants plus précisément, et à communiquer. Il faudra voir bien sûr avec le porteur de projet sur ce projet en particulier, mais il s'inscrit pleinement dans une vision qui est la nôtre de la Ville.

Nous n'allons pas couvrir la Ville de tours. Nous avons d'autres quartiers qui ont d'autres enjeux : je pense au Centre historique avec le site patrimonial remarquable où la question est plutôt la valorisation

du patrimoine, je pense à des quartiers où on doit plutôt apaiser, je pense aux grands projets de renouvellement urbain où là aussi, on a démoli un certain nombre de bâtiments.

Mais dans ce quartier-là, le choix qui a été fait et donc, notre feuille de route dans ce domaine, c'est bien d'aller chercher cette intensité urbaine et je crois qu'il faut l'assumer, même si je ne suis pas naïf et je sais qu'évidemment, il y aura des débats là-dessus. Merci.

M. LE MAIRE :

Merci. Je vous propose de passer aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Quatre. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de décider la cession du bien immobilier situé 77 avenue Edouard Michelin, cadastré section CH n° 108 pour 4 ares 18 centiares, par acte notarié, au prix de quatre cent quatre-vingt-trois mille euros (483.000 €), au profit de la société SCCV TEC,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces procédures,
- de désigner Maître Frédéric MARTIN, notaire à CLERMONT FERRAND, pour rédiger l'acte.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	=	Pour : 51	+	Contre : 0		
Abstention :	4						

N° 44 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles KY57 et KY97

M. LE MAIRE :

Passons à la 44, Côtes de Clermont. Acquisitions foncières, toujours des parcelles. En fait, Madame, on était tous presque un peu inquiets. Les journalistes eux-mêmes, se disaient : « Mais comment on va pouvoir conclure notre papier si les Côtes de Clermont ne sont pas évoquées ? »

Madame, vous avez la parole. J'ai vu avec quelle précision de scalpel, vous avez attendu la dernière, parce que je regardais s'il y en avait d'autres. Monsieur CERVANTES s'il vous plaît, ne la tentez pas. Allez-y, Madame !

Mme JALICON :

Concernant toutes ces délibérations, je crois que j'en ai compté 19, oui, puisqu'il y a 19 parcelles, d'abord, il faut dire qu'il s'agit d'une politique normale d'acquisition de parcelles dans le cadre de l'ENS mais cela, tout le monde l'a bien compris.

Alors, j'ai regardé où se trouvaient ces 19 parcelles. Écoutez, pour une fois, je n'avais rien trouvé de particulier à dire mais je peux dire quelque chose.

M. LE MAIRE :

Ils avaient trouvé des noms pour vous perdre sur les cartes !

Mme JALICON :

Pour vous dire que j'ai regardé quand même.

M. LE MAIRE :

Et alors ? Cette KY57 ?

Mme JALICON :

Elles sont bien toutes dans l'ENS...

M. LE MAIRE :

J'espère !

Mme JALICON :

Aussi bien sur les Côtes que sur le Puy de Var, mais là, il faut connaître et il faut suivre. On vous fera visiter. Certaines, sur les Côtes, se trouvent à La Mouchette pour ceux qui connaissent et vers la plaine de la Reine, voyez si je suis précise, pas très loin de la tour Telecom, cela vous donne quand même un repère.

Le souci, c'est toujours celles qui sont proches des zones urbanisées parce que l'on se dit, un jour ou l'autre, si l'ENS n'est plus en vigueur, on peut urbaniser.

Alors j'ai regardé : il y en a deux qui sont proches des zones urbanisées et qui se trouvent vers le Creux Rouge, tout le monde sait où est le Creux Rouge, mais elles sont bien dans l'ENS et elles ne sont pas à côté des maisons donc, RAS, rien à dire.

Rires sur les bancs et applaudissements

Mme JALICON :

Écoutez, excusez-moi. Non, je ne suis pas une mécanique Côtes de Clermont.

M. LE MAIRE :

Madame, merci de cette vigilance.

Mme JALICON :

Je suis allée à l'école, Monsieur le Maire. Je suis allée au lycée Jeanne d'Arc, je n'ai pas fait que de la gym à Edith Tavert. Non, parce qu'il dit : « Elle a tout fait dans sa vie. ». Je lui ai dit : « J'ai eu Edith Tavert comme prof de gym. » et il me dit « Elle a tout fait ! » et je lui ai dit : « Je suis même allée à l'école. »

Rires sur les bancs

M. LE MAIRE :

Je n'en ai pas douté. Allez, on vote sur la 44 puisque l'on a le quitus de Madame JALICON : on peut acheter. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section KY n°57-97, d'une superficie totale de 1 272m², appartenant à l'indivision GRANGIER - BRESSON, au prix de 1 272 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 45 Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelle AC39

M. LE MAIRE :

Côtes de Clermont - Acquisition foncière-Parcelle AC 39. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°39, d'une superficie de 1 345m², appartenant aux consorts TULLON, au prix de 1 345 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 46 Projet de ZAC Saint-Jean - Approbation du bilan de la concertation préalableM. LE MAIRE :

ZAC Saint-Jean - Approbation du bilan de la concertation préalable. Abstentions ? Oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Jean.

La création de la ZAC fera l'objet d'une délibération distincte lors d'un prochain Conseil municipal.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 47 Extension du crématorium - Cession à titre gratuit de parcelles à la MétropoleM. LE MAIRE :

Extension du crématorium-Cession à titre gratuit de parcelles à la Métropole. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de céder à titre gratuit à Clermont Auvergne Métropole, les parcelles cadastrées section DR n°41, 42, 96 et 97, d'une superficie totale de 1659 m².
- d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction de l'acte à Maître Frédéric Martin, notaire à Clermont-Ferrand

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 48 Information du Conseil municipal sur les acquisitions par exercice ou délégation du Droit de Prémption Urbain

M. LE MAIRE :

C'est une information sur les acquisitions par exercice ou délégation du Droit de Prémption Urbain. Je considère que le Conseil municipal prend acte de cette information.

Le Conseil municipal prend acte de cette information

Délégations du Droit de Prémption de la commune au bénéfice de l'EPF Auvergne :

- DIA n°2021-1606, portant sur un immeuble à usage d'habitation, cadastré IV12 et les droits indivis sur la parcelle IV11 (chemin d'accès), sis 67 rue Fontgiève, acquis au prix de 80 000 €, pour la restructuration de l'ilôt du Galet (secteur stratégique foncier).
- DIA n°2021-1694, portant sur 2 terrains non bâtis, cadastrés DT137 et DT549, sis rue du Capricorne et rue des Farges, acquis au prix de 130 000 €. Ces parcelles sont incluses dans le secteur stratégique Guichard -Capricorne (Orientation d'aménagement et de programmation) et acquises afin d'urbaniser les cœurs d'ilot, conserver un principe de continuité de nature et de paysage par la création de maillages viaires pour permettre de valoriser les accès piétons ;
- DIA n°2022-50, portant sur 2 garages (lots 12 et 16) cadastrés DT70, sis 56 rue du Capricorne, acquis au prix de 32 000 €. Ces parcelles sont incluses dans le secteur stratégique « Guichard Capricorne », dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, et sont acquises afin de restructurer et réaménager l'ilot, à l'angle avec le chemin du Capricorne.

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 49 Information du Conseil municipal sur les acquisitions par exercice du droit de préemption commercial

M. LE MAIRE :

De même pour la 49 : cette fois, c'est une information sur les acquisitions sur le droit de préemption commercial. Vous prenez acte de ces informations ? Merci.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.
--

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 50 Mise à disposition des parcelles 53 rue du Pré la Reine et 43 rue des Chandiot à l'attention du Collectif Partage et Projets (CPP)

M. LE MAIRE :

Mise à disposition des parcelles 53 rue du Pré la Reine et 43 rue des Chandiot à l'attention du Collectif Partage et Projets. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des parcelles au profit du CPP à titre gracieux, afin d'y conduire ses activités à distinction du public en situation de précarité.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 51 Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022

M. LE MAIRE :

Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 3 400 € à l'Association de commerçants Cœur de Ville,
- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association de commerçants Espace Delille,
- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association de commerçants Triangle de Jaude,
- d'autoriser le versement de ces subventions aux associations concernées.

Les crédits sont disponibles au budget 2022.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 52 Contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain

M. LE MAIRE :

Contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain. Monsieur LANDIVAR d'abord, et Monsieur RENIÉ ensuite.

Monsieur LANDIVAR :

Nous allons bien évidemment voter contre cette délibération, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans une occasion historique que j'avais rappelée à plusieurs reprises et à travers laquelle j'avais même proposé que l'on puisse expérimenter un format de droit d'initiative, vous vous souvenez, Monsieur le Maire, que vous m'aviez refusé malheureusement.

Effectivement, je demandais une mise à plat des options stratégiques qui, aujourd'hui, pourraient être imaginées pour penser autrement, des alternatives au mobilier urbain de ce type, à la publicité en ville et à d'autres mécanismes de ce type.

Aujourd'hui donc, le résultat est qu'il y a une nouvelle convention qui va porter sur plusieurs années et qui va créer des irréversibilités sur de nombreuses années. C'est un retour du monde d'avant sur cette question qui, pour certains d'entre vous, peut paraître minoritaire mais qui pour nous est symptomatique en fait, des combats qu'il faut réussir à gagner pour le climat, pour l'écologie et aussi pour la mise à distance de l'hyperconsommation, à laquelle sont notamment confrontées les jeunes générations mais pas que.

Un deuxième point qui est problématique, c'est qu'effectivement, on n'arrive plus à comprendre très bien quel est le rapport de la Mairie, quel est le rapport de notre Ville et du RLPi qui est en train de se bâtir, de se finaliser à la publicité numérique parce que l'on a quand même eu 12 000 fois ce débat. À chaque fois qu'il y a une délibération de ce type, il y a une ambiguïté totale : est-ce qu'il y a oui ou non, de la publicité numérique qui sera autorisée dans notre Ville ?

La dernière fois, on m'a répondu que non, que ce n'était pas le cas, que c'était assuré qu'il n'y ait plus le cas. Je veux l'entendre aujourd'hui. Est ce qu'il y aura oui ou non, de la publicité numérique dans notre Ville ?

Si c'est le cas, cela veut dire qu'il y a un vrai problème parce que c'est une vraie promesse qui a été répétée à maintes reprises. En tout cas, dans la délibération, il y a une vraie ambiguïté, y compris dans la formulation de ce point.

Enfin, un point qui aurait mérité un débat très important et je pense très intéressant aussi, concerne l'intéressement parce que pour ceux qui découvrent cette délibération, pour le public qui, potentiellement nous regarde, en fait dans la délibération, il y a le contrat qui va permettre à Decaux, bien évidemment, d'installer ces panneaux et à la Ville, au SMTC etc. de bénéficier du mobilier urbain et en échange aussi, il y a une rétribution financière annuelle fixe que la Ville reçoit.

D'accord, mais en plus, choses qui existaient bien évidemment dans le précédent contrat mais qui pour moi, est très problématique : il y a un intéressement de la Ville à la surperformance publicitaire que JC Decaux pourrait réaliser.

Pour moi, ce point-là, est très très très problématique, notamment dans une Mairie qui prétend justement a minima avoir... J'ai compris que la priorité n'était pas de questionner la publicité dans

cette Ville, mais a minima la mettre à distance, a minima ne pas avoir un mécanisme qui la lie et qui lie des bénéficiaires financiers à la performance publicitaire.

Pour moi, ce point-là est un point très problématique quand on défend des idées progressistes sur cette question de la publicité dans nos sociétés et sa place, son rôle et ses idées qui sont disséminées. Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre cette délibération, merci.

M. LE MAIRE :

Merci. Monsieur RENIÉ ?

M. RENIÉ :

Merci, Monsieur le Maire. Notre déclaration va aller un peu dans le même sens que Monsieur LANDIVAR sur certains points parce que ce contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain ne peut être lu qu'au regard des orientations du projet RLPi en cours d'élaboration.

Lorsque l'on regarde l'état de ce Règlement local de publicité intercommunal, nous pouvons observer une volonté d'interdire la publicité numérique. Cependant, ce règlement permet la publicité numérique pour le mobilier urbain dans un certain nombre de cas, comme par exemple dans les zones résidentielles et les tissus urbains mixtes, mais également dans les zones d'activités.

Donc, dans l'état actuel des choses, nous allons octroyer la possibilité à une grande entreprise, JC Decaux France, de pouvoir faire de la publicité numérique lumineuse alors que l'on impose à de nombreuses PME d'enlever leurs panneaux.

Il y a donc un manque de cohérence et nous devrions avoir une seule politique en matière de publicité numérique. Et pour tout vous dire, j'ai été un peu surpris en commission 2, de l'absence de réaction d'Europe Écologie Les Verts qui sont normalement des fervents opposants justement, à cette publicité lumineuse et de l'absence de pas mal de mes collègues, des grands défenseurs de la petite entreprise et finalement, d'avoir un marché qui est non alloué et qui ne permet pas à certaines PME de notre territoire de répondre à ce marché. Voilà, donc pour ces raisons, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE :

Madame BARRAUD ?

Mme BARRAUD :

Merci, Monsieur le Maire. Le groupe Europe Écologie Les Verts souhaite rappeler les avancées que constitue ce nouveau marché dans un premier temps, que ce soit en termes de réduction de la publicité avec 35 % de superficie en moins pour la publicité et 21 % pour les informations institutionnelles, ou en termes de consommation énergétique avec l'arrêt de l'éclairage des panneaux entre 23 h et 7 h, comme prévu dans le RLPi, et la fin de la prise en charge des consommations par la Ville.

Cependant, nous regrettons le déploiement de six panneaux numériques sur notre Ville, déploiement qui a été autorisé via le manque de marge de négociations du fait de l'absence de concurrence dans les prestataires ayant répondu à l'offre et pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra.

M. LE MAIRE :

Bien. Juste deux ou trois mots, mais je ne vais pas rentrer dans les détails. L'adjoint qui s'est occupé de conduire cela avec d'autres élus qui étaient dans le comité de pilotage ne prenant pas la parole, c'est moi qui vais le faire.

Je rappelle juste deux choses : nous serons dans la conformité du RLPi parce que ça, c'est la règle. Il n'y aura donc pas de contradiction : le RLPi autorisera les lieux numériques dans les mobiliers urbains à raison de six pour la ville de Clermont-Ferrand. Cela sera notamment utilisé plutôt pour de la communication institutionnelle, parce que nous avons aussi besoin de temps en temps de cela.

Nous couperons, pour être sobres, comme vous l'avez rappelé, la réduction de l'impact de la publicité sur le territoire métropolitain qui va être impacté à moins 35 % de surface. C'est un début, c'est un progrès. Je peux comprendre que pour certains, il n'aille pas suffisamment loin, je l'entends.

Quant à la question de la compétition, évidemment, je rappelle que c'est un marché qui est un groupement de commandes qui concerne au moins trois communes dont Cournon, Chamalières, Clermont-Ferrand, mais également le SMTC et plus exactement la T2C, ce qui explique que quand même, les petites entreprises, Monsieur RENIÉ, dans ce domaine, il n'y en a plus beaucoup.

Mais je constate qu'elles n'ont pas pu ou en tout cas, qu'elles n'ont pas postulé sur ce dossier. Moi, je n'ai pas suivi ce dossier comme aucun des marchés publics de la Ville, donc je prends acte de la proposition.

Il est conforme et il sera conforme au RLPi, c'est un progrès avec 35 % de surfaces en moins et moins de numérique.

Par ailleurs, d'ailleurs, nous nous attaquerons au respect de la fermeture des lumières des commerces durant la nuit, parce que j'ai l'impression que cette règle n'est pas appliquée par beaucoup de nos commerces. Voilà un autre champ de bataille sur lequel nous ferons porter l'amélioration demain, de la trame noire de la Ville.

Je vais proposer que l'on vote. Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions, c'est ça ? Des abstentions ? Vous êtes combien ? Quatre. Et vous ? Vous êtes 10 donc 14 abstentions. C'est donc adopté. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :
--

- d'approuver le choix de la société JC DECAUX FRANCE en qualité de concessionnaire pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains sur le ressort territorial de Clermont-Ferrand ;

- d'approuver le contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains sur le ressort territorial de Clermont-Ferrand établi pour une durée de 15 ans (en annexe sur CD) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant à signer ledit contrat de concession ;

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	41	=	Pour : 37	+	Contre : 4		
Abstention :	14						

N° 53 Foire exposition de Clermont-FD/Cournon - Convention de partenariat

M. LE MAIRE :

Nous passons ensuite au 53 : Foire exposition de Clermont-Cournon, convention de partenariat. Mesdames FERREIRA de SOUSA, MIZOULE, KHATCHADOURIAN-TECER et Messieurs SABATIER, BONY, VIGIGNOL et BIANCHI ne prennent pas part au vote.

M. RENIE :

[Inaudible]

M. le Maire :

Je vous rajoute.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver la convention de partenariat jointe entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association « Foire Exposition Clermont-FD /Cournon » au titre des années 2022 et 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces afférentes.

TOTAL VOTANTS :	47	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	8 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	47	=	Pour : 47	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°53 : M. le Maire, Manuela FERREIRA de SOUSA, Lucie MIZOULE et Yannick VIGIGNOL, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Julien BONY et Stanislas RENIE.

N° 54 Convention du projet Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

M. LE MAIRE :

Convention du projet Opération de revitalisation du Territoire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Abstention ? Opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver le projet de convention ORT joint sur CDrom ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ORT, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces administratives et financières afférentes.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

COMMISSION 3 : Relations internationales – Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture

N° 55 Appel à projet Musique

M. LE MAIRE :

Commission 3, appel à projet Musique. Demande d'intervention ? Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'attribuer les subventions aux quatre dernières associations présentées ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 56 Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles

M. LE MAIRE :

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles. Madame LAVEST, Monsieur AUSLENDER et Madame BRIAT ne peuvent pas prendre part au vote pour diverses raisons d'adhésion à l'École d' Art ou à la Biennale. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'attribuer les subventions aux associations présentées ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	52	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	3 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	52	=	Pour : 52	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°56 : Isabelle LAVEST, Jérôme AUSLENDER et Dominique BRIAT.

N° 57 Aide à la diffusion pour la Compagnie La Transversale

M. LE MAIRE :

Aide à la diffusion pour la compagnie La Transversale. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'attribuer cette subvention.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 58 Information du Conseil Municipal relative à une décision prise en matière de legs

M. LE MAIRE :

Information du Conseil municipal relative à une décision prise en matière de legs. Vous prenez acte de cette information ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.
--

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 59 Tarifs des activités adultes des équipements culturels de proximité à partir du 1er septembre 2022

Tarifs des activités adultes des équipements culturels de proximité à partir du 1^{er} septembre 2022.
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ces tarifs.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 60 DSP Coopérative de Mai - Attribution de la subvention d'équipement à l'association Pop'Art

DSP Coopérative de Mai - Attribution de la subvention d'équipement à l'association Pop'Art. Madame BRIAT ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association une subvention d'équipement d'un montant de 40 500 € TTC pour 2022.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°60 : Dominique BRIAT.

N° 61 Itinérance des dispositifs de Mille formes

Itinérance des dispositifs de Mille formes. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider ce nouveau dispositif de tarification.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 62 Subvention d'équipement à une association sportive

M. LE MAIRE :

Subvention d'équipement à une association sportive. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer la subvention ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 63 Tarifs applicables dans le cadre de l'utilisation des installations sportives saison 2022-2023

M. LE MAIRE :

Tarifs applicables dans le cadre de l'utilisation des installations sportives saison 2022-2023. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les tarifs ci-dessous.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 64 Subventions de fonctionnement à des associations sportives

M. LE MAIRE :

Subventions de fonctionnement à des associations sportives. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les subventions ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 65 Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. LE MAIRE :

Subventions exceptionnelles à des associations sportives. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les subventions ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 66 Dénomination du nouveau complexe sportif et associatif du quartier Saint-Jean

M. LE MAIRE :

Dénomination du nouveau complexe sportif et associatif du quartier Saint-Jean. Allez-y Madame.

Mme GALLAIS :

Je vous remercie Monsieur le Maire, chers collègues, pour cette délibération autour de la dénomination du nouveau complexe sportif et associatif du quartier Saint-Jean du nom d'Edith Taver. Il me semblait important de faire une courte intervention pour saluer à la fois la mémoire de cette femme, de cette

grande sportive, de cette grande basketteuse à la fois locale et nationale qui nous a quittés récemment et qui nous honore finalement de sa présence sur un nouveau bâtiment parce que cela a été dit précédemment, un bâtiment de haut niveau.

Pour rappeler aussi que Madame Tavert fut une grande sportive et Madame JALICON l'a dit aussi : elle a enseigné durant de nombreuses années au lycée Jeanne d'Arc et a su créer des vocations chez des jeunes femmes à une époque où les lycées n'étaient pas mixtes. Elle les a incitées à s'inscrire dans des clubs de sport et les a accompagnées en dehors de sa première mission d'enseignante.

C'est le moment aussi pour moi de rappeler nos politiques publiques en matière de matrimoine, de visibilité des femmes, des noms des femmes dans l'espace public, puisque depuis le début de ce mandat, nous avons dénommé plusieurs lieux : Annette Kellerman sur l'esplanade en face de la piscine de Coubertin, sportive australienne lourdement handicapée qui a fait une longue carrière, mais aussi maintenant autour des lycées, à la fois le lycée Camille-Claudé et le lycée Marie-Curie qui devient donc, à mon grand désespoir, et pas que le mien, le lycée Gergovie parce que deux noms de femmes, illustres scientifique et artiste, disparaissent quelque part aussi de notre Ville et du patrimoine du Conseil régional mais cela les regarde.

Autour de ce lycée, nous avons dénommé la rue Toni Morrison, l'autrice afro-américaine extrêmement connue et Michel Foucault, philosophe structuraliste qui revendiquait son appartenance sexuelle, son homosexualité.

Récemment, néanmoins, j'ai pris connaissance, comme certaines et certains d'entre vous, d'une tribune signée par les élu.e.s Républicains ici présents et d'autres élus locaux, suite à la mise en œuvre d'une charte pour l'écriture inclusive à l'Université Clermont Auvergne et quel fut mon étonnement, chers collègues...

M. LE MAIRE :

Ce n'est pas vraiment le débat quand même.

Mme GALLAIS :

Oui, j'arrêterai là-dessus. Je signalais, Monsieur le Maire, que là où nous menons des politiques progressistes en termes de visibilité des minorités LGBTQ+ et des droits des femmes, à un moment, Monsieur le Maire, vous l'avez-vous-même souligné, ce n'est pas vraiment dans le débat non plus, où l'avortement est fortement attaqué dans des pays proches de nous, aux États-Unis, il me semblait important de rappeler qu'il n'était pas vraiment de bon ton, me semble-t-il, dans une majorité qui se veut républicaine, de signer des tribunes où l'on parle d'écriture inclusive en termes d'idéologie anti-France. Moi, cela me rappelle des heures assez sombres pour les droits des femmes, on les vit bien assez collectivement.

Je crois que cela n'a rien à envier à certaines diatribes de l'extrême droite et je profite aussi de l'occasion que la parole me soit donnée pour le dire. Je crois que la droite républicaine locale n'a pas à s'enorgueillir de signer ce genre de tribunes qui sont parfaitement honteuses et réactionnaires.

M. LE MAIRE :

Bien. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

d'approuver cette dénomination.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 67 Subventions exceptionnelles aux projets internationaux

M. LE MAIRE :

Subventions exceptionnelles aux projets internationaux. Monsieur EL BAKKALI ne prend pas part au vote pour le réseau Resacoop. Allez-y, Madame JALICON.

Mme JALICON :

Je voudrais faire une petite mise au point pour que les choses soient claires. Il y a eu un petit flottement à la Commission concernant la subvention de la Région donc j'ai pris des renseignements. J'en ai profité pour me renseigner sur ce groupement d'intérêt public Resacoop qui est vraiment intéressant, un réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale. Alors, il n'y a aucun doute sur le maintien de la subvention de 300 000 € de la Région, ce qui représente plus de 50 % de leur budget, ce qui fait de la Région le plus gros financeur.

Je répète ce que l'on m'a dit : la Région s'étonne même que la Métropole de Lyon et celle de Clermont s'intéressent peu à cette structure, si l'on considère leur participation extrêmement faible.

M. LE MAIRE :

Attendez Madame, je ne comprends pas. Vous êtes Conseillère régionale ?

Mme JALICON :

Non.

M. LE MAIRE :

C'est une position officielle de la Région ? Parce que si c'est une position officielle de la Région, je vais y répondre.

Mme JALICON :

La subvention de 300 000 € a été votée en décembre et elle a été versée. J'ai demandé qu'on le vérifie.

M. LE MAIRE :

Vous avez bien fait parce que c'est souvent assez rare.

Mme JALICON :

Voilà.

M. LE MAIRE :

Je vous ferai la liste de ce qui n'est pas versé, et qui est pourtant voté.

Mme JALICON :

Et il n'y aurait pas de remise en cause de la subvention 2022. Il y a aussi quelque chose qu'il convient d'ajouter, c'est que, outre cette subvention, la région Auvergne Rhône-Alpes a été sollicitée pour mettre gracieusement à disposition du GIP un bureau avec deux postes informatiques accompagnés d'une ligne téléphonique et d'un accès informatique au sein de l'Hôtel de la Région.

La valorisation de l'occupation des locaux s'élève à 10 000 € par an. C'est donc une autre subvention en nature. Voilà, je veux lever des doutes, la question a été posée. Voilà ce que j'avais à dire pour les membres de la Commission.

M. BERTUCAT :

En l'absence de Samir EL BAKKALI, j'étais donc vice-président de cette Commission. Madame JALICON, on n'a pas parlé de tout cela à la Commission, jamais. Tous ceux qui étaient présents à la Commission peuvent le dire : on n'a pas parlé de cela à la Commission. Donc, vous en profitez – vous me laissez parler, Madame JALICON, s'il vous plaît, on n'a pas parlé de cela à la Commission et vous profitez pour en faire une tribune de la Région. C'est très petit.

Mme JALICON :

La subvention a été versée.

M. BERTUCAT :

On n'a jamais parlé de cela.

M. LE MAIRE :

C'est bon, on a compris. Il y a eu les panneaux, ensuite, il y a eu les selfies avec BRENAS et le chèque. Maintenant, vous allez vous trimbaler en homme sandwich avec des bouts de bois en disant la Région, la Région, la Région... Mais vous n'avez pas besoin, vous n'avez pas besoin, vous y êtes très puissant. Qu'est-ce que vous nous embêtez avec ces affaires ?

C'est quand même un réseau régional, heureusement que c'est vous le premier financeur. Mais je comprends que vous ayez des problèmes parce que quand vous faites des trucs pour dire que vous êtes le premier financeur d'une bibliothèque métropolitaine alors que vous êtes à 30 % de la subvention de la Métropole, c'est vrai, que vous avez un problème sur qui doit faire quoi.

En fait, le premier financeur, c'est toujours le porteur de projets. C'est le territoire qui est légitime ou qui a la compétence. Là, en l'occurrence, c'est la Région et heureusement qu'ils sont devant.

Et sur la bibliothèque, c'était nous. Quand vous allez dire à la bibliothèque que le premier financeur est la Région, les gens pensent que c'est vous qui l'avez payée. On a payé trois fois plus que vous, c'est normal, c'est une bibliothèque métropolitaine.

Là, c'est pareil. C'est normal que la Région paye. En plus, je n'ai aucun problème là-dessus et sur la Région. Je ne vois pas l'utilité que vous veniez nous embouser dix minutes de Conseil municipal pour parler de ça, mais c'est très bien. C'est la Région qui paye, tant mieux.

Moi, je n'étais pas à la Commission. Je ne fais jamais de réflexion sur la Région, Dieu m'en garde, je ne voudrais pas mourir.

Brouhaha sur les bancs

M. LE MAIRE :

Chut. J'ai perdu où on en était. Merci Vous avez terminé les digressions collectives ? On peut avancer ? Délibération 67 ? Qui s'abstient Qui vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'attribuer les subventions ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°67 : Samir EL BAKKALI.

N° 68 Soutien à la vie étudiante et universitaire

M. LE MAIRE :

Soutien à la vie étudiante et universitaire. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre, en sachant que Madame MIZOULE, pour l'UCA, ne peut pas voter. Monsieur DUBREIL aussi ? C'est toujours aléatoire, je ne comprends rien. Abstention ? Personne. Vote contre ? Adoptée. Calmons-nous !

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver l'ensemble de ces demandes pour un montant total de 9 900 €
- d'autoriser les versements.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°68 : Lucie MIZOULE.

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

N° 69 Subvention exceptionnelle Ville apprenante UNESCO

M. LE MAIRE :

Commission 4 : subvention exceptionnelle Ville apprenante UNESCO. Madame BARRAUD ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association Insignis pour un montant de 9 000 €.
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°69 : Marion BARRAUD.

N° 70 Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement

M. LE MAIRE :

Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement. Madame JOSEPH, Monsieur PEYRE Monsieur BLONDEAU et Madame BARRAUD ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 92 450 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- de valider les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer avec l'association « INSIGNIS » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	51	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	4 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	=	Pour : 51	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°70 : Nicaise JOSEPH, Lucas PEYRE, Alexis BLONDEAU et Marion BARRAUD.

N° 71 Soutien à la vie associative - jardins partagés

M. LE MAIRE :

Soutien à la vie associative - jardins partagés. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association ci-dessus, pour un montant global de 500 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 72 Soutien à la vie associative - subventions sur projet

M. LE MAIRE :

Soutien à la vie associative - subventions sur projet. Ne prennent pas part au vote : Madame DULAC ROUGERIE, Monsieur BERTUCAT, Madame BERNARD, Monsieur EL BAKKALI, Madame KHATCHADOURIAN-TECER, Monsieur VIGIGNOL, Madame LAPORTE, Monsieur BLONDEAU.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 16 950 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	47	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	8 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	47	=	Pour : 47	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°72 : Christine DULAC ROUGERIE, Christophe BERTUCAT, Valérie BERNARD, Samir EL BAKKALI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Yannick VIGIGNOL, Cécile LAPORTE, Alexis BLONDEAU.
 Pour ampliation certifiée conforme.

N° 73 Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé

M. LE MAIRE :

Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé.
Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver les montants des subventions autorisées
- d'autoriser les versements.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 74 Convention entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour l'octroi d'un équipement informatique et la mise en œuvre d'un accompagnement formatif à destination des familles en situation de précarité

M. LE MAIRE :

*Convention entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour l'octroi d'un équipement informatique et la mise en œuvre d'un accompagnement formatif à destination des familles en situation de précarité.
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe ;
-de valider les critères et modalités d'attributions du matériel informatique aux habitants ou familles en situation de précarité.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 75 Dépôt de candidature pour la labellisation "France Services" des équipements du centre social municipal sud

M. LE MAIRE :

*Dépôt de candidature pour la labellisation "France Services" des équipements du centre social municipal sud.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer le dossier de candidature pour la labellisation « France Services » du centre social sud (annexe sur CD),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du label « France Services » sur le centre social sud.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 76 Financement exceptionnel de l'association Espoir de Femmes

M. LE MAIRE :

*Financement exceptionnel de l'association Espoir de Femmes.
Abstention ? Vote contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son.sa représentant.e, à procéder aux opérations nécessaires au paiement.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 77 Financement du mouvement français pour le planning familial association départementale du Puy-de-Dôme dite "planning familial 63"

M. LE MAIRE :

*Financement du mouvement français pour le planning familial association départementale du Puy-de-Dôme dite "planning familial 63".
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre de l'Égalité des Droits et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son.sa représentant.e, à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 78 Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social

M. LE MAIRE :

*Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention exceptionnelle à la demande de subvention ci-dessus, sollicitée par une association travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 79 Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social

M. LE MAIRE :

*Subvention de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social. Pas d'abstention ?
Pas de vote contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 80 Subvention à l'association ConcordiaM. LE MAIRE :

Subvention à l'association Concordia.
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le soutien aux actions portées par Concordia dans le cadre de la mise en œuvre de ces chantiers et d'accorder une subvention de 18 000 € ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'organisme bénéficiaire la convention d'objectifs ci-jointe.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 81 Subvention à l'Agence Régionale d'OrientationM. LE MAIRE :

Subvention à l'Agence Régionale d'Orientation. Cécile AUDET ne prend pas part au vote.
Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le soutien aux actions portées par l'association Auvergne Rhône Alpes Orientation et d'accorder une subvention de 35 000 €, les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	54	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°81 : Cécile AUDET.

N° 82 Contrat de Ville 2022 - programmation complémentaireM. LE MAIRE :

*Contrat de Ville 2022 – Programmation complémentaire.
Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le soutien du projet présenté au titre de la programmation 2022 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant de la subvention à verser au porteur de projet retenu, comme exposé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le versement, en temps utile, de cette subvention au porteur de projet concerné.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 83 Associations œuvrant dans le domaine de l'enfance - Demande de subventions exceptionnellesM. LE MAIRE :

Associations œuvrant dans le domaine de l'enfance - Demande de subventions exceptionnelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

l'attribution d'une subvention aux amicales laïques et associations concernées au titre de l'année 2022, conformément au tableau présenté en annexe, pour un montant de total de 47 100 €.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 84 Subvention à l'association Lire la Ville dans le Puy-de-DômeM. LE MAIRE :

Subvention à l'association Lire la Ville dans le Puy-de-Dôme.
 Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

au regard de l'intérêt du projet, d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 €, pour l'année 2022, à l'association « Lire la Ville dans le Puy-De-Dôme » afin de participer aux frais de transport des classes clermontoises concernées par le projet « Lire Clermont ».

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

N° 85 Lire et faire lire : attribution d'une subvention exceptionnelleM. LE MAIRE :

Lire et faire lire : attribution d'une subvention exceptionnelle. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?
 Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

au regard de l'intérêt de cette action pour les élèves clermontois tant sur le plan culturel, éducatif que par les échanges intergénérationnels, d'accorder une subvention de 2 000 € pour l'opération Lire et Faire Lire à la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme FAL 63.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

M. LE MAIRE :

Il n'y a aucune question diverse. Il n'y a pas de vœu, il n'y a pas de huis clos. Je lève la séance et je vous souhaite une bonne fin de semaine.

La séance est levée à 20 h 15